

Paris



# bulletin

N° 2011 - 4

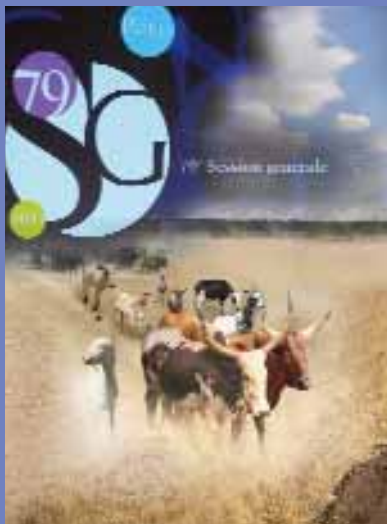
79<sup>e</sup> Session générale

2011



*La peste bovine ne tuera plus*

**Oie**



# sommaire

## *éditorial*

L'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE : l'évènement annuel incontournable pour les Services vétérinaires de tous les continents .....01

## *tribune*

Les textes fondamentaux de l'OIE .....03

## *vie de l'OIE*

**nouvelles publications de l'OIE** .....05

**nouvelles du siège** .....07

**actions régionales** .....12

**actes officiels** .....23

**renforcement des services vétérinaires** .....38

**réunions & visites** .....50

## *l'OIE et ses partenaires*

**activités des laboratoires de référence & centres collaborateurs** .....63

## *actualités internationales*

**publications** .....69

**événements** .....70

**agenda** .....79

© Q. Rouhani (RU) 2011



© D. Morzinski/OIE



ISSN 1684-3762

QUATRE NUMÉROS PAR AN • Directeur de la publication : Bernard Vallat • Secrétariat de rédaction : Comité éditorial du Bulletin • Imprimeur : Jouve • Maquette : OIE/P. Blandín

**Abonnements : [www.oie.int/boutique](http://www.oie.int/boutique)**

## L'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE : l'évènement annuel incontournable pour les Services vétérinaires de tous les continents



© D. Morzinski/OIE

Organe suprême de l'OIE, l'Assemblée mondiale des Délégués rassemble les Délégués nationaux de tous les Pays Membres en tant que représentants officiels nommés par leur gouvernement auprès de notre organisation.

Lorsqu'elle se réunit annuellement en Session générale au siège de l'OIE à Paris, l'Assemblée agit tel un parlement mondial adoptant des normes et des résolutions, notamment en matière de politiques et de méthodes de lutte contre les principales maladies animales.

Seul l'engagement de chacun des Délégués assure la continuité du processus normatif de l'OIE, lui permettant ainsi de concrétiser son action mondiale.

Plus de 600 participants représentant plus de 150 Pays Membres de l'OIE et plus de 50 organisations intergouvernementales, régionales et nationales ont pris part aux travaux de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués, qui s'est tenue en mai 2011 avec également la présence remarquable de personnalités de haut niveau dont le Président de la République du Paraguay et de nombreux ministres.

Cette Session générale a aussi été un moment fort dans le cadre des célébrations du 250<sup>e</sup> anniversaire de la profession vétérinaire.

Comme chaque année, l'Assemblée a élaboré, révisé et mis à jour les normes internationales

relatives à la santé animale, à la sécurité sanitaire des aliments et au bien-être animal, démontrant une nouvelle fois l'importance que les Membres de l'OIE attachent à la volonté de développer tous ensemble de nouveaux mécanismes et dispositifs de prévention et de contrôle des maladies animales, y compris celles transmissibles à l'homme, aux niveaux national, régional et mondial.

La 79<sup>e</sup> Session générale a également été un évènement historique car l'Assemblée mondiale

des Délégués a reconnu officiellement à l'unanimité que la totalité des 198 pays du monde abritant des populations animales sensibles à la peste bovine sont à présent certifiés indemnes par l'OIE de cette terrible maladie, qui a tristement

marqué l'humanité pendant des siècles. Cette reconnaissance a ainsi permis la déclaration solennelle de l'éradication de la peste bovine dans le monde. Première maladie animale à avoir été éradiquée par l'homme, il s'agit d'une avancée majeure, non seulement pour la science, mais aussi pour les politiques de coopération entre les organisations internationales comme l'OIE et la FAO et avec la communauté internationale dans son ensemble. C'est également un succès majeur historique pour les Services vétérinaires dans le monde et pour la profession vétérinaire tout entière, dont nous pouvons tous être fiers.

Labouissement heureux de l'éradication de la peste bovine prouve que la mise en œuvre des programmes de lutte contre les maladies animales ne peut réussir que si tous les pays s'engagent résolument à la fois aux plans scientifique, technique, politique et économique. C'est sur cette

*Lorsqu'elle se réunit annuellement en Session générale au siège de l'OIE à Paris, l'Assemblée agit tel un parlement mondial*

voie que l'Assemblée mondiale des Délégués a demandé à l'OIE de s'engager en travaillant à la préparation de nouvelles stratégies qui permettront de faire progresser le contrôle mondial, dans les années à venir, d'autres pathologies majeures comme la fièvre aphteuse, la rage ou la peste des petits ruminants.

Dans cet esprit, l'Assemblée a voté l'adoption d'un nouvel article du chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* sur la fièvre aphteuse, prévoyant que l'OIE puisse endosser les programmes nationaux de contrôle de la maladie qui lui seraient soumis par les pays qui le souhaitent. Ainsi, les Délégués sont convenus qu'une stratégie mondiale pour le contrôle de la fièvre aphteuse sera élaborée par l'OIE en collaboration avec la FAO, et présentée lors de la prochaine Conférence mondiale sur le contrôle de la fièvre aphteuse que les deux organisations co-organiseront avec le Gouvernement thaïlandais, à Bangkok en juin 2012. C'est un travail ambitieux dans lequel je compte m'investir personnellement afin de convaincre les bailleurs de fonds et les représentants des gouvernements qu'il est prioritaire d'investir dans la lutte contre cette maladie majeure du bétail, dans le cadre du concept de bien public mondial tel qu'il s'applique à cette activité.

Engagée par ailleurs dans le débat sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Assemblée s'est une nouvelle fois penchée sur le défi de la réduction des pertes considérables en productions animales liées aux pathologies animales, afin d'améliorer l'accès des populations mondiales aux protéines animales nobles contenues dans le lait, les œufs ou la

viande. Réduire l'incidence de ces pathologies sera considéré comme une priorité pour faire face à la croissance continue de la demande mondiale en denrées alimentaires. Pour ce faire, il convient de s'assurer que les pays disposent de Services vétérinaires de qualité, capables de faire appliquer des législations sanitaires réactualisées en fonction des nouveaux risques liés à la mondialisation et aux changements climatiques, en collaboration notamment avec les éleveurs.

*Cette reconnaissance a ainsi permis la déclaration solennelle de l'éradication de la peste bovine dans le monde*

Les normes de l'OIE relatives à la qualité et à l'efficacité des Services vétérinaires ainsi que la « Procédure PVS » pour l'évaluation des Services vétérinaires sont des outils très pertinents pour

contribuer à atteindre cet objectif.

L'OIE est en première ligne pour faire entendre sa voix dans les forums décisionnels internationaux appropriés afin que la nécessité d'une bonne gouvernance en matière de santé animale et du renforcement des réseaux internationaux et régionaux dans ce domaine soit prise en compte, permettant ainsi une contribution majeure à la sécurité alimentaire mondiale et à la qualité sanitaire des aliments.

À la demande de l'Assemblée, l'OIE intensifiera encore davantage son soutien aux politiques de santé et de bien-être animal ainsi qu'aux Services vétérinaires dans le monde pour promouvoir la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments de manière pérenne, grâce à des politiques sanitaires favorables à la santé et au bien-être animal ainsi qu'à la santé publique, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.



**Bernard Vallat**  
Directeur Général

## Les textes fondamentaux de l'OIE

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a été créée au début du xx<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion d'une vingtaine de pays, et formalisée par l'Accord international pour la création d'un Office international des épizooties<sup>1</sup>, signé à Paris le 25 janvier 1924.

En application de cet accord international, les règles de fonctionnement de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sont encadrées par un ensemble de textes qui constituent les « Textes fondamentaux ». Ce corpus législatif est constitué, hiérarchiquement, par les textes suivants :

**Les Statuts organiques**, annexés à l'Accord international, fixent notamment le mandat de l'OIE, les engagements historiques des États membres et énoncent le principe du libre choix de la catégorie de contribution des États membres. Les Statuts organiques stipulent que les Délégués sont des « représentants techniques » des États membres qui se réunissent en Assemblée mondiale des Délégués (ancien Comité international<sup>2</sup>) sous l'autorité de laquelle est placée l'Organisation. Leur révision nécessite l'unanimité des votes ;

**Le Règlement organique** précise les institutions fondamentales de l'Organisation et leurs attributions, les règles financières et notamment le principe de l'annualité de la contribution statutaire due par les États membres. Toute modification de ce Règlement requiert la majorité des deux tiers ;

**Le Règlement général** détaille les modalités opérationnelles de mise en œuvre des dispositions des Statuts et Règlement organiques ;

**Le Règlement financier** régit la gestion financière de l'Organisation ;

**Les autres textes de mise en œuvre** correspondent aux mandats, aux règlements intérieurs des différentes entités de l'Organisation telles que les Commissions spécialisées, les groupes de travail, etc.

Ces textes fondamentaux ont été progressivement élaborés et régulièrement enrichis en fonction du développement des activités de l'OIE.



1-Voir la Résolution n° XVI du 23 mai 2003 sur l'utilisation d'une désignation d'usage pour l'Office international des épizooties

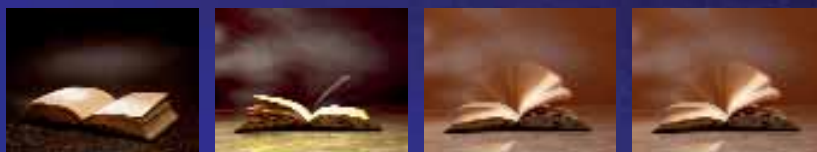
2-Voir la Résolution n° 13 du 29 mai 2009 sur la modernisation des Textes fondamentaux : dénomination du Comité international

Ainsi, les dix dernières années ont été marquées par un accroissement significatif des missions de l'Organisation, par l'élargissement du réseau des partenaires (notamment les laboratoires de référence et les centres collaborateurs), et par la mise en œuvre de programmes opérationnels au bénéfice des États membres. C'est pourquoi, en 2008, ce nouveau contexte a conduit le Conseil (ancienne Commission administrative) de l'OIE à demander à la Direction générale d'engager un travail de modernisation des Textes fondamentaux.

Cette tâche a été réalisée à la lumière des évolutions observées dans les autres organisations internationales, et notamment les organisations partenaires que sont la FAO<sup>3</sup> et l'OMS<sup>4</sup>.

Après plusieurs années de travail et de nombreuses consultations visant à recueillir le plus large consensus possible de la part des États membres, les nouveaux Textes fondamentaux de l'OIE ont été adoptés par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la Session générale de mai 2011.

Quelques points saillants méritent d'être soulignés.



**La nouvelle version des Textes fondamentaux** intègre plusieurs résolutions adoptées depuis 1973, et notamment :

- la résolution XIX du 19 mai 1995 portant création des Représentations régionales et sous-régionales (cf. chapitre 9 – art. 33), confortant ainsi l'établissement de ces bureaux, véritables relais du Siège auprès des États membres,
- les résolutions relatives aux changements de terminologie concernant les organes directeurs de l'Organisation (cf. la résolution XVI du 23 mai 2003 sur l'utilisation d'une désignation d'usage pour l'OIE en tant qu'« Organisation mondiale de la santé animale », les résolutions 13 et 33 du 29 mai 2009 concernant l'Assemblée mondiale des Délégués, le Conseil et le Siège de l'OIE).

**La révision du Règlement général** a également été l'occasion de revoir le texte selon une organisation des articles plus logique et mieux adaptée au fonctionnement actuel. Les modifications de fond ont notamment porté sur les règlements intérieurs des Commissions régionales, des Commissions spécialisées, groupes de travail et groupes *ad hoc*, mais aussi les dispositions applicables aux laboratoires de référence et aux centres collaborateurs de l'OIE.

**Enfin, les nouveaux Textes fondamentaux entérinent la formalisation de l'application de certaines procédures et notamment celles destinées à gérer :**

- les conflits d'intérêts potentiels des experts afin de garantir l'indépendance de l'OIE et la crédibilité des normes et recommandations émises,
- les règles de confidentialité qui s'attachent aux informations portées à la connaissance des experts œuvrant pour l'OIE, tant au sein des Commissions spécialisées, groupes de travail, etc., qu'en tant qu'experts pour des missions particulières sur le terrain.

L'Organisation mondiale de la santé animale dispose désormais de Textes fondamentaux rénovés, offrant un cadre statutaire adapté à la réalisation de son mandat.

3- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

4- OMS : Organisation mondiale de la santé

# vie de l'OIE

## nouvelles publications de l'OIE



### En Français

Volumes 1 & 2  
Format : 29,7 × 21 cm  
Environ 1 100 pp.  
ISBN 978-92-9044-812-9  
Prix : 70 €

### Santé animale mondiale en 2010

*Santé animale mondiale* avec ses deux volumes présente la synthèse des informations sanitaires de 166 pays adressées à l'OIE par ses Membres (qui étaient au nombre de 178 au mois de mai 2011) ainsi que par quelques pays encore non membres de l'OIE.

Cette publication unique en son genre est destinée à tous ceux qui s'intéressent au secteur de l'élevage, à la surveillance des maladies des animaux sauvages, au commerce international des animaux et des produits d'origine animale, à l'épidémiologie et à la lutte contre les maladies animales, y compris des zoonoses. L'édition 2010 comporte les améliorations apportées dans l'édition précédente, à savoir la possibilité qui a été offerte aux pays de déclarer, lorsque cela est pertinent, les différences entre la situation sanitaire des populations d'animaux domestiques et celle des animaux sauvages.

Ceci permet d'améliorer la surveillance et la notification transparente des maladies affectant les espèces d'animaux sauvages, tout en prévenant les barrières injustifiées au commerce qui ne respecteraient pas les dispositions des chapitres spécifiques du *Code terrestre* et du *Code aquatique* de l'OIE.

Publiée en deux volumes, *Santé animale mondiale* est composée de tableaux présentant les informations sur la présence et l'impact des maladies de la liste de l'OIE dans chaque pays et territoire et précisant les mesures de lutte et de prévention appliquées. Pour chacune des maladies et infections notifiées, les tableaux indiquent le nombre de foyers, ainsi que le nombre d'animaux sensibles, atteints et morts. La dernière partie de l'ouvrage présente les informations nationales concernant les populations animales, les ressources des personnels vétérinaires, les Laboratoires de référence nationaux et les épreuves de diagnostic qu'ils sont à même de réaliser, ainsi que sur les capacités de vaccination et les cas humains de zoonoses. Des informations récentes sur la situation zoonositaire mondiale sont disponibles presque en temps réel à travers l'interface WAHIS accessible à partir du lien suivant : [www.oie.int/wahid](http://www.oie.int/wahid)



### En anglais

ISBN 978-92-9044-852-5  
Format : 21 × 29,7 cm  
190 pp.  
Prix : 25 €

### Actes de la Première Conférence mondiale OIE/FAO sur la fièvre aphteuse : vers le contrôle de la maladie à l'échelle mondiale Asunción, Paraguay, 24-26 juin 2009

En juin 2009, plus de 500 experts et représentants des parties prenantes se sont réunis à Asunción, Paraguay, afin de poser les jalons de la future maîtrise de la fièvre aphteuse à l'échelle mondiale.

Les actes de cette conférence brossent un tableau de la situation de la fièvre aphteuse au niveau régional et mondial. La surveillance, la vaccination et les méthodes de diagnostic essentielles à un contrôle global y sont abordées, de même que l'impact de la maladie sur les échanges commerciaux.

Cette Première Conférence mondiale sur la fièvre aphteuse a donné le départ à de nouvelles politiques et activités à l'échelle nationale et régionale, avec pour but ultime la maîtrise mondiale de la fièvre aphteuse.



**Publication trilingue**

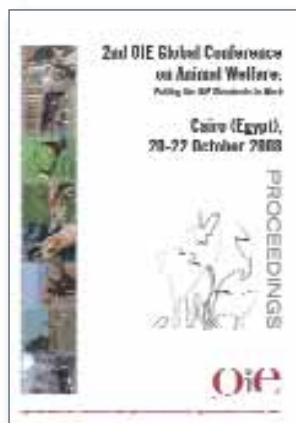
Décembre 2011  
ISBN 978-92-9044-838-9  
Format : 21 × 29,7 cm  
360 pp.  
Prix : 60 €

### **Revue scientifique et technique, numéro plurithématique. Vol. 30 (3)**

Le volume 30 (3) de la *Revue scientifique et technique* comprend 30 articles soumis par des experts du monde entier sur des sujets variés. Les sujets traités vont des différentes stratégies de surveillance des maladies animales aux mesures de contrôle et d'élimination de maladies animales importantes. L'épidémiologie est également évoquée, ainsi que l'analyse des risques, le diagnostic, les vaccins, et la prise en compte du bien-être animal.

La *Revue plurithématique* est un ouvrage unique pour diffuser des rapports sur la situation de différentes maladies animales dans le monde, en particulier de pays dont la situation zosanitaire fait rarement l'objet de publications.

L'OIE publie également chaque année deux numéros thématiques de la *Revue scientifique et technique* qui peuvent être consultés à l'adresse [www.oie.int/fr/publications-et-documentation/revue-scientifique-et-technique-acces-libre/liste-des-numeros/](http://www.oie.int/fr/publications-et-documentation/revue-scientifique-et-technique-acces-libre/liste-des-numeros/)



**En anglais**

ISBN 978-92-7915-178-1  
Format : 21 × 29,7 cm  
300 pp.  
Prix : 25 €

### **Actes de la deuxième Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal : pour une application effective des normes de l'OIE**

Le Caire, Égypte, 20-22 octobre 2008

Le thème de cette deuxième Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal concerne l'application, au plan mondial, des normes de l'OIE sur le bien-être animal lors du transport par voie terrestre, maritime et aérienne des animaux de rente, lors de leur abattage pour la consommation humaine et lors de leur mise à mort à des fins prophylactiques. Cette conférence a réuni des vétérinaires, des chercheurs, des représentants des autorités administratives et législatives, des représentants des parties prenantes concernées et des organisations non gouvernementales internationales, tous activement engagés dans l'application des politiques relatives au bien-être dans leur pays. L'objectif de la conférence était la mise en commun des expériences dans la mise en œuvre des normes de l'OIE. Elle a également montré qu'il est essentiel que les pays disposent de Services vétérinaires influents pour soutenir l'application des normes de l'OIE en matière de santé et de bien-être animal, sachant que la santé des animaux est une composante fondamentale de leur bien-être.

Les actes de la conférence présentent les défis qui se posent, les moyens dont dispose l'OIE pour soutenir les efforts des pays ainsi que la nécessité d'élaborer dans un avenir proche de nouvelles normes de l'OIE et de développer la recherche scientifique dans ce domaine.

# nouvelles du siège

## Mouvements de personnel

### Arrivée

Service du commerce international  
Chargé de mission  
Dr Víctor Saraiva



Le Docteur Víctor Saraiva a obtenu son diplôme de médecine vétérinaire à l'Université fédérale de Rio de Janeiro en 1973. Il est également titulaire d'un master en épidémiologie délivré par l'Université du Texas A&M en 1981. Il a débuté sa carrière professionnelle au sein du ministère brésilien de l'Agriculture en 1973 puis a rejoint l'Organisation panaméricaine de la santé de 1989 à fin 2009, période durant laquelle il a exercé ses fonctions à Bogotà (Colombie) et à Rio de Janeiro. Avant d'intégrer le Service du commerce international de l'OIE, le Docteur Saraiva avait rejoint pendant deux ans le ministère de l'Agriculture du Brésil.

### Départs

Service scientifique et technique  
Responsable reconnaissance  
des statuts sanitaires des pays  
Dre Lea Knopf

Lea Knopf a intégré l'OIE en 2006, où elle s'est occupée pendant cinq ans du statut officiel des Membres de l'OIE au regard des maladies animales, tout en contribuant entre autres au secrétariat technique de la Commission scientifique pour les maladies animales. Pendant cette période, l'OIE a vu s'accomplir l'objectif de l'éradication mondiale de la peste bovine et les activités scientifiques de l'Organisation ont pris une nouvelle ampleur grâce à l'intégration de nouveaux concepts de lutte et au nombre croissant des maladies prises en compte. De par ses fonctions, Lea a grandement contribué au rayonnement de l'OIE, d'une part dans le domaine de l'élaboration de normes fondées scientifiquement et, d'autre part, auprès des réseaux et des initiatives de recherche scientifique où l'OIE intervient.



Lea Knopf est fort appréciée pour son niveau d'exigence, sa rigueur et son objectivité, ainsi que pour son aptitude à susciter la curiosité intellectuelle de nos experts. Elle a gagné la confiance de tous ceux qui ont travaillé avec elle au sein de l'OIE ; à l'extérieur, elle a défendu sans relâche les valeurs qui sont au cœur de notre engagement scientifique.

Lea Knopf quitte l'OIE pour répondre à de nouveaux défis, mais nos chemins se croiseront certainement à l'avenir.

## Chargé de mission

### Dr Yong Joo Kim

Après avoir travaillé au sein du Service national de la recherche vétérinaire et de la quarantaine de la république de Corée, Yong Joo Kim a intégré l'OIE en 2008 en qualité de chargé de mission. Ses immenses connaissances et son expérience ont été fort utiles au Service scientifique et technique de l'OIE, au sein duquel il a notamment contribué à l'organisation de nombreuses réunions et collaboré avec la Docteure Lea Knopf pour soutenir les activités de la Commission scientifique pour les maladies animales.

Doté d'un excellent esprit d'équipe, Yong Joo Kim a su gagner l'estime de tous ses collègues, aussi bien au sein de son Service qu'à l'extérieur. Sa contribution à l'organisation de la Conférence mondiale de l'OIE sur la rage qui s'est tenue en république de Corée en septembre 2011 a été tout à fait déterminante.

Yong Joo Kim réintègrera l'Agence d'inspection et de quarantaine animale, végétale et des pêches de la république de Corée, où il dirigera le Laboratoire de recherche. Nous espérons le revoir bientôt à l'occasion des prochaines réunions de l'OIE.



## Arrivées



### Cellule comptabilité Assistant comptable Daniel Agbodjan-Prince

Le 26 septembre 2011, Monsieur Daniel Agbodjan-Prince a intégré la Cellule comptabilité de l'OIE en qualité d'Assistant comptable pour renforcer les équipes placées auprès de la Directrice Générale adjointe en charge de l'Administration, gestion, ressources humaines et actions régionales.



# Activités du Service scientifique et technique

## Résumé des Réunions des Groupes *ad hoc* de l'OIE

Juillet à septembre 2011

### Groupe *ad hoc* sur les maladies des abeilles mellifères

**Paris, 5-7 juillet 2011**

Le Groupe s'est réuni pour examiner les commentaires émanant des Pays Membres de l'OIE concernant la version révisée des chapitres du *Code terrestre* relatifs aux maladies des abeilles, ainsi que pour réactualiser, si besoin, le texte pertinent du chapitre 5.10 : « Modèles de certificats vétérinaires établis pour le commerce international des animaux vivants, des œufs à couvrir et des produits d'origine animale ». Après avoir examiné les commentaires des Membres relatifs à cinq chapitres, le Groupe a proposé une version révisée de ces textes. Néanmoins, faute de temps, il n'a pas pu procéder à l'examen des chapitres sur les loques américaine et européenne des abeilles mellifères ni réviser le chapitre 5.10. Étant donné que le chapitre 1.2 du *Code terrestre* relatif aux critères d'inscription des maladies animales sur la liste de l'OIE se trouve en cours de révision, le Groupe a estimé utile de réexaminer les maladies des abeilles figurant actuellement sur la liste en déterminant s'il y a lieu, d'après les nouveaux critères d'inscription, de maintenir toutes ces maladies sur la liste et/ou s'il convient d'en ajouter de nouvelles. Le Groupe se réunira une nouvelle fois en 2012 pour achever ses travaux.

### Groupe *ad hoc* sur la reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique

**Paris, 19-21 juillet 2011**

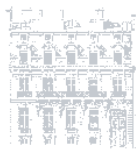
Il a été demandé au Groupe de poursuivre la révision du chapitre consacré à la peste porcine classique (PPC) en vue de l'adapter à la procédure officielle de reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de cette maladie. La Commission scientifique de l'OIE avait conseillé de prévoir le cas de figure où un pays serait reconnu indemne de PPC tout en pratiquant la vaccination. Ce point comportait des conséquences importantes pour la

révision des articles consacrés à la surveillance, surtout parce que les outils pour le diagnostic et les vaccins actuellement préconisés (par exemple les tests de détection des protéines non structurales du virus de la fièvre aphteuse) ne permettent pas de différencier aisément les animaux vaccinés des animaux infectés. La plupart des articles concernant les échanges internationaux de marchandises ont été amendés en tenant compte du statut indemne de PPC avec vaccination, mais il conviendra d'y apporter des précisions complémentaires. Le Groupe se réunira une nouvelle fois en décembre 2011, afin d'achever la révision du chapitre du *Code terrestre* relatif à la PPC et du questionnaire sur la PPC (chapitre 1.6), ce qui aidera les Membres de l'OIE à soumettre les documents requis en bonne et due forme.

### Groupe *ad hoc* sur la brucellose

**Paris, 20-22 juillet 2011**

La tâche confiée au Groupe consistait à réviser les chapitres existants sur la brucellose bovine, porcine et des petits ruminants, en adoptant une approche centrée sur l'agent pathogène plutôt que sur les différentes espèces sensibles. Étant donné que les pays ont tendance à surveiller la situation de la brucellose en recourant principalement à la sérologie, et que plusieurs espèces de *Brucella* peuvent être présentes simultanément et entraîner des co-infections, le Groupe a décidé de rédiger un seul chapitre dédié aux infections à *Brucella*, couvrant aussi bien *Brucella abortus* que *B. melitensis* et *B. suis*. Le chapitre révisé permettrait au pays de s'auto-déclarer indemne d'infection à *Brucella* au niveau d'un troupeau, d'une zone ou du pays, et ce pour toutes les espèces sensibles faisant l'objet d'échanges internationaux, ou seulement pour certaines d'entre elles. Cinq catégories d'espèces animales ont été définies, à savoir : les bovins ; les ovins et les caprins ; les suidés ; les camélidés ; les cervidés sauvages vivant en captivité.



# Activités du Service du commerce international

## Résumé des réunions des Groupes *ad hoc* de l'OIE

*Juillet-septembre 2011*

### Groupe *ad hoc* sur la législation vétérinaire

***Siège de l'OIE, Paris, 5-7 juillet 2011***

La législation vétérinaire forme un pilier clé de l'infrastructure permettant aux Services vétérinaires nationaux de surmonter, d'une manière efficace, les obstacles auxquels ils sont aujourd'hui confrontés. Afin de répondre à une demande en progression constante, émanant en particulier des pays en développement, l'OIE a publié sur son site Internet une série de Lignes directrices sur le thème de la législation vétérinaire fixant les éléments essentiels qui doivent être couverts par la législation.

La principale tâche que devait remplir le Groupe *ad hoc* sur la législation vétérinaire consistait à rédiger un projet de texte destiné à être intégré au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (*Code terrestre*), en s'appuyant sur les Lignes directrices précitées.

Un premier projet de texte rédigé en tenant compte des commentaires adressés par des Pays Membres de l'OIE, avait été préparé lors de la première réunion du Groupe *ad hoc* tenue du 5 au 7 juillet 2011.

La version révisée du projet de ce chapitre (projet de nouveau chapitre 3.4) a été examinée par la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres (Commission du Code) lors de la réunion de septembre 2011, et diffusée aux Membres en octobre 2011 afin de recueillir leurs observations.

### Groupe *ad hoc* sur le bien-être des animaux de laboratoire

***Siège de l'OIE, Paris, 5-7 juillet 2011***

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur le bien-être des animaux de laboratoire a tenu sa cinquième réunion du 5 au 7 juillet 2011. Le Groupe *ad hoc* a procédé à la révision du texte du chapitre 7.8 du *Code terrestre* relatif à l'utilisation des animaux dans la recherche et l'enseignement qui avait été adopté en mai 2010 à la lumière des plus récents commentaires émanant de Membres de l'OIE. Il a ensuite procédé à la rédaction d'un nouvel article sur le transport. Il a également mis au point un modèle de certificat vétérinaire applicable au commerce international

d'animaux de laboratoire. Le Docteur William White, conseiller-expert auprès de l'Association internationale du transport aérien, a prêté son concours au Groupe *ad hoc* pour l'exécution de cette tâche. La version remaniée du texte du chapitre 7.8 a été remise à la Commission du Code, de même que le projet de nouveau modèle de certificat faisant l'objet d'un nouveau chapitre, en vue de leur examen lors de sa réunion de septembre 2011. Aucune autre réunion n'est prévue pour le moment. Le Directeur général et les membres de la Commission du Code ont adressé tous leurs remerciements au Groupe pour l'excellent travail qu'il a accompli.

### Groupe *ad hoc* sur l'enseignement vétérinaire

***Siège de l'OIE, Paris, 2-4 août 2011***

Le Groupe *ad hoc* sur l'enseignement vétérinaire a tenu sa troisième réunion du 2 au 4 août 2011. Il a passé en revue les commentaires dont lui avaient fait part des Membres de l'OIE au sujet de la liste des compétences minimales requises et a discuté des conclusions de la deuxième Conférence mondiale de l'OIE qui avait été organisée à Lyon les 13 et 14 mai 2011 sur le thème de l'enseignement vétérinaire.

Remarquant que l'OIE avait reçu des commentaires émanant de plusieurs Membres au sujet de l'enseignement dispensé aux vétérinaires dans le domaine de la santé des animaux aquatiques, le Groupe a recommandé que les Commissions des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques soient destinataires d'une copie du rapport préparé à l'occasion de cette troisième réunion.

Le Groupe se réunira une nouvelle fois du 11 au 13 janvier 2012 pour aborder les points suivants :

1. détermination des compétences critiques requises par les vétérinaires travaillant au niveau le plus élevé de la direction des services officiels (Autorité vétérinaire),
2. sélection des sujets de formation continue à dispenser aux vétérinaires privés exécutant des missions pour le compte de l'Autorité vétérinaire,
3. choix des méthodes et sources de formation continue destinée aux vétérinaires.



## Activités du Service du commerce international

### Groupe *ad hoc* sur les zoonoses parasitaires

***Siège de l'OIE, Paris, 30 août – 1<sup>er</sup> septembre 2011***

Le Groupe *ad hoc* sur les zoonoses parasitaires a tenu sa deuxième réunion au Siège de l'OIE du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il a minutieusement examiné le grand nombre de commentaires adressés par les Pays Membres à propos du projet de chapitre 8.13 relatif à la trichinellose, et en a amendé le texte en conséquence. Le chapitre a été remanié en vue d'y introduire un nouvel article sur les produits jugés sûrs pour le commerce international, deux nouveaux textes exposant dans les grandes lignes les exigences en matière de déclaration d'un pays ou d'une zone présentant un risque négligeable d'infection par *Trichinella* chez le porc domestique, de nouvelles conditions applicables à la surveillance de *Trichinella* et des dispositions relatives à l'introduction de porcs vivants.

La prochaine réunion du Groupe *ad hoc* aura lieu du 7 au 9 décembre 2011. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figurent le traitement des commentaires émanant de Pays Membres à propos du projet de chapitre 8.4 sur l'échinococcose/hydatidose et la rédaction d'un nouveau chapitre sur la cysticercose porcine.

Le rapport du Groupe *ad hoc* a été remis à la Commission du Code en vue de son examen lors de sa réunion de septembre 2011.

### Groupe *ad hoc* sur la différenciation des souches d'agents pathogènes responsables des maladies des animaux aquatiques

***Siège de l'OIE, Paris, 6-8 septembre 2011***

Le Groupe *ad hoc* sur la différenciation des souches d'agents pathogènes responsables des maladies des animaux aquatiques a tenu sa deuxième réunion du 6 au 8 septembre 2011.

L'objectif des travaux menés par ce Groupe *ad hoc* est d'établir des critères qui serviront à la différenciation des variants d'agents pathogènes. Lors de sa réunion de janvier 2011, le Groupe *ad hoc* avait exploré différentes pistes tout en reconnaissant que la différenciation engendrait des incohérences dans la notification des agents pathogènes détectés. La Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques a jugé que le virus de l'anémie infectieuse du saumon était l'agent pathogène le mieux approprié pour faire l'objet d'une étude de cas, laquelle servirait à éventuellement amender les exigences en matière de notification à l'OIE en s'appuyant sur une claire description des différents variants de l'agent pathogène considéré. Trois experts de renom international

spécialisés dans l'anémie infectieuse du saumon ont été conviés à la réunion, en vue de procéder à l'examen des détails techniques de la différenciation des variants du pathogène responsable de cette maladie.

Le Groupe *ad hoc* a évalué l'applicabilité du concept de différenciation défini ci-dessus au virus de l'anémie infectieuse du saumon selon un certain nombre de critères déterminés lors de sa réunion précédente, à savoir : (i) les variants de l'agent pathogène sont clairement identifiés dans les publications scientifiques pertinentes et présentent des caractéristiques clairement différentes ; (ii) il existe des méthodes fiables et facilement accessibles permettant de procéder à une différenciation systématique des variants ; et (iii) il peut exister une gestion différente des variants au sein ou entre les pays. Le Groupe *ad hoc* est parvenu à la conclusion que le virus de l'anémie infectieuse du saumon réunissait les trois critères précités et que des progrès notables ont été réalisés dans l'examen de l'opportunité d'élaborer une nouvelle approche de différenciation applicable au virus précité et de ses conséquences.

Le rapport du Groupe *ad hoc* a été remis à la Commission des animaux aquatiques en vue de son examen lors de sa réunion d'octobre 2011.

### Groupe *ad hoc* sur l'utilisation responsable des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques

***Siège de l'OIE, Paris, 8-9 septembre 2011***

Le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur l'utilisation responsable des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques s'est réuni au Siège de l'OIE les 8 et 9 septembre 2011. Il a achevé la rédaction des projets de chapitre traitant du contrôle des quantités et du mode d'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques, d'une part, et de la mise au point et de l'harmonisation des programmes nationaux de suivi et de surveillance de l'antibiorésistance pour les animaux aquatiques, d'autre part. Le Groupe *ad hoc* a dressé la liste des bactéries devant être traitées en priorité au moment de la mise au point de méthodes de tests d'antibiorésistance applicables aux animaux aquatiques ; il projette de la publier, conjointement avec un article explicatif, dans un numéro du *Bulletin* de l'OIE en septembre 2012. Le Groupe *ad hoc* a également rédigé un document de discussion traitant de l'appréciation du risque d'antibiorésistance lors de l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux aquatiques ; ce document sera examiné à une date ultérieure et pourra servir de socle à la rédaction d'un nouveau chapitre du *Code aquatique*.

Le rapport du Groupe *ad hoc* a été remis à la Commission du Code en vue de son examen lors de sa réunion de septembre 2011.

# actions régionales

## Mouvements de personnel

### Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est Bangkok

#### Arrivées

#### Responsable du programme OIE Identify Dr Andrew Davis



Andrew Davis, qui a rejoint l'OIE en 2011, est responsable de programme à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, basée à Bangkok.

Son rôle consiste principalement à coordonner la mise en

œuvre des activités menées par l'OIE pour le projet IDENTIFY, dans le cadre du programme intitulé Menace de pandémies émergentes<sup>1</sup> financé par l'USAID<sup>2</sup>. Le but de ce projet est de développer la capacité des laboratoires et des réseaux de laboratoires dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale, afin de mieux gérer les maladies infectieuses émergentes.

Avant de rejoindre l'OIE, Andrew avait travaillé au CSIRO-AAHL<sup>3</sup> et exercé les fonctions de coordonnateur du Réseau australien de laboratoires sur les maladies animales émergentes. Andrew a travaillé en tant qu'anatomopathologiste vétérinaire dans des laboratoires de diagnostic vétérinaire nationaux, régionaux, universitaires et privés, en Australie et à l'étranger. Il a obtenu son diplôme à l'Université du Queensland (Australie) en 2002, et possède des qualifications post-universitaires en anatomopathologie vétérinaire appliquée au diagnostic.

Pour sa Représentation sous-régionale en Asie du Sud-Est, l'OIE a récemment recruté également trois personnes dont les compétences appuieront la mise en œuvre du programme STANDZ<sup>4</sup>. Ce programme, financé par

l'AusAID<sup>5</sup>, englobe la campagne SEACFMD<sup>6</sup>, l'initiative STRIVES<sup>7</sup>, ainsi que le projet « Une seule santé » sur la rage (voir précisions pages 16-18).

L'arrivée de ces trois nouvelles personnes permettra à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est de réaliser certains programmes majeurs de l'OIE, conformément au cinquième Plan stratégique de l'OIE dans la sous-région.

- 1- *Emerging Pandemic Threat*
- 2- USAID : Agence des États-Unis pour le développement international
- 3- CSIRO : Organisation du Commonwealth pour la recherche scientifique et industrielle ; AAHL : Laboratoire australien de santé animale
- 4- STANDZ : *Stop Transboundary Animal Diseases and Zoonoses* (Halte aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses)
- 5- AusAID : Agence australienne de développement international
- 6- SEACFMD : Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine
- 7- STRIVES : *Strengthening Initiative for Veterinary Services* (Initiative pour le renforcement des Services vétérinaires)

#### Coordinateur du programme OIE STANDZ/SEACFMD Dr Dirk Van Aken



Dirk Van Aken a rejoint la Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est en octobre 2011 en tant que coordonnateur

du programme STANDZ. Il sera principalement responsable de la coordination de la campagne SEACFMD, mais participera également à d'autres activités scientifiques de l'OIE en Asie du Sud-Est.

Dirk est diplômé de la Faculté de médecine vétérinaire de Gand, en Belgique (1981). Il a obtenu un diplôme de médecine vétérinaire tropicale (1982) et un master (1992) à l'Institut de médecine tropicale d'Anvers (Belgique). En 2004, il a été admis au sein du Collège européen de parasitologie vétérinaire.

Il travaille en Asie depuis 1982 dans le cadre de missions de longue durée en Inde, au Sri Lanka, aux

Philippines, au Laos et au Cambodge. Son expérience professionnelle est multiple : formation de futurs vétérinaires, recherche en épidémiologie des maladies des bovins, des petits ruminants et des porcs, et gestion d'importants projets financés par les bailleurs de fonds institutionnels. Récemment, de 2005 à 2010, il a été chef d'équipe et conseiller principal pour le programme de l'Union européenne consacré aux petits éleveurs du Cambodge. Dirk a coopéré avec le projet SEACFMD dès 1998, dans le cadre des projets d'élevage financés par l'Union européenne au Laos et au Cambodge.

### Responsable de programme (suivi-évaluation STANDZ)

#### Mme Maria Cecilia Dy



Maria Cecilia Dy a rejoint la Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est en septembre 2011 en tant que coordinatrice du suivi et de l'évaluation (*Monitoring & Evaluation : M&E*) à Bangkok. Elle est responsable de la mise

en œuvre du suivi et de l'évaluation pour les différents projets couverts par le programme STANDZ. Maria Cecilia supervise également la mise en œuvre du plan de communication de la Représentation sous-régionale et coordonne le développement et la mise en œuvre des stratégies de communication en santé animale des Pays Membres de l'OIE en Asie du Sud-Est.

Maria Cecilia apporte à l'OIE son expertise dans les domaines de la communication (tant sur la santé animale que sur la santé humaine), la coordination de projets, l'évaluation et le journalisme. Au cours des cinq dernières années, elle a contribué au développement et à la mise en œuvre des stratégies de communication sur l'influenza aviaire pour CARE International, la FAO et l'UNICEF au Cambodge. Elle a également réalisé le suivi des évaluations externes des différentes activités menées dans le cadre du programme géré par CARE dans les

villages cambodgiens pour la réduction des risques d'influenza aviaire. Avant de rejoindre l'OIE, Maria Cecilia a réalisé, pour le compte du Département cambodgien de la santé et de la production animales, une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des petits éleveurs au regard des maladies animales transfrontalières.

Cecilia a obtenu un master en communication et médias à l'Université de Leicester (Royaume Uni) et a travaillé pendant sept ans comme journaliste aux Philippines et au Cambodge.

### Chargée de mission (project OIE/STANDZ) Dre Mary Joy Gordoncillo

Mary Joy N. Gordoncillo a rejoint la Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est en septembre 2011 en tant que chargée de mission dans le cadre de l'initiative STANDZ. Elle sera chargée de la gestion de projets et de l'appui à la communication dans la



mise en œuvre de divers projets menés dans les Pays Membres de l'OIE dans la région. Elle appuiera les différentes activités de la Représentation sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est et œuvrera pour la visibilité de l'OIE en tant que centre d'excellence indépendant, scientifique et hautement professionnel à travers l'Asie du Sud-Est.

Mary Joy possède un diplôme de docteur en médecine vétérinaire obtenu à l'Université des Philippines, un master en science vétérinaire tropicale de l'Université James Cook (Australie), et termine actuellement un doctorat en santé publique vétérinaire à l'Université du Michigan (États-Unis). Outre ses qualifications élevées en biologie moléculaire et microbiologie vétérinaire, elle est également très qualifiée et passionnée par l'application du numérique aux arts, à l'illustration et au design, ainsi que par la communication dans le domaine de la santé. Elle souhaite vivement mettre ses qualités scientifiques et créatives au service de la Représentation pour l'Asie du Sud-Est et des Pays Membres de l'OIE, afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de santé animale dans la région.

## Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale

### Arrivée

Représentant régional

**Dr Filiberto Frago Santamaría**



Le Docteur Filiberto Frago est diplômé de l'Université fédérale du Paraná (Brésil) et détient une maîtrise en sciences délivrée par l'Université d'Idaho (États-Unis d'Amérique).

Il a été nommé représentant sous-régional de l'OIE pour l'Amérique centrale en mai 2011.

#### Lessentiel du parcours

Le parcours professionnel du Docteur Frago s'est déroulé au sein des Services vétérinaires du Panama. Au début de sa carrière, il a effectué des prestations auprès des éleveurs-engraisseurs du secteur privé, tout en exerçant la médecine vétérinaire pour petits et grands animaux. Il a ensuite été nommé Inspecteur national de l'alimentation, fonction qui lui a permis d'acquérir une première expérience dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Il a récemment occupé le poste de Secrétaire général de l'Autorité panaméenne de sécurité sanitaire des aliments. Dans ces diverses fonctions, il a pu acquérir une grande expérience en matière de fonctionnement et de gestion des Services vétérinaires, aussi bien au niveau national qu'international ; à cet égard, il convient de saluer sa participation aux négociations sanitaires bilatérales menées par le Panama avec le Chili, le Canada et les États-Unis. Les principaux accomplissements professionnels de sa carrière sont, entre autres, la gestion des processus d'auto-déclaration du Panama en tant que pays indemne de tuberculose bovine, l'auto-déclaration de la province de Colón en tant que première zone techniquement indemne de brucellose bovine dans l'histoire du pays, l'auto-déclaration du Panama en tant que pays indemne de peste porcine classique, et la mise en place du programme de surveillance de

l'encéphalopathie spongiforme bovine ; il a également dirigé l'équipe technique chargée de présenter à l'OIE la demande de reconnaissance officielle du statut de Panama en tant que pays présentant un risque insignifiant d'encéphalopathie spongiforme bovine, statut effectivement reconnu en mai 2011 au cours de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'OIE.

Au sein de la Représentation sous-régionale, le Docteur Frago sera responsable des relations entre le siège de l'OIE, d'une part, la représentation régionale de Buenos Aires et les Services vétérinaires des Membres et les diverses organisations régionales et internationales présentes en Amérique centrale, d'autre part. De même, il fournira une assistance technique à la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques, située à Buenos Aires (Argentine), afin de l'aider à atteindre les objectifs du cinquième Plan stratégique de l'OIE, en particulier concernant les programmes de renforcement des capacités des Services vétérinaires.

### Départ

Représentant régional

**Dr José Joaquín Oreamuno Toledo**

Le 30 juin 2011, le Docteur José Joaquín Oreamuno a quitté ses fonctions au sein de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Amérique centrale, dont il avait été le représentant depuis sa création à Panama en 2006.

Le Docteur Oreamuno a pris part à de nombreuses missions et activités s'inscrivant dans le Plan stratégique de l'OIE, en particulier celles en rapport avec le renforcement des Services vétérinaires des Pays Membres ainsi qu'avec la diffusion, actualisation et application des normes internationales de l'OIE.

L'OIE saisit cette opportunité d'exprimer au Docteur Oreamuno sa reconnaissance pour son sens des responsabilités, son professionnalisme et sa sympathie, qualités qui lui ont fait gagner l'estime de tous ses collègues, et souhaite à son successeur de réussir pleinement dans ses nouvelles fonctions.



# Réunions

## Amériques

### Cinquième réunion du Comité directeur régional FAO-OIE du GF-TADs pour les Amériques

*Ville de Panama, République du Panama, 1<sup>er</sup> juillet 2011*

© Diego Rojas



La cinquième réunion du Comité directeur régional FAO-OIE du Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour les Amériques, organisée conjointement par la FAO<sup>1</sup> et l'OIE avec la collaboration du gouvernement de Panama, a compté avec la participation de 12 organisations internationales, régionales et sous-régionales, ce qui a porté à 34 le nombre total de participants.

Lors de la séance d'ouverture, le Docteur Carlos Correa Messuti, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, le Docteur Luis Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, le Docteur Fulvio Biancifiore, représentant de la FAO et le Docteur Manuel González Cano, Délégué du Panama auprès de l'OIE ont accueilli les participants et, après avoir affirmé avec eux que le GF-TADs constituait une priorité aussi bien à l'échelle mondiale que régionale, ils ont fait le point sur les activités conjointes et la collaboration entre les différentes organisations, qui se sont concrétisées par des réussites notables aux niveaux mondial et régional, mais aussi national.

Lors de cette réunion, il a été procédé à l'élection du nouveau Président, à savoir le Docteur Hugo Idoyaga, de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, et de deux Vice-Présidents, à savoir le Docteur Ottorino Cosivi, de l'OPS<sup>2</sup> et le Docteur Igor Romero Sosa, représentant de la CPA<sup>3</sup>.

La première séance de travail a été consacrée à la présentation des progrès accomplis ; l'importance d'améliorer la communication entre les différentes organisations a été soulignée, et les participants sont convenus que le projet de création d'un réseau de laboratoires nationaux des Services vétérinaires répondait à une nécessité.

La deuxième séance, axée sur la stratégie mondiale et régionale de contrôle de la fièvre aphteuse, a permis d'émettre une recommandation sur la gestion commune OIE-FAO des activités d'éradication et de contrôle de la maladie dans le cadre du GF-TADs, ainsi que sur l'utilisation de l'outil FAO-OIE pour son contrôle progressif, en concertation avec le Plan hémisphérique d'éradication de la fièvre aphteuse (PHEFA).

La troisième séance, consacrée aux stratégies régionales de contrôle des

maladies animales transfrontalières autres que la fièvre aphteuse a permis d'aborder des thèmes tels que l'élimination et l'éradication progressive de la lucilie bouchère, les activités de lutte contre la rage, la brucellose, la peste porcine classique, les encéphalopathies spongiformes transmissibles et les encéphalomyélites équine.

La quatrième séance a porté sur des thèmes transversaux ; les participants ont notamment recommandé d'inviter des représentants des universités et des associations professionnelles vétérinaires à assister aux prochaines réunions du GF-TADs, d'inscrire les conclusions de ces réunions dans les programmes de travail des organismes compétents des pays participants, et d'aborder également les maladies des animaux aquatiques.

Dans leurs conclusions, les participants ont souligné l'importance que le Comité directeur régional du GF-TADs poursuive ses activités en tant que mécanisme transversal de coordination et de consultation au service des priorités sanitaires et des programmes régionaux, avec la collaboration des organisations internationales et régionales publiques et privées. Pour l'OIE, cet objectif implique le renforcement des Services vétérinaires grâce à l'Outil PVS<sup>4</sup> de l'OIE, ainsi que le développement des activités des Centres collaborateurs et des Laboratoires de référence de l'OIE.

1- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

2- OPS : Organisation panaméricaine de la santé

3- CPA : Commission Mexique/États-Unis pour la prévention de la fièvre aphteuse et les autres maladies exotiques des animaux

4- Outil PVS : Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires

## Asie et Pacifique

### Initiative régionale de l'OIE pour barrer la route aux maladies

Hanoï, Vietnam, 12-16 septembre 2011

#### Lancement du STANDZ et réunion du comité de pilotage

Le 12 septembre 2011, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est a lancé à Hanoï (Vietnam), un programme dénommé STANDZ (pour *Stop Transboundary Animal Diseases and Zoonoses* : Halte aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses), financé par l'Agence australienne de développement international (AusAID).

Ce lancement a réuni 36 participants venus de dix pays du Sud-Est asiatique et de Chine, ainsi que des représentants de la FAO, du Secrétariat de l'ASEAN<sup>5</sup>, et du Département australien de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt.

**Le STANDZ a pour objet de diminuer l'impact des maladies infectieuses émergentes, des maladies animales transfrontalières et des zoonoses sur la sécurité alimentaire, la santé humaine et le niveau de vie en Asie du Sud-Est, au cours des cinq prochaines années.**

Ce plan se concentrera sur l'amélioration des performances des services vétérinaires en Asie du Sud-Est, en termes de prévention, de contrôle et d'éradication de ces maladies.

Le STANDZ regroupe en un seul programme tous les projets financés par l'AusAID, à savoir la campagne SEACFMD (campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine) et l'initiative STRIVES (initiative pour le renforcement des Services vétérinaires) – antérieurement connue sous le nom PSVS (projet pour le renforcement des Services vétérinaires) –, ainsi qu'un nouveau projet, dénommé « Projet 'Une seule santé' sur les zoonoses ».

Dans le cadre du STANDZ, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est travaillera principalement avec : les ministères de l'Agriculture (notamment avec les Délégués OIE) ; les institutions nationales d'enseignement et de formation continue en rapport avec les professionnels des secteurs vétérinaire et para-vétérinaire ; les organisations régionales ; les partenaires techniques travaillant dans le domaine du développement, et les organisations locales.

Le STANDZ soutiendra certains pays prioritaires dans leur lutte contre la fièvre aphteuse et la rage, aidera au renforcement des systèmes de services vétérinaires (en lien avec le processus PVS<sup>6</sup> de l'OIE) et incitera les pays à accroître leur engagement et leur soutien envers leurs services vétérinaires.



Les participants posent pour une photo de groupe après la cérémonie de lancement de l'initiative STANDZ

5- ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud Est  
6- PVS : Performance des Services vétérinaires

## animales transfrontalières et aux zoonoses en Asie du Sud-Est

© Joy Gordoncillo



**Le Représentant sous-régional de l'OIE, Ronel Abila, présente les trois composantes de l'initiative STANDZ**

**La Composante 1** du STANDZ entend que l'OIE continue d'élaborer *des politiques et lignes directrices régionales établies sur la base d'observations* et mène des activités visant à impliquer efficacement les différentes parties prenantes. Ces activités de sensibilisation ont pour but *d'encourager, au niveau* de la région et des *Pays Membres, un alignement et un engagement par rapport aux politiques, normes et lignes directrices de l'OIE* établies au niveau mondial et au niveau régional. Cette composante comprend également un élément de *recherche* afin d'étayer les stratégies d'élaboration des politiques et d'implication à l'égard des politiques suivies.

**La Composante 2** s'attache à *renforcer les systèmes de services vétérinaires généraux* afin qu'ils traitent à la fois des maladies infectieuses émergentes, des *maladies animales transfrontalières et des zoonoses*. L'OIE aidera les pays à évaluer leur situation au regard des 46 « compétences critiques » de *l'Outil PVS de l'OIE*, à porter un diagnostic sur leurs besoins structurels pour l'amélioration de leurs performances, et à établir des plans stratégiques chiffrés en vue d'obtenir les ressources qui permettront la réalisation du plan.

**La Composante 3** a été conçue pour aider les pays à *améliorer leurs performances en matière de gestion sanitaire de la fièvre aphteuse et de la rage*. Pour un petit groupe de pays le STANDZ fournira un appui technique pour mieux aborder certains obstacles spécifiques, en vue d'une meilleure gestion sanitaire.

### **Le STANDZ sera mis en œuvre essentiellement à travers trois types d'interventions :**

- 1) **Un travail d'implication politique** mené au niveau des pays et de la région, qui vise à obtenir un alignement et un engagement des politiques et stratégies régionales et nationales de santé animale vis-à-vis des politiques, stratégies, normes et lignes directrices internationales et régionales de l'OIE ;
- 2) **Des interventions programmées (ou planifiées)** destinées à mettre en place les capacités organisationnelles spécifiques en vue de l'amélioration des performances dans certains domaines spécifiques ;
- 3) **Un mécanisme de microfinancement** permettant à certains Pays Membres sélectionnés et à l'OIE de rechercher des financements applicables aux domaines prioritaires suivants :
  - le renforcement des systèmes nationaux ;
  - la gestion sanitaire spécifique de la fièvre aphteuse et de la rage ;
  - la recherche, afin d'étayer les stratégies d'élaboration de politiques et d'implication à l'égard des politiques existantes.

### **Les critères de sélection prendront en compte :**

- les chances de succès de l'activité envisagée ;
- la capacité des requérants à susciter de l'intérêt, un engagement, et à obtenir un financement auprès des différentes sources mises à la disposition des Pays Membres de l'OIE ;
- les activités devront favoriser le renforcement des systèmes zoosanitaires ;
- les activités devront couvrir les zones géographiques à risque au regard de la fièvre aphteuse et la rage ;
- les activités devront apparaître clairement rentables en termes d'impact potentiel sur la sécurité alimentaire, la santé humaine ou encore le niveau de vie.

## Atelier de « Monitoring & Evaluation » de l'initiative STANDZ

**Du 12 au 14 septembre**

L'OIE a organisé un atelier de « Monitoring & Evaluation » (M&E) afin que les acteurs du STANDZ — aussi bien au niveau des pays qu'au niveau de la région — s'impliquent sur la question de la nécessité de rehausser la qualité des systèmes de M&E, à la fois pour ce qui concerne le STANDZ et pour ce qui concerne les Services vétérinaires nationaux.

Certains concepts clés du M&E ont été présentés aux participants lors de cet atelier, de même que d'autres exigences organisationnelles plus générales permettant de produire des informations crédibles qui puissent répondre aux besoins des décideurs et qui soient utilisables. Il a également été question de certaines des exigences fondamentales qui permettront de sélectionner les indicateurs appropriés pour évaluer au mieux les performances du programme ; à cet égard il est apparu qu'un certain niveau d'expertise sera indispensable pour établir les indicateurs qui conviendront et pour s'assurer qu'il sera possible de fournir les éléments adéquats pour répondre à ces indicateurs.

## Le Vietnam a accueilli la 14<sup>e</sup> Réunion des coordinateurs nationaux de la campagne SEACFMD

**Hanoï, Vietnam, 15-16 septembre 2011**

La 14<sup>e</sup> Réunion des coordinateurs nationaux de la campagne SEACFMD<sup>7</sup>, organisée les 15 et 16 septembre par la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, s'est déroulée avec succès.

Lors de cette réunion, qui s'est tenue juste après les réunions de lancement du STANDZ, il a été question du STANDZ et il a été précisé en quoi ce nouveau projet AusAID vient étayer et compléter la feuille de route SEACFMD 2020<sup>8</sup>.

Se rapportant aux composantes et aux objectifs de la campagne SEACFMD, les coordonnateurs nationaux ont présenté la situation actuelle de leurs pays respectifs au regard de la fièvre aphteuse, ainsi que les résultats obtenus à ce jour par leurs pays en matière de contrôle et de prévention.

Les participants ont été informés des réalisations et des activités liées à la fièvre aphteuse menées par les organisations partenaires (ASEAN, AusAID, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, et Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse de Pakchong, en Thaïlande).

Au cours de la réunion, les participants ont réaffirmé leur soutien à la stratégie de lutte contre la fièvre aphteuse au moyen de la vaccination, ont discuté de l'actualisation de la banque de vaccins, ont clarifié les rôles et responsabilités, et la capacité des pays demandeurs à recevoir des vaccins contre la fièvre aphteuse ; ils ont également pris l'initiative d'une discussion sur l'établissement d'un protocole sur les mouvements de bétail. Pour finir il a été rappelé combien il est important de fournir des prélèvements pour le diagnostic de la fièvre aphteuse et d'envoyer dans les meilleurs délais les rapports sur la fièvre aphteuse, par le biais du système ARAHIS<sup>9</sup>.

Le Docteur Gardner Murray, Président de la Sous-Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est, a par ailleurs présenté et souhaité la bienvenue aux nouveaux venus de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est : le Docteur Dirk Van Aken, Madame Maria Cecilia Dy et la Docteure Mary Joy N. Gordoncillo. L'assistance a également adressé ses remerciements à la Docteure Wilai Linchongsungkoch, qui prend sa retraite fin septembre 2011, et a rendu hommage à l'incalculable contribution qui a été la sienne pendant ses années à la tête du Laboratoire de référence pour la fièvre aphteuse situé à Pakchong, en Thaïlande, ainsi que dans le cadre de ses activités de coordination du réseau des laboratoires du SEACFMD.

7- SEACFMD : *South-East Asia and China Foot-and-Mouth Disease Campaign* (Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est)

8- SEACFMD 2020: *A roadmap for foot and mouth disease freedom with vaccination by 2020 in South-East Asia and China*, OIE, janvier 2011

9- ARAHIS : ASEAN Regional Animal Health Information System

## Cinquième réunion du Comité directeur régional FAO/OIE du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique

Tokyo, Japon, 21-22 juillet 2011



Membres du Comité directeur régional, invités d'honneur et orateurs lors de la cérémonie d'ouverture de la cinquième réunion du Comité directeur régional du GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique

La cinquième réunion du Comité directeur régional du Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières (GF-TADs) pour la région Asie-Pacifique s'est tenue du 21 au 22 juillet 2011 dans les nouveaux locaux de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, situés au Nagashima Hall, Food Science Building, dans le campus de l'université de Tokyo, parallèlement à la deuxième réunion du Comité directeur du Programme communautaire de coopération sur les maladies hautement pathogènes émergentes et ré-émergentes (UE-HPED) en Asie.

Le GF-TADs est une initiative conjointe de l'OIE et de la FAO visant spécifiquement à prévenir et à lutter contre les maladies animales transfrontalières et les maladies infectieuses émergentes, en fournissant un cadre de coordination régionale couvrant un large éventail de maladies infectieuses au niveau mondial, régional et national. Le Comité directeur régional se réunit chaque année afin d'envisager les futures activités dans le domaine de la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières dans la région et d'organiser les activités en cours ; à cela s'ajoute, depuis le lancement du programme UE-HPED, la coordination des efforts déployés par les deux structures pour le renforcement de la santé animale et la lutte contre les zoonoses.

La réunion a été présidée par le Docteur Toshiro Kawashima, chef des Services vétérinaires du Japon et président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, avec l'assistance du Docteur Kazuaki Miyagishima, Directeur général adjoint de l'OIE, et du Docteur Peter de Leeuw, conseiller vétérinaire principal auprès de la FAO, qui représentaient respectivement l'OIE et la FAO.

Au total, 49 personnes ont participé à la réunion, en particulier les vice-présidents et le secrétaire de la Commission régionale de l'OIE, des représentants de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), du Secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) ; étaient également présents les présidents du Groupe de travail sectoriel de l'ANASE sur les animaux d'élevage (ASWGL) et de la Commission pour la production et la santé animales de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (APHCA), et des représentants des bailleurs de fonds tels que l'Union européenne, l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le Département d'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), ainsi que des orateurs invités venus du Japon et de la Corée.

La participation active des représentants du siège et des bureaux régionaux de l'OMS, à savoir le Bureau régional du Pacifique occidental (WPRO) et le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est (SEARO) témoigne de l'adhésion de l'OMS à la démarche « Une seule santé » et de sa mobilisation croissante au sein de GF-TADs.

**Des recommandations générales ont été formulées à l'issue de la réunion, concernant le contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène, de la fièvre aphteuse et de la peste porcine classique, à savoir :**

- 1) GF-TADs continuera à servir de mécanisme de coordination afin de trouver auprès des bailleurs de fonds des sources de financement destinées à renforcer les capacités des Services vétérinaires et à améliorer leur conformité à l'égard des normes de l'OIE ;
- 2) le processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE) constitue un outil majeur pour améliorer le fonctionnement de ces Services ;
- 3) les conclusions et les recommandations formulées lors de la deuxième réunion du Comité directeur du programme HPED devraient être suivies et mises en œuvre ;
- 4) les participants ont préconisé la poursuite des études épidémiologiques et de la surveillance exercée sur l'influenza aviaire dans l'avifaune et chez les oiseaux domestiques de la région, en recourant au réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale en tant que structure de diffusion de l'information et d'analyse des données ;
- 5) les participants ont fortement recommandé que la prévention et le contrôle de la fièvre aphteuse dans les Pays Membres soient une composante importante des stratégies mondiales et régionales, et que des efforts soient déployés par le biais de GF-TADs pour rechercher des fonds permettant de financer des activités de collaboration, aussi bien entre les régions qu'au sein d'une même région. Il a également été recommandé que les conséquences socio-économiques de la fièvre aphteuse dans les pays affectés soient étudiées et rendues publiques, afin de justifier les investissements supplémentaires requis.

Lors de la réunion, la FAO et l'OIE ont pu faire le point sur l'état d'avancement des activités du GF-TADs au niveau mondial et régional ; les représentants de l'ANASE, de l'ASACR et du CPS ont ensuite examiné les accomplissements ainsi que les principales problématiques qui se posent au niveau de la sous-région. L'état d'avancement de projets spécifiques tels que la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Chine et en Asie du Sud-Est (SEACFMD), le programme HPED et les activités du Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières (ECTAD) a également été passé en revue. Une séance longue a été consacrée au contrôle de la fièvre aphteuse au niveau mondial, régional et national. Les orateurs japonais et coréen invités ont présenté des exposés sur les foyers récents de fièvre aphteuse survenus dans leur pays et sur les stratégies nationales de contrôle qui y ont été appliquées ; ils ont partagé avec les Membres de la région les enseignements tirés de ces expériences. Le Japon a proposé qu'un nouveau projet OIE/Fonds fiduciaire spécial du Japon (JTF) soit dédié au contrôle de la fièvre aphteuse en Asie, initiative que le Comité directeur a saluée.

En conclusion, les participants se sont félicités des accomplissements majeurs réalisés dans le cadre de GF-TADs, grâce notamment à la coordination et à la collaboration des Membres de la région, des unités de soutien et des organisations régionales spécialisées.

En outre, il a été proposé que les Membres de la sous-région, les organisations internationales et les principaux bailleurs de fonds se réunissent en Asie de l'Est afin de lancer le nouveau projet OIE/JTF pour le contrôle de la fièvre aphteuse. Cette réunion permettrait de définir la méthode à suivre pour concevoir des stratégies nationales de lutte et pour élaborer une feuille de route sous-régionale en vue du contrôle et de l'éradication progressive de la fièvre aphteuse. S'agissant de la peste porcine classique et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP), il conviendrait d'intensifier le soutien apporté aux Pays Membres pour la réalisation d'études épidémiologiques et le renforcement des capacités de diagnostic, de contrôle et de gestion des maladies porcines. Enfin, les organisations régionales (ANASE, ASACR et CPS, ainsi que ANASE +3) devraient jouer un rôle central et orchestrer les efforts fournis par les différents pays en vue de renforcer le contrôle des maladies animales transfrontalières au niveau régional.

## Inauguration des nouveaux locaux de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, et allocutions d'ouverture

Tokyo, Japon, 10 septembre 2011

Un meilleur développement des réseaux dans la région Asie-Pacifique renforcera inéluctablement les activités de l'OIE et aidera cette dernière à atteindre ses objectifs.

Comme cela a été annoncé dans le précédent *Bulletin* (n° 2011-3, page 20) la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique a récemment transféré ses bureaux dans un nouvel immeuble (le « Food Science Building ») du campus de l'Université de Tokyo. Afin de célébrer cet événement, le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE s'est rendu, le 10 septembre 2011, dans ces nouveaux locaux afin d'assister à la cérémonie d'inauguration organisée par la Représentation régionale, en ouverture de laquelle il a prononcé un discours de stratégie générale intitulé : « La profession vétérinaire : ses fonctions et ses responsabilités croissantes ».

Plus d'une centaine de personnes ont assisté à la cérémonie, qui a été suivie d'un cocktail offert pour célébrer l'inauguration. Ont notamment assisté à la cérémonie des représentants des laboratoires de référence et des centres collaborateurs de l'OIE au Japon ainsi que des représentants des Pays Membres de la région présents au Japon et des représentants de la FAO. Des représentants de l'Autorité vétérinaire de la république de Corée, ainsi qu'un universitaire de haut rang de ce pays, le directeur de l'Université de Corée, des professeurs, des étudiants et des représentants des ministères compétents ont également assisté à cette manifestation.



De gauche à droite : Dr Itsuo Shimohira, actuel Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, Dr Teruhide Fujita, Représentant régional de 2000 à 2009, Dr Bernard Vallat, Directeur général, Dr Yoshiro Ozawa, Représentant régional de 1992 à 2000

Après le discours prononcé par le Docteur Vallat, plusieurs orateurs de la région ont pris la parole et fait part de leur expérience en matière de lutte contre les maladies, d'enseignement de la médecine vétérinaire et de coopération régionale. Cette manifestation a fourni une excellente opportunité de rappeler aux participants les diverses facettes des activités de l'OIE et de souligner l'importance de renforcer la communication et la coopération au niveau régional. Le Docteur Vallat s'est déclaré heureux de pouvoir ainsi renouer des relations amicales avec d'anciens collègues de l'OIE, aussi bien à Paris qu'à Tokyo.

Les nouveaux bureaux occupent un immeuble tout neuf situé dans un campus calme et recouvert de verdure. Indépendamment du cadre extrêmement agréable et des équipements remarquables proposés par ce site, il est espéré que cette nouvelle implantation présagera une



intensification de la participation aux activités de l'OIE dans le domaine de l'enseignement vétérinaire, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Le Docteur Vallat a chaleureusement remercié l'Université de Tokyo d'avoir si aimablement accueilli la Représentation régionale au sein du campus. Comme l'a fait observer le Directeur général, ce déménagement et le renforcement de l'équipe de la Représentation régionale contribueront à faire en sorte que celle-ci joue à l'avenir un rôle encore plus actif pour réaliser les objectifs de l'OIE dans cette région.

(Pour plus de détails sur la cérémonie d'inauguration, veuillez consulter le site de la Représentation régionale : [www.rr-asia.oie.int/](http://www.rr-asia.oie.int/))



## L'OIE et le gouvernement espagnol reconduisent l'accord-cadre de collaboration ainsi que le projet de constitution d'une base de données terminologique

*Paris, France, 25 mai 2011*



Lors de la 21<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, tenue en 2004, le gouvernement espagnol avait manifesté son intention de collaborer avec l'OIE dans divers domaines, en faisant intervenir, en particulier, la Sous-direction générale de la santé animale d'Espagne. Un accord-cadre de collaboration avait été signé le 14 novembre 2007 entre le ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation de l'époque (MAPA) et l'OIE dans le but de promouvoir l'utilisation correcte et réfléchie de la langue espagnole dans la terminologie scientifique et technique de la santé animale et d'autres domaines apparentés,

de promouvoir la collaboration entre l'OIE et le gouvernement espagnol dans ce domaine, de favoriser la préparation éditoriale de publications d'intérêt commun et de promouvoir la solidarité entre les pays technologiquement avancés et ceux en développement, en particulier en Amérique latine.

C'est dans cet esprit de collaboration mutuelle qu'a été signé, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le projet de création d'une base terminologique multilingue de l'OIE en santé animale et dans d'autres domaines apparentés (projet 3.a). La définition de ce projet a été achevée en décembre 2010. L'objectif

fixé était de créer une base de données terminologique multilingue actualisée, fiable, validée, normalisée et offrant toutes les garanties linguistiques, permettant d'assurer une communication efficace et une maîtrise linguistique dans le domaine de la santé animale et dans d'autres domaines apparentés.

L'élaboration de cette base terminologique multilingue constituant le point de départ d'un effort constant de développement et d'enrichissement, la reconduction du projet 3.a, dorénavant intitulé « Projet 3.b pour une base terminologique multilingue », et celle de l'accord-cadre de collaboration entre l'OIE et le ministère espagnol de l'Environnement et du milieu rural et marin ont été décidées et signées lors de la réunion du Comité directeur de l'OIE pour la promotion de l'utilisation correcte de la langue espagnole dans les thèmes scientifiques et techniques vétérinaires relevant de la santé animale et des sciences connexes, qui s'est tenue le 25 mai 2011 à l'occasion de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.

D'autres projets de coopération technique sont en préparation entre l'Espagne et l'OIE, notamment dans le domaine du contrôle des maladies animales en Amérique latine.



**De gauche à droite : Le Dr Lucio Carbajo, Délégué de l'Espagne auprès de l'OIE, agissant pour le compte du ministère de l'Environnement et du milieu rural et marin de son pays, le Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE et la Dre Mara Gonzalez Ortiz, adjointe du Chef du Service des actions régionales de l'OIE**



# actes officiels

## Nomination des Délégués permanents

14 juillet 2011

### Gabon

*Dre Aubierge Moussavou*



Directrice générale,  
Direction générale  
de l'élevage,  
Ministère de  
l'agriculture, de la  
pêche et du développement rural

22 juillet 2011

### Pérou

*Dr Glen Frederick Halze Hodgson*



Directeur général de  
la santé animale,  
SENASA, Ministère  
de l'agriculture

2 août 2011

### Kirghizistan

*Dr Zhanybek Sultanov*

Directeur général, Département  
vétérinaire public

11 août 2011

### Éthiopie

*Dr Teshome Bekele*

Directeur par intérim,  
Département de la  
réglementation sur la  
santé des animaux et des plantes,  
Ministère de l'agriculture et du  
développement rural



22 août 2011

### Niger



*Dr Ibrahim Bangana*

Directeur général des  
Services vétérinaires,  
Ministère de  
l'agriculture et de  
l'élevage

27 août 2011

### Bolivie

*Dr Rubens Robles*

*Saucedo*

Directeur général,  
Service national de  
santé animale et sécurité sanitaire des  
aliments, Ministère du développement  
rural et des terres



15 septembre 2011

### Australie

*Dr Mark Andrew Schipp*



Chef des Services  
vétérinaires,  
Ministère de  
l'agriculture, de la  
pêche et des forêts

## Les élections

de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'OIE

Vendredi 27 mai 2011

Lors de la deuxième séance administrative  
de la 79<sup>e</sup> Session générale,  
la **Docteure Karin Schwabenbauer** (Allemagne)  
a été élue par l'Assemblée  
pour remplir la vacance du poste de  
**Membre du Conseil et  
Vice-Présidente de l'Assemblée**



# Les élections de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'OIE

Vendredi 27 mai 2011

## Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition faite par la Commission régionale pour l'Afrique pour remplir la vacance des postes de :



**Président**

le *Docteur Mahamadou Saley* (Niger)

**Premier  
Vice-Président**



le *Docteur Mohammed Abdel*

*Razig Abdel Aziz*

(Soudan)

## Commission régionale de l'OIE pour l'Europe

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition faite par Commission régionale pour l'Europe pour remplir la vacance des postes de :



**Premier  
Vice-Président**

*Docteur Ivan Bisiuk*  
(Ukraine)



**Second  
Vice-Président**

*Docteur Ago Pärtel*  
(Estonie)

## Commission régionale de l'OIE pour les Amériques

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition faite par la Commission régionale pour les Amériques pour remplir la vacance des postes de :



**Président**

le *Docteur John Clifford*  
(États-Unis d'Amérique)

**Second Vice-Président**

*Docteur Hugo Federico Idoyaga*  
(Paraguay)

## Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

L'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition faite par Commission régionale pour le Moyen-Orient pour remplir la vacance du poste :



**Second Vice-Président**

*Dr Abdul Ghaniy Y.M. Al Fadhl*  
(Arabie saoudite)



Paris



# résolutions administratives

adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE durant sa 79<sup>e</sup> Session générale 22–27 mai 2011

## RÉSOLUTION N° 10

### Modernisation des textes fondamentaux

[www.oie.int/fr/a-propos/principaux-textes/textes-fondamentaux/](http://www.oie.int/fr/a-propos/principaux-textes/textes-fondamentaux/)

#### CONSIDÉRANT

1. Les objectifs du Cinquième plan stratégique pour la période 2011–2015, et notamment la partie concernant la modernisation des textes fondamentaux de l'OIE,
2. L'article 2 du Règlement organique, et en particulier son paragraphe 5 portant sur la procédure de modification du Règlement général,
3. La Résolution n° XVI du 23 mai 2003 relative à l'utilisation d'une désignation d'usage pour l'Office international des épizooties, adoptée à l'unanimité,
4. La Résolution n° 13 du 29 mai 2009 portant sur la dénomination du Comité international, adoptée à l'unanimité,
5. La Résolution n° 33 du 29 mai 2009 portant sur la dénomination de la

Commission administrative et du Bureau central, adoptée à l'unanimité,

6. La Résolution n° XVIII du 26 mai 2006 portant sur le mandat et le règlement intérieur des commissions régionales, ainsi que de la nécessité de moderniser certains aspects de ce texte,

7. La Résolution n° XVII du 22 mai 2003 définissant le nouveau mandat des commissions spécialisées de l'OIE, et tout en observant cependant que certaines modifications sont nécessaires pour établir un règlement intérieur commun à ces organes, harmoniser certains aspects de leur mandat et préciser les qualifications de leurs membres,

8. La Résolution n° XIX du 19 mai 1995 portant sur le mandat et le règlement des représentations régionales de l'OIE ainsi que la Résolution n° XIX du 25 mai 2007 définissant le mandat des représentations sous-régionales de l'OIE, et dans le désir de combiner, simplifier et moderniser le contenu de ces résolutions, tout en confirmant que ces mandats, règlements et missions devraient être inclus dans les textes fondamentaux de l'OIE,

9. La Résolution n° XVII du 28 mai 2004 portant création d'un Fonds mondial pour la santé et le bien être des animaux, et dans le désir de moderniser les règles de fonctionnement de ce Fonds précisées dans l'annexe à ladite résolution, tout en confirmant que ces règles devraient être incluses dans les textes fondamentaux de l'OIE,

#### ET CONSIDÉRANT

10. Que certaines modifications du Règlement général sont nécessaires dans le cadre du processus de modernisation en cours,

11. Que certaines modifications du mandat et du règlement intérieur des organes de l'OIE sont nécessaires pour assurer une meilleure cohérence des procédures et des règles de fonctionnement,

12. Qu'il est souhaitable de protéger l'OIE des risques de conflits d'intérêts possibles entre les activités conduites par les experts, les laboratoires de référence et les centres collaborateurs au nom de l'Organisation et leurs autres activités,

13. Que l'OIE a passé un certain nombre d'accords avec des Gouvernements des pays hôtes des représentations régionales et sous-régionales de l'Organisation,

14. Qu'aucune nouvelle charge financière ne résultera des modifications envisagées,

#### L'ASSEMBLÉE SUR PROPOSITION DU CONSEIL DÉCIDE

1. D'adopter le Règlement général et les autres textes tels qu'ils figurent dans le document 79/SG/19c,
2. D'apporter la modification suivante à l'article 1 « Qualifications des Membres », du chapitre 2 s'intitulant « Mandat et qualifications des Membres » appliqué à la Commission scientifique de l'OIE :



Au lieu de lire :

« Les membres de la Commission sont des vétérinaires de renom international dans un domaine relevant du contrôle des maladies animales infectieuses. Ils doivent avoir l'expérience appropriée dans le domaine du contrôle des maladies animales. »

Il convient de lire :

« Les membres de la Commission sont **des spécialistes** de renom international dans un domaine relevant du contrôle des maladies animales infectieuses. Ils doivent avoir l'expérience appropriée dans le domaine du contrôle des maladies animales. »

3. D'amender l'article 3 du chapitre 4 « Règlement intérieur » de la partie intitulée « Mandat et règlement intérieur des Centres de référence de l'OIE » de la façon suivante :

Au lieu de lire :

« Toutefois, en principe, pas plus d'un laboratoire de référence ne peut être désigné pour le même agent pathogène ou la même maladie dans un même pays, et pas plus d'un centre collaborateur ne peut être désigné pour le même domaine ou la même spécialité au sein d'une région ou sous-région. »

Il convient de lire :

« Toutefois, en principe, pas plus d'un laboratoire de référence ne peut être désigné pour le même agent pathogène ou la même maladie dans un même pays, et pas plus d'un centre collaborateur ne peut être désigné pour le même domaine ou la même spécialité au sein d'une région ou, **à titre exceptionnel**, d'une sous-région. »

Cette résolution prendra effet au 28 mai 2011

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2011)

•



# RÉSOLUTION N° 18

## Déclaration de l'éradication mondiale de la peste bovine et mise en œuvre de mesures de suivi visant à maintenir l'absence de cette maladie dans le monde

**RECONNAISSANT** les efforts déployés par les Membres, les non-Membres, l'OIE, la FAO, l'AIEA, d'autres organisations internationales, les organisations régionales, la profession vétérinaire, la communauté scientifique, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires pour éradiquer la peste bovine,

**CONSIDÉRANT** les contributions de l'OIE et de la FAO en faveur d'un statut mondial indemne de peste bovine,

**NOTANT** les conclusions du rapport final du Comité mixte FAO/OIE sur l'éradication mondiale de la peste bovine selon lesquelles le virus causal a cessé de circuler chez les animaux,

**RAPPELANT** qu'il est important de réduire le nombre de stocks de virus de la peste bovine en détruisant les virus dans les conditions de sécurité voulues et/ou en transférant des stocks à des établissements de référence internationalement reconnus,

**CONSCIENTE** de la nécessité pour la communauté internationale de prendre des

mesures pour garantir le maintien du statut mondial indemne de peste bovine et connaissant la responsabilité des autorités nationales à cet égard,

### L'ASSEMBLÉE

**1. DÉCLARE** solennellement que le monde est désormais indemne de peste bovine sous sa forme naturelle, c'est-à-dire indemne de l'une des maladies animales les plus redoutables, à l'origine de répercussions sévères sur les moyens de subsistance des populations.

**2. EXPRIME** sa profonde gratitude à l'ensemble des nations, organisations et individus qui ont contribué à la lutte contre la peste bovine et à l'éradication fructueuse de cette maladie.

**3. S'ENGAGE** à réduire, de par le monde, le nombre d'établissements qui détiennent du matériel contenant le virus de la peste bovine, exception faite des vaccins atténués, conformément aux conditions approuvées et aux lignes directrices applicables.

**4. DEMANDE INSTAMMENT** aux Membres de l'OIE :

– De maintenir, conformément aux dispositions applicables du *Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres*, des systèmes de surveillance appropriés de la peste bovine et de déclarer immédiatement à l'OIE tout cas suspect ou confirmé.

– De collaborer avec l'OIE et la FAO pour gérer les foyers confirmés ou suspects de peste bovine, en fournissant les informations et l'assistance requises et en facilitant les processus nécessaires.

– De mettre en place et d'actualiser des plans nationaux d'urgence compatibles avec les orientations internationales de l'OIE et de la FAO.

– De détruire, sous la surveillance de l'Autorité vétérinaire, les matériels contenant le virus de la peste bovine ou d'en assurer le stockage ou l'utilisation dans une structure de leur pays répondant aux conditions de biosécurité voulues ou encore, dans certains cas, d'en garantir le transfert dans les conditions sûres à un laboratoire agréé d'un autre pays, en concertation avec l'Autorité vétérinaire de ce dernier et en conformité avec les



normes du *Manuel OIE des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et avec les lignes directrices élaborées par le Comité mixte FAO/OIE sur l'éradication mondiale de la peste bovine (annexe).

- De prendre des mesures efficaces pour interdire la synthèse de clones infectieux du génome complet du virus de la peste bovine, sauf approbation par les autorités pertinentes, l'OIE et la FAO.
- De recourir aux vaccins contre la peste bovine uniquement pour la prise en charge urgente des foyers confirmés, sous l'autorité des Services vétérinaires, conformément aux directives internationales et régionales, et de ne pas utiliser les vaccins contre la peste bovine pour protéger les populations animales d'autres infections à morbillivirus.
- D'assurer que la peste bovine soit en bonne place dans l'enseignement vétérinaire et les programmes de formation afin d'entretenir les connaissances professionnelles et les capacités de diagnostic nécessaires au niveau des pays.

#### 5. DEMANDE au Directeur général

- D'agréer, conjointement avec la FAO, les établissements habilités à détenir du matériel contenant le virus de la peste bovine et de conduire régulièrement des visites dans ces structures pour vérifier l'adéquation des mesures de biosûreté/biosécurité appliquées.
- De dresser et d'actualiser régulièrement la liste des établissements qui détiennent du matériel contenant le virus de la peste bovine, conjointement avec la FAO.
- De créer, conjointement avec la FAO, un organe consultatif chargé d'assister les deux organisations pour (i) habiliter les établissements qui détiennent du matériel contenant le virus de la peste bovine ainsi que ceux qui produisent et/ou détiennent des vaccins contre cette maladie, (ii) approuver les travaux de recherche ou autres manipulations portant sur le virus de la peste bovine, (iii) examiner le programme et les résultats des visites périodiques conduites dans les établissements détenant le virus et (iv) planifier et mettre en œuvre d'autres activités nécessaires en matière de peste bovine.

- Développer et actualiser, en collaboration avec la FAO, un plan d'action pour la phase de post-éradication au niveau international.
- Faciliter et pérenniser, en collaboration avec la FAO, l'assistance technique aux Membres de l'OIE afin de garantir le maintien de systèmes de surveillance adaptés et la préparation des pays aux situations d'urgence, et faciliter l'accès aux réactifs ou aux centres de diagnostic ainsi qu'à des vaccins appropriés.
- D'assurer que les Membres de l'OIE soient tenus informés de la situation de la séquestration du virus de la peste bovine et des travaux de recherche impliquant ce virus.

**6. DEMANDE INSTAMMENT** aux commissions spécialisées concernées de finaliser, dans les meilleurs délais, la révision des chapitres concernés du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Manuel des tests de diagnostic* et des *vaccins pour les animaux terrestres*.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2011)



## Annexe

### Éradication mondiale de la peste bovine : lignes directrices sur la séquestration du virus de la peste bovine

Acceptées avec les amendements le 28 janvier 2010 par la Commission des normes biologiques de l'OIE

Acceptées avec les amendements le 14 avril 2010 par le Comité mixte FAO/OIE sur l'éradication de la peste bovine

#### Introduction

L'éradication mondiale de la peste bovine crée une nouvelle obligation pour la communauté internationale de prévenir la réémergence de la maladie à la suite d'une fuite du virus par les laboratoires. À cette fin, la FAO et l'OIE doivent établir un principe de surveillance international et de réglementations applicables aux établissements détenteurs de matériel contenant le virus de la peste bovine. L'objectif des présentes lignes directrices consiste à garantir une manipulation et séquestration sûres du virus de la peste bovine dans la période qui suit l'éradication de la maladie. La FAO, l'OIE et les pays Membres s'engagent à diminuer le nombre de banques de virus afin de réduire au minimum tout risque de libération accidentelle.

La FAO et l'OIE, en collaboration avec leurs pays Membres, mettront en place des plans d'urgence à l'échelle mondiale et approuveront un nombre minimal de banques de virus, de Centres de référence et de Laboratoires de référence nécessaires au maintien d'une bonne capacité de réaction face à toute libération du virus dans l'environnement. Ces plans couvriront, entre autres, la production de vaccins, les banques de vaccins et le déploiement de vaccins en cas d'urgence. Les vaccins doivent être mis à la disposition des pays afin d'être immédiatement distribués en cas d'urgence. Les lignes directrices suivantes portent sur les mesures de biosécurité et de bioconfinement devant être suivies par les laboratoires et autres établissements détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine.



## Définitions

Aux fins des présentes lignes directrices, les définitions suivantes s'appliquent :

On entend par *établissement BSL3 approuvé*, un établissement approuvé conjointement par la FAO et l'OIE qui est soumis à des inspections régulières conjointes. L'établissement satisfait aux normes BSL3, conformément au chapitre 1.1.2 du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, et est certifié par l'*Autorité vétérinaire*. De plus, il dispose d'une douche de décontamination obligatoire destinée au personnel, ainsi que d'une zone d'exclusion ou d'une zone d'accès restreint autour de l'établissement pour les espèces sensibles à la peste bovine. Le contact du personnel avec des espèces sensibles est soumis à des restrictions (par ex., dans les fermes, les zoos)<sup>1</sup>.

On entend par *matériel contenant le virus de la peste bovine* : les souches du virus de la peste bovine se trouvant sur le terrain ou dans un laboratoire ; les souches virales de la peste bovine destinées à la production de vaccins, y compris celles présentes dans les stocks de vaccins en cours de validité et périmés ; les tissus, le sérum et autres matériels cliniques provenant d'animaux infectés ou suspects ; et le matériel de diagnostic contenant ou codant le virus vivant. Les morbillivirus recombinants (segmentés ou non segmentés) contenant des séquences d'un acide nucléique ou d'acides aminés unique au virus de la peste bovine sont considérés comme des virus de la peste bovine. L'intégralité du matériel génomique, notamment l'ARN du virus et les copies d'ADNc de l'ARN du virus, est considéré comme étant du *matériel contenant le virus de la peste bovine*. Les fragments sous-génomiques de l'acide nucléique du morbillivirus qui ne peuvent pas être incorporés dans un morbillivirus ou un virus apparenté au morbillivirus capable de se répliquer ne sont pas considérés comme du *matériel contenant le virus de la peste bovine*.

On entend par *Autorité vétérinaire*, l'autorité gouvernementale d'un Membre de l'OIE et de la FAO, comprenant des vétérinaires et autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux et les procédures requises pour la délivrance des certificats vétérinaires



internationaux, ainsi que les autres normes et recommandations figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

## Lignes directrices sur la séquestration du virus de la peste bovine

1. Toute manipulation de *matériels contenant le virus de la peste bovine*, y compris lors de la production de vaccins, doit être interdite à moins qu'elle n'ait été approuvée par l'*Autorité vétérinaire*, ainsi que par la FAO et l'OIE. Un organe consultatif, créé conjointement par la FAO et l'OIE, sera chargé d'approuver au préalable et de surveiller les activités au cours desquelles du *matériel contenant le virus de la peste bovine* est utilisé.
2. Tous les pays doivent, soit détruire, soit vérifier et gérer de manière transparente, tout *matériel contenant le virus de la peste bovine* restant et ce, dans des conditions biologiquement sûres. L'*Autorité vétérinaire* doit être informée de toute activité au cours de laquelle du *matériel contenant le virus de la peste bovine* est utilisé et en être tenue pour responsable.
3. Tout *matériel contenant le virus de la peste bovine*, à l'exception des stocks de vaccins produits et emballés, doit être conservé et manipulé uniquement dans un *établissement BSL3 approuvé*.
4. Les stocks de semence primaire doivent être conservés et testés dans les *établissements BSL3 approuvés* désignés par la FAO et l'OIE. Conformément à la définition de *matériel contenant le virus de la peste bovine*, les stocks de vaccins produits et emballés ne peuvent être conservés que dans les établissements approuvés par la FAO et l'OIE qui sont soumis à des inspections conjointes régulières. Tout stock de vaccins expirés

doit être détruit selon une procédure validée.

5. Tout *matériel contenant le virus de la peste bovine* qui ne se trouve pas dans un *établissement BSL3 approuvé* doit être détruit au moyen d'une procédure validée ou doit être transféré vers un *établissement BSL3 approuvé*. Son transfert ou sa destruction doivent être surveillés et documentés par l'*Autorité vétérinaire* et signalés à la FAO et l'OIE.

6. Le transfert de *matériel contenant le virus de la peste bovine* vers un *établissement BSL3 approuvé* situé dans un autre pays doit être signalé à la FAO et l'OIE ; ce matériel peut demeurer la propriété du pays d'origine.

7. Les dispositions prises pour le transport (à l'intérieur d'un pays et entre pays) du *matériel contenant le virus de la peste bovine* doivent être convenues à l'avance avec les Autorités vétérinaires concernées et conformes au chapitre 1.1.1. du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*.

8. La FAO et l'OIE doivent établir et maintenir un inventaire mondial unique sur tous les *matériels contenant le virus de la peste bovine*, y compris les stocks de vaccins, les établissements détenant ces stocks et tout mouvement de ces matériels. La base de données mondiale doit être constamment à jour.

9. La FAO et l'OIE doivent développer un mécanisme pour faciliter et normaliser la notification par les Autorités vétérinaires de *matériel contenant la peste bovine* afin de mettre à jour la base de données mondiale.

10. La FAO et l'OIE doivent largement promouvoir la disponibilité de stocks de vaccins contre la peste bovine internationalement accessibles afin de convaincre les autorités nationales qu'elles n'ont plus besoin de conserver du *matériel contenant la peste bovine*.

11. La FAO et l'OIE doivent élaborer une série de lignes directrices et de modes opératoires normalisés pour gérer le maintien des stocks de vaccins de la peste bovine et leur utilisation en cas d'urgence.

12. La FAO et l'OIE doivent prodiguer des conseils aux partenaires régionaux, nationaux et internationaux sur les questions de laboratoire relatives au virus de la peste bovine, notamment les protocoles de séquestration, destruction et

1- Un protocole détaillé sur les procédures d'approbation et d'inspection des établissements BSL3 sera élaboré conjointement par la FAO et l'OIE.



désinfection du virus et le contrôle qualité de diagnostic, et ce par l'intermédiaire de leurs Centres de référence et de leurs Laboratoires de référence (dont le laboratoire de la division mixte FAO/AIEA).

13. La FAO et l'OIE doivent surveiller l'élaboration de kits de diagnostic qui ne nécessitent pas l'emploi de virus vivants dans le kit ou pendant la fabrication de celui-ci.



internationale reconnaît le contrôle de cette maladie comme un bien public mondial qui bénéficiera à toutes les populations comme aux générations futures,

4. L'OIE et la FAO, par le biais du mécanisme de coordination du GF-TADs (Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières), des Laboratoires de référence, des Centres collaborateurs et des Centres de référence, fournissent un appui politique et technique aux Membres afin d'assurer le développement et la mise en œuvre de programmes de contrôle durables de la fièvre aphteuse, en prenant en compte les spécificités régionales,

5. La FAO et l'OIE soutiennent les pays et les régions non indemnes de fièvre aphteuse qui ont besoin d'appliquer des actions et des programmes de lutte contre la fièvre aphteuse, en mettant à leur disposition un outil de maîtrise progressive de la maladie appelé PCP ; cette stratégie a été développée pour aider les Membres à suivre leurs avancées dans leurs programmes nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse, sur la voie vers un statut indemne officiellement reconnu par l'OIE,

6. L'OIE et la FAO développent actuellement une stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse dont l'objectif global est une réduction progressive de l'incidence, grâce au maintien du statut officiellement reconnu dans les pays et zones indemnes sans vaccination, à la cessation progressive des vaccinations dans les pays ou zones indemnes avec vaccination (afin de tendre si possible vers le statut indemne sans vaccination) et l'amélioration progressive du contrôle de la maladie dans les pays infectés, dans le but final d'atteindre un statut officiellement reconnu par l'OIE,

7. Les éléments suivants sont essentiels au développement d'une stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse :

– Conformité aux normes de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires, en

s'appuyant, si nécessaire, sur le processus PVS,

– Application des lignes directrices de l'OIE sur la surveillance et la maîtrise de la fièvre aphteuse,

– Contrôle des déplacements des animaux sensibles à la fièvre aphteuse et de leurs produits,

– Production et utilisation de vaccins conformes au *Manuel OIE des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (le Manuel terrestre)*,

– Programmes régionaux visant au contrôle progressif et sur le long terme de la fièvre aphteuse, qui ciblent les principales sources de virus, tirant profit d'expériences qui ont donné des résultats satisfaisants et ont permis d'engranger des connaissances à incorporer à la stratégie mondiale ;

– Accords régionaux entre les pays qui ont des écosystèmes épidémiologiques communs, en recourant si nécessaire au concept de zones de protection ;

– Partenariats public-privé solides impliquant notamment les éleveurs et les vétérinaires du secteur privé,

– Soutien des laboratoires nationaux et des Laboratoires de référence, qui devraient de préférence fonctionner en réseaux, qui créeraient des capacités scientifiques destinées à soutenir les programmes aux niveaux national et régional et qui apporteraient leur contribution et recevraient aussi les conseils d'un réseau mondial de Laboratoires de référence OIE/FAO pour la fièvre aphteuse,

– Actions pertinentes en termes de formation et de communication.

8. La reconnaissance officielle par l'OIE du statut indemne de fièvre aphteuse et la validation par l'OIE des programmes officiels de lutte contre cette maladie dans le but potentiel d'atteindre le statut indemne sur tout ou partie des territoires des pays actuellement non indemnes sont des jalons importants pour la maîtrise

## RÉSOLUTION N° 19

### Vers la maîtrise et l'éradication mondiales de la fièvre aphteuse

#### CONSIDÉRANT QUE

1. La Conférence Internationale OIE/FAO sur le contrôle mondial de la fièvre aphteuse, qui s'est tenue du 24 au 26 juin 2009 à Asunción, au Paraguay, a permis de recenser les informations clés sur la situation mondiale de la fièvre aphteuse et d'adopter un ensemble de recommandations en faveur d'une approche coordonnée visant à la maîtrise et à l'éradication mondiales de la fièvre aphteuse,

2. L'engagement ferme de tous les pays au plus haut niveau politique est la clé de l'harmonisation des politiques mondiales, régionales et nationales de contrôle et d'éradication finale de la fièvre aphteuse,

3. La maîtrise et l'éradication de la fièvre aphteuse au niveau mondial ne sont possibles que si la communauté



mondiale de la fièvre aphteuse et la sécurité du commerce des animaux et des produits d'origine animale,

### L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE QUE

1. L'OIE, conjointement avec ses Membres, la FAO et les autres acteurs internationaux, régionaux et nationaux, confirme et fasse valoir les arguments économiques et sociaux justifiant la reconnaissance et le contrôle mondial et de l'éradication finale de la fièvre aphteuse comme un bien public international.
2. Une stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la fièvre aphteuse soit définie et gérée conjointement par l'OIE et la FAO, en utilisant la plate-forme GF-TADs, en concertation avec les acteurs et experts internationaux, régionaux et nationaux concernés et avec la communauté des bailleurs de fonds.
3. L'outil PCP commun à la FAO et à l'OIE pour la fièvre aphteuse soit utilisé pour surveiller et évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale aussi souvent que nécessaire au niveau national et régional sur la base d'une participation volontaire des pays.
4. L'OIE, en collaboration avec la FAO, continue de soutenir les programmes de lutte contre la fièvre aphteuse au niveau national et régional, en utilisant les résultats des stratégies et programmes régionaux spécifiques dont les résultats sont encourageants.
5. L'OIE développe ses capacités de reconnaissance des statuts sanitaires pour faire face à l'augmentation attendue du nombre de pays et de zones pour lesquels une reconnaissance officielle de statut ou une validation d'un programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse sera sollicitée, suite à la mise en œuvre d'une stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse.
6. Lors de l'évaluation des éléments fournis par un Membre en vue de la validation d'un programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse, la Commission scientifique pour les maladies animales (« Commission scientifique ») de l'OIE puisse, en concertation avec le Directeur général de l'OIE, demander si nécessaire qu'une mission d'experts se rende auprès du Membre demandeur afin de vérifier la conformité aux dispositions applicables du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, selon la même procédure que celle qui s'applique actuellement à la reconnaissance des statuts sanitaires.
7. Les Membres de l'OIE prennent pleinement en compte les exigences essentielles énumérées ci-dessus (paragraphe n° 7 du préambule), impliquées par la stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse.
8. L'OIE, en collaboration avec la FAO et la communauté internationale des bailleurs de fonds, envisage de créer des banques de vaccins contre la fièvre aphteuse sur des sites stratégiques, à l'appui des programmes régionaux de lutte contre cette maladie.
9. L'OIE continue d'actualiser les normes existantes sur la fièvre aphteuse en encourageant l'utilisation mondiale de tests de diagnostic et de vaccins conformes aux spécifications du *Manuel terrestre* et en préconisant la certification officielle des tests de diagnostic en vue de leur inscription sur le registre des tests certifiés par l'OIE.
10. L'OIE, en plus de sa collaboration avec la FAO dans ce domaine, continue d'encourager la création et l'accessibilité de laboratoires de diagnostic pour faciliter une détection rapide et précise de la fièvre aphteuse, grâce à des initiatives telles que son programme de jumelage entre laboratoires.
11. L'OIE, en collaboration avec la FAO et d'autres sources d'expertise appropriées, soutient les stratégies des réseaux épidémiologiques et renforce la coopération en faveur de systèmes de surveillance nationaux, régionaux et mondiaux de la fièvre aphteuse, et que les Membres continuent d'améliorer la transparence et de faire diligence dans leurs notifications à l'OIE, afin de protéger les pays et les zones indemnes et de mieux suivre les avancées du contrôle de la fièvre aphteuse dans les secteurs endémiques.
12. L'OIE, en collaboration avec la FAO, organise une conférence internationale avec la participation des pays indemnes comme des pays infectés, des organisations concernées et des bailleurs de fonds, afin de soutenir l'objectif de la maîtrise mondiale de la fièvre aphteuse.

### ET DÉCIDE QUE

1. Le Groupe de travail qui préparera la stratégie mondiale inclura des experts renommés et reconnus en provenance des cinq Régions de l'OIE.
2. La Commission scientifique de l'OIE recevra pour mandat d'évaluer et de valider les programmes nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse et de présenter chaque année, pour adoption par l'Assemblée mondiale, une liste proposée de Membres appliquant « un programme officiel de contrôle de la fièvre aphteuse validé par l'OIE ».
3. La Commission scientifique devrait, lorsqu'elle effectue l'évaluation d'un programme national, tenir compte de la situation épidémiologique et virologique des zones voisines par exemple par l'adoption de mesures de protection aux frontières.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2011)



RÉSOLUTION N°

# 34

## Enseignement vétérinaire



### CONSIDÉRANT

1. Les devoirs de la profession vétérinaire quelles que soient ses composantes à l'égard du règne animal et de la société dans son ensemble ;
2. La nécessité de renforcer, au niveau mondial, les capacités des pays à créer ou maintenir des systèmes nationaux de santé animale et de santé publique vétérinaire couvrant tous les territoires nationaux et pourvoyant au bon fonctionnement des opérations de surveillance, de détection précoce et de réponse rapide en cas de foyers de maladies d'animaux aquatiques et terrestres (y compris de zoonoses), qu'ils apparaissent suite à des événements naturels ou intentionnels ;
3. Que le mandat de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) vise, en tant qu'organisation intergouvernementale comportant 178 Membres en avril 2011, à améliorer la santé animale et le bien-être des animaux dans le monde et à assurer la sécurité sanitaire du commerce mondial des animaux et des produits d'origine animale, tout en renforçant la place de l'animal dans le monde ;
4. Que l'OIE, dans le cadre du mandat qui lui a été confié, met à la disposition de ses Membres le processus PVS relatif au renforcement des Services vétérinaires, afin de développer les compétences dans le domaine vétérinaire, en particulier dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux, de la législation vétérinaire, de l'enseignement vétérinaire et de l'encadrement de la profession vétérinaire par l'organisme statutaire vétérinaire (dénommé ci-après Ordre vétérinaire ou OV) ;

5. Que, consécutivement à la tenue de la première Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire en octobre 2009, l'OIE a mis en place un groupe *ad hoc* sur l'enseignement vétérinaire qui a recommandé l'élaboration d'une série de compétences minimales devant être acquises par les jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour permettre aux Membres de se conformer aux normes de l'OIE relatives à l'efficacité des Services vétérinaires dans leurs composantes tant publique que privée ;
6. La Déclaration de la Conférence de l'OIE sur le rôle des organismes statutaires vétérinaires (Bamako [Mali], les 14 et 15 avril 2011) publiée sur le Site internet de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, et
7. Les Résolutions résultant de la seconde Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire (Lyon [France], les 13 et 14 mai 2011).

### L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE QUE

1. L'OIE, avec l'appui d'organisations internationales compétentes, continue à aller de l'avant avec le processus PVS visant à rendre les Services vétérinaires plus efficaces (en incluant leurs composantes publique et privée) ;
2. L'OIE poursuive son étroite collaboration avec les Pays Membres, leurs organismes statutaires vétérinaires (dénommés ci-après Ordres vétérinaires ou OV) et les chefs des établissements d'enseignement vétérinaire, ainsi qu'avec les organisations régionales et mondiales compétentes en vue de soutenir les efforts qui sont consentis en matière d'amélioration de la qualité de la formation, initiale et continue, des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires, et les propositions d'harmonisation pour la reconnaissance des

qualifications, notamment avec la contribution des OV ;

3. L'OIE présente à l'Assemblée mondiale des Délégués un cadre de travail et des recommandations sur la configuration minimale requise en matière de compétences de base devant être acquises par les vétérinaires qui permettront aux pays de se conformer aux normes de qualité de l'OIE concernant les Services vétérinaires dans leurs composantes tant publique que privée, en prenant en compte les contributions apportées par le Groupe *ad hoc* sur l'enseignement vétérinaire et par la Commission spécialisée concernée ;

4. L'OIE considère, dans le cadre du processus PVS, la mise en place ou le renforcement de mécanismes permettant d'appuyer l'évaluation de la qualité des personnels des Services vétérinaires nationaux sur la base de leur formation initiale et continue, en particulier là où les systèmes d'évaluation établis ne sont pas encore appliqués ;

5. L'OIE reprenne les principes établis dans le cadre du programme de jumelage entre laboratoires, qui a fait ses preuves, pour élaborer des lignes directrices sur des projets de jumelage pilotes non seulement entre des établissements d'enseignement vétérinaire mais aussi entre des OV et pour convaincre les bailleurs de fonds de contribuer financièrement à ces jumelages ;

6. Les Membres doivent prendre acte de la Déclaration de Bamako et des Résolutions résultant de la Conférence de Lyon et promouvoir toutes les activités de l'OIE décrites ci-dessus afin d'améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire dans le monde.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 26 mai 2011)



## Bilan des accords approuvés par l'Assemblée lors de la 79<sup>e</sup> Session générale

Lors de la 79<sup>e</sup> Session générale, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a approuvé la signature de plusieurs accords de coopération. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 5<sup>e</sup> Plan stratégique de l'OIE qui vise à élargir les partenariats auprès d'organisations pouvant appuyer l'OIE dans la réalisation de ces objectifs.

Ainsi, quatre accords ont été signés avec les organisations suivantes :

- l'Union du Maghreb arabe (UMA), organisation intergouvernementale régionale dont la politique vise notamment à l'adoption d'une politique agricole commune entre les cinq États du Maghreb arabe (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie et Libye),
- le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), organisme consultatif indépendant engagé en faveur de la préservation des espèces de gibier par la promotion de l'utilisation durable des ressources de la vie sauvage,
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO), dont l'une des missions premières est l'élaboration de normes internationales d'application volontaire, destinées à faciliter le commerce international des biens et des services,
- l'Association mondiale vétérinaire des petits animaux (WSAVA) qui a pour objectif principal de faire progresser la qualité et la disponibilité de la médecine et de la chirurgie des petits animaux.

Deux autres projets d'accords de coopération ont également été approuvés par l'Assemblée, l'un avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'autre avec « Global Food Safety Initiative » (GFSI) (voir pages 24-25 du *Bulletin* 2011-3), organisation dont l'activité principale est le recensement des normes et des systèmes de certification en matière de sécurité sanitaire des aliments et leur analyse comparative avec ses propres lignes directrices, qui servent de référence internationale dans le domaine des normes privées. L'accord avec l'UNESCO est en cours de finalisation.



## Accord de coopération adopté entre l'Union du Maghreb et l'Organisation mondiale de la santé

(adopté le 24 mai 2011)

L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (ci-après dénommée l'OIE) représentée par le Directeur Général, le Docteur Bernard Vallat, d'une part, et l'Union du Maghreb Arabe (ci-après dénommée l'UMA représentée par le Secrétaire Général Monsieur Habib Ben Yahia, d'autre part,

- Considérant que le développement de la production animale et des échanges d'animaux et de leurs produits requiert une situation sanitaire de haut niveau,

- Considérant que le renforcement des Services vétérinaires est un élément clé de la bonne application des mesures de protection de la santé des animaux et de la protection de la santé publique.

- Considérant les mandats respectifs de l'OIE et de l'UMA,

- Conscientes de leur communauté d'intérêt à appuyer les efforts de leurs membres respectifs dans la promotion de la coopération régionale

**Désireuses** de déployer et harmoniser leurs efforts d'information réciproque, de consultation et de coopération ;

Les deux parties sont convenues de ce qui suit.

### Article 1 – Objectifs

L'objectif du présent Accord de coopération est d'assurer une collaboration optimale entre l'OIE et l'UMA, dans le but de coordonner leurs efforts et les activités qu'elles conduisent dans les secteurs qui relèvent de leur mandat respectif.

### Article 2 – Consultations

2.1 L'OIE et l'UMA se consulteront régulièrement sur toutes questions qui pourraient présenter un intérêt commun. En particulier :

a) coopération technique dans le domaine de la santé animale ;

b) renforcement des Services vétérinaires au sein des pays membres de l'UMA et du réseau de surveillance épidémiologique de la région méditerranéenne ;

c) diffusion du système d'information sanitaire de l'OIE sur les maladies animales et les zoonoses ;

d) promotion de l'harmonisation des législations en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire dans les pays de l'UMA ;

e) échange d'informations notamment sur les programmes de travail respectifs d'intérêt commun.

2.2 Lorsque des circonstances spéciales l'exigent, l'OIE et l'UMA procéderont à des consultations spécifiques afin de choisir les moyens qu'elles jugeront appropriés pour mieux assurer l'efficacité de leurs activités respectives dans les domaines d'intérêt commun ayant trait à la santé animale et à la santé publique vétérinaire.

### Article 3 – l'information réciproque

Sous réserve d'arrangement requis pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents, l'OIE et l'UMA procéderont à des échanges de leurs publications portant sur les questions d'intérêt commun, de nature à favoriser l'essor de leurs activités et la diffusion de leurs travaux.

### Article 4 – Coopération

4.1 Aux effets du présent Accord de coopération, l'OIE et l'UMA conviennent de coopérer entre elles par l'entremise de leurs organes compétents.

4.2 Cette coopération portera sur toutes les questions d'intérêt commun qui relèvent du domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, et pourra notamment consister à :

## arabe (UMA) animale (OIE)



– l'organisation d'ateliers, de réunions et de séminaires axés sur les informations en matière de surveillance et de contrôle des maladies animales et les méthodes d'analyse des risques ;

– l'organisation d'ateliers, de réunions et de séminaires sur les procédures d'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle des médicaments à usage vétérinaire.

4.3. L'élaboration et la mise en œuvre de projets conjoints dans les secteurs et domaines d'intérêt commun ci-dessus mentionnés feront l'objet d'arrangements spéciaux qui définissent les modalités pratiques, techniques et financières de la participation de chacune des parties. La Représentation sous-régionale de l'OIE sise à Tunis, Tunisie, sera appelée à travailler avec le Siège de l'UMA à cet effet.

**Article 5 – Participation à des manifestations** de l'OIE et de l'UMA

5.1 L'OIE sera invitée à participer, en qualité d'observateur, aux manifestations techniques de l'UMA lorsque celles-ci portent sur des programmes ou sur des questions d'intérêt commun, et ce, dans les conditions définies par la charte de l'UMA et les règlements en vigueur.

5.2 L'UMA sera invitée à participer, en qualité d'observateur, aux réunions techniques des organes statutaires de l'OIE lorsque celles-ci portent sur des programmes ou sur des questions d'intérêt commun dans les conditions définies par les règlements de l'OIE en vigueur.

### Article 6 – Dispositions d'application

Le Directeur général de l'OIE et le Secrétaire général de l'UMA se consulteront régulièrement sur les questions relatives au présent Accord de coopération et pourront, le cas échéant, convenir de dispositions complémentaires requises pour une meilleure mise en œuvre.

**En foi de quoi**, les représentants de l'OIE et de l'UMA signent le présent Accord de coopération en double exemplaire, en arabe et en français.

Date : 24 mai 2011

Pour l'Organisation  
Mondiale  
pour la santé animale  
Dr Bernard VALLAT  
Directeur général

Pour l'Union  
du Maghreb Arabe  
M. Habib BEN YAHIA  
Secrétaire général

## Accord de coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC)

(adopté le 26 mai 2011)



L'Organisation mondiale de la santé animale (ci-après dénommée « l'OIE »), dont le Siège est situé 12, rue de Prony, 75017 Paris, France, représentée par le Dr Bernard Vallat, Directeur général et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (ci-après dénommé « CIC », dont le Siège se trouve Telki út hrsz. 0178/9, 2092 Budakeszi, Hongrie, représenté par Mr Bernard Lozé, Président

### PRÉAMBULE

**Considérant** que l'OIE est une organisation intergouvernementale responsable de l'amélioration de la santé animale dans le monde, créée en 1924 pour lutter contre les maladies animales à l'échelle mondiale, par la signature d'un Accord international, en tant qu' « Office International des Épizooties », et comptant, en janvier 2011, un total de 178 Pays Membres :

**Considérant** que l'OIE est reconnue comme organisation de référence par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) en matière de normes internationales sur la santé animale ;

**Considérant** que l'OIE a une longue tradition d'aide à ses Pays Membres dans la lutte contre les maladies animales et ce, compte tenu du fait que la production de protéines animales joue un rôle essentiel en matière de sécurité sanitaire des aliments et de réduction de la pauvreté ;

**Considérant** que l'OIE œuvre à la sauvegarde des échanges mondiaux par la publication de normes sanitaires relatives au commerce international d'animaux et de produits d'origine animale entre ses Pays Membres, afin de les protéger de l'introduction de maladies et d'agents pathogènes et d'éviter leur dissémination de par le monde ;



M. Bernard Lozé et le Dr Bernard Vallat

**Considérant** que l'OIE s'intéresse fortement aux questions relatives à la santé des animaux sauvages, et notamment aux maladies des animaux sauvages transmissibles aux animaux domestiques (qui mettent en danger l'économie de la production de bétail), voire aux humains, avec de graves conséquences pour la santé publique et les structures sociales ;

**Considérant** que le Conseil international pour la conservation de la chasse et du gibier (ci-après dénommé « CIC ») est une organisation mondiale, dont le Siège se trouve à Vienne, Autriche, et le Bureau administratif à Budapest, Hongrie, qui aspire à un monde prônant et soutenant la chasse raisonnable pour le bénéfice des peuples et de la nature (vision du CIC) grâce à la promotion, à l'échelle mondiale, de la chasse durable – outil de conservation –, basée sur des traditions appréciées (mission du CIC) ;

**Considérant** que le CIC compte des Membres (États, associations et fédérations de chasse, organismes de recherche et particuliers) dans 84 pays et est reconnu comme organisme inter-gouvernemental observateur par la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; et que le CIC a par ailleurs conclu un Accord de partenariat avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) en 2005 et signé récemment un Protocole d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;

**Reconnaissant** que le partenariat entre l'OIE et le CIC mettrait en évidence les synergies et créerait l'opportunité d'une mise en œuvre d'un programme conjoint dynamique traduisant la vision et la mission de ces deux organisations dans le domaine de la biodiversité et de la santé ; et que ledit partenariat aiderait l'OIE et le CIC dans leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs de divers Accords multilatéraux internationaux en matière d'environnement,

**L'OIE ET LE CIC (CI-APRÈS DÉNOMMÉS  
« LES PARTIES ») SONT CONVENUS DE CE  
QUI SUIT :**

**Section 1. Objet**

Le principal objet de la présente coopération est de renforcer la capacité des pays à lutter contre les maladies animales, notamment en ce qui concerne la relation entre les animaux sauvages et le bétail, ainsi que les zoonoses et, de ce fait, d'œuvrer à la conservation de la biodiversité, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments, ainsi qu'à la santé humaine et animale.

**Section 2.**

**Champ d'application de la coopération**

2.1 En vue d'atteindre l'objectif susmentionné et en vertu de la mission qui incombe aux deux Parties, la coopération envisagée dans le cadre du présent Accord englobe la collaboration, dans le cadre des Programmes de travail des deux Parties, portant sur les types d'activités ci-dessous :

a) Identifier les expériences positives et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les maladies animales, réunir des données en la matière et les divulguer afin d'éviter la propagation desdites maladies au sein de la faune sauvage, des animaux domestiques et des sociétés humaines.

b) Améliorer la communication entre les pays, d'une part, et entre les Services vétérinaires nationaux et les Associations nationales de chasse, d'autre part, par la promotion de réseaux d'experts spécialisés dans la propagation de maladies animales contagieuses (Système d'Alerte précoce), la définition de directives opérationnelles et le renforcement des capacités des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs en vue du contrôle des maladies des animaux sauvages.

c) Proposer, à la demande de l'OIE, des experts pouvant collaborer, entre autres, aux programmes d'aide en matière de maladies animales et de santé publique vétérinaire. Il est entendu que l'OIE conserve la responsabilité ultime du choix et de la désignation desdits experts.

d) Développer des projets conjoints, dans les limites de leur collaboration, visant principalement (mais pas exclusivement) à faire la preuve des meilleures pratiques, à expérimenter les innovations et à former les personnels. Dans le cas où le CIC identifierait des ressources financières pouvant permettre la mise en œuvre de projets conjoints, lesdits projets seraient, dans le cadre d'un arrangement relatif aux fonds d'affectation spéciale passé avec ou par l'intermédiaire du CIC, plutôt confiés à l'OIE, forte de l'expérience et des capacités qui sont les siennes.

e) Être en mesure d'aider l'OIE dans l'organisation de conférences, de séminaires, d'ateliers de formation et de réunions techniques portant sur des questions relatives à l'utilisation durable et à la conservation de la faune sauvage et à la santé publique vétérinaire au niveau mondial, régional et national. Étant entendu que revient à l'OIE la prérogative de préparer et de finaliser l'ordre du jour des réunions et la liste des participants et d'identifier les personnes-ressource.

f) Apporter les preuves de leur collaboration au travers des représentants des Parties participant aux tribunes de différents niveaux de l'autre organisation.

g) Les Parties sont également tenues de collaborer en matière de communication des résultats de leurs travaux conjoints, par le biais de communiqués de presse et de publications conjointes auprès du public, des médias généralistes et spécialisés.

Conséquemment au présent Accord, il sera convenu chaque année d'arrangements portant sur les actions à mener conjointement.

Ces arrangements annuels seront joints en Annexe au présent Accord de coopération.

L'OIE et le CIC désigneront un point focal de coordination de leur relation réciproque.

**Section 3.**

**Usage des logos de l'OIE et du CIC**

Les Parties sont convenues de ne pas utiliser, dans le cadre de tous communiqués de presse, notes, rapports ou publications à destination du public et en lien avec le présent



Arrangement, le nom ou le logo de l'autre Partie sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Partie concernée.

#### Section 4. Dispositions finales

4.1 Ni l'OIE ni le CIC, ni aucun membre de leur personnel respectif, ne communiquera à tout autre personne ou entité aucune information confidentielle dont ils auraient eu connaissance par l'OIE ou le CIC pendant la période d'application du présent Accord, ni n'utilisera ladite information à des fins privées ou au bénéfice d'une société. Cette disposition continuera de s'appliquer au-delà de la date d'expiration ou de l'échéance du présent Accord. Aucune disposition aux termes du présent Accord n'oblige l'OIE ou le CIC à préserver le caractère confidentiel d'une information dont il/elle aurait eu connaissance en vertu du présent Accord, dans l'éventualité où le droit international requière la divulgation de ladite information.

4.2 Tout différend entre les Parties relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent Accord ou de tout document ou arrangement y afférent sera soumis à négociation entre les Parties.

4.3 Le présent Accord prendra fin entre les Parties à la date prévue conjointement ou sur décision de l'une ou l'autre des Parties, moyennant notification écrite, dans un délai de trois mois, à l'autre Partie.

#### Section 5. Amendements

Tout amendement au présent Accord interviendra exclusivement sur la base d'un consentement mutuel écrit entre les Parties

#### Section 6. Entrée en vigueur

Les Parties ont signé le présent Accord en deux exemplaires, l'un conservé par l'OIE, l'autre par le CIC. Le présent Accord entrera en vigueur à la signature par l'une et l'autre des Parties.

Date : 26 mai 2011

Pour l'Organisation  
Mondiale  
pour la santé animale  
Dr Bernard VALLAT  
Directeur général

Pour le Conseil  
international de la chasse  
et de la conservation  
du gibier (CIC)  
M. Bernard Lozé,  
Président



## Accord adopté entre l'Association vétérinaire mondiale pour les animaux de compagnie (WSAVA) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

(adopté le 26 mai 2011)



Signature de l'accord entre l'OIE et la WSAVA

Aux fins d'encourager la collaboration entre les deux Parties signataires du présent Accord sur les questions ci-dessous, d'intérêt commun :

- la reconnaissance de l'importance des animaux de compagnie dans le cadre du Concept mondial « Une Santé », et plus particulièrement (1) leur rôle potentiel dans l'émergence ou la réémergence de maladies zoonotiques infectieuses touchant les espèces d'animaux de compagnie et la nécessité de systèmes de surveillances adéquats desdites maladies au sein de ces populations, (2) les avantages majeurs pouvant découler, pour la santé humaine, de recherches comparatives portant sur les désordres apparus spontanément sur les animaux de compagnie et (3) la portée des volets sociaux du lien existant entre l'Homme et son animal de compagnie ;
- le rôle et les responsabilités des professionnels de la médecine vétérinaire en matière de santé et de bien-être des animaux de compagnie ;
- les relations entre les vétérinaires spécialistes des animaux de compagnie, leurs associations respectives et les Services vétérinaires officiels ;
- la consultation et la traduction des normes et directives internationales et mondiales visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux de compagnie ;
- la représentation de l'OIE au sein du Comité « Une Santé » de la WSAVA chargé de poursuivre ces objectifs ;
- la mise en œuvre du premier objectif susvisé, grâce à l'application des normes et directives de l'OIE relatives à la surveillance des maladies et à la



**Accord adopté entre l'Association vétérinaire mondiale  
pour les animaux de compagnie (WSAVA)  
et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
(adopté le 26 mai 2011)**

notification, parallèlement au réseau électronique de communications de la WSAVA ;

– la formation permanente des praticiens vétérinaires traitant les animaux de compagnie dans les domaines susmentionnés ;

– le rôle de la WSAVA en tant que facilitateur des déclarations de l'OIE à l'échelle internationale à diffuser via les Associations internationales et nationales des professionnels spécialistes des animaux de compagnie ;

(1) L'OIE conviera la WSAVA à participer, en qualité d'observateur, à des Groupes d'Experts, des consultations et des Conférences internationales organisées en vue de traiter de questions d'intérêt commun ;

(2) la WSAVA conviera l'OIE à participer à des travaux similaires portant sur des questions d'intérêt commun ;

(3) En cas de besoin, et chaque fois que les circonstances l'exigent, l'OIE et la WSAVA procèdent à des échanges de vue sur toute question d'intérêt commun ;

Les Parties signent le présent Accord en deux exemplaires, l'un remis à l'OIE et l'autre à la WSAVA. Le présent Accord entrera en vigueur à sa signature par l'une et l'autre des Parties.

Paris, le 26 mai 2011

Pr. Jolle Kirpensteijn  
Président de l'Association  
vétérinaire mondiale  
pour les animaux de  
compagnie

Dr Bernard Vallat  
Directeur général  
de l'Organisation  
Mondiale  
de la santé animale



**Accord de coop**



**De gauche à droite : M. Kevin McKinley, Secrétaire général adjoint de l'ISO ; M. François Falconnet, président de l'ISO/TC 34 ; Mme Sandrine Espeillac, secrétaire, ISO/TC 34 ; Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE ; M. Rob Steele, Secrétaire général de l'ISO ; Dre Gillian Mylrea, chef adjointe Département du commerce international de l'OIE**

L'Organisation internationale de normalisation (ci-après désignée « ISO ») ; et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (ci-après désignée l'« OIE »)

(L'ISO et l'OIE étant ci-après désignées « les Parties » ou « la Partie », selon le cas),

**Préambule**

Considérant que l'ISO représente un réseau des institutions nationales de normalisation de 163 pays, un pays équivalant à un Membre, dont le Secrétariat général est situé à Genève, Suisse, qui coordonne le système et contribue à établir un lien entre les partenaires des secteurs public et privé et dont le but est, notamment, d'instaurer des normes internationales volontaires dans différents domaines, parmi lesquels l'environnement, la santé, l'ingénierie, les technologies de l'information, les technologies agro-alimentaires et les systèmes de gestion ;

Considérant que l'OIE est une organisation intergouvernementale créée à Paris en 1924 et comptant 178 Pays Membres, reconnue par l'Organisation mondiale du commerce comme organisation de référence

## Accord adopté entre L'Organisation internationale de normalisation (ISO) et L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

(adopté le 27 mai 2011)



en matière de normes internationales relatives à la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale et aux zoonoses, et dont le but vise à améliorer le bien-être et la santé animale de par le monde ;

Compte tenu du fait qu'il est de l'intérêt des Parties de collaborer ;

Convaincus qu'un partenariat entre l'ISO et l'OIE est susceptible d'améliorer sensiblement la coopération et l'assistance technique dans les domaines intéressant l'une et l'autre des Parties ;

Considérant que le renforcement des liens entre l'ISO et l'OIE donnera un nouvel élan à la coopération internationale dans le cadre de leur mission respective ;

Les Parties sont convenues de conclure l'Accord de coopération ci-après :

### Article 1: Champ d'application

L'objet du présent Accord est de favoriser et de renforcer la coopération et la collaboration entre les Parties dans tous leurs domaines d'intérêt, lorsque leur mission et activités respectives peuvent revêtir un intérêt réciproque et notamment, mais pas exclusivement, en matière de normes et de recommandations internationales relatives à la santé et au bien-être des animaux et à la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et aquatiques et de produits d'origine animale.

### Article 2: Information concernant les actions de chacune des Parties

Les Parties s'engagent à se tenir mutuellement informées des actions entreprises dans les domaines d'intérêt réciproque, en particulier lorsqu'existe la possibilité d'engager des actions conjointes dans l'intérêt des Pays ou des Institutions membres. Les Parties s'engagent à se réunir au moins une fois par an afin de faire le point et de décider des actions pouvant présenter un intérêt réciproque (Annexe 1 pour la liste des actions pouvant présenter un intérêt pour l'une et l'autre des Parties à la date de signature du présent Accord).

### Article 3: Participation aux réunions

Chacune des Parties invite l'autre Partie à prendre part, en tant qu'observateur/coordonateur, aux réunions durant lesquelles seraient abordés des sujets d'intérêt commun et communique à l'autre Partie les comptes-rendus desdites réunions. Cette participation se conforme au règlement respectif de l'une ou l'autre des organisations en matière de participation des observateurs/coordonateurs.

### Article 4: Échanges de publications

Les Parties s'échangent leur catalogue de publications et, après accord et à titre gratuit, un nombre limité (en règle générale de 1 à 5) de copies des documents et publications portant sur les sujets d'intérêt commun.

Le cas échéant, les Parties bénéficient de la réduction de prix appliquée à leurs Membres ou aux organisations associées dans le cadre de commandes de publications supplémentaires.

Les modalités d'application des dispositions relatives au droit de reproduction, de citation et d'utilisation des publications figurent en Annexe 2.

### Article 5: Autres formes de coopération

Les Parties peuvent décider d'adopter d'autres formes de coopération et de collaboration, et notamment :

- la promotion de l'utilisation de normes internationales en vertu des missions de l'une et l'autre des Parties ;
- la formation et la sensibilisation des Pays Membres, et notamment des pays en développement, et
- la rédaction de publications conjointes dans des domaines d'intérêt commun. Les procédures de rédaction, de publication et de diffusion desdits travaux réalisés conjointement devront faire l'objet d'un accord entre les Parties.

### Article 6: Consultations en matière de coopération

Les Parties s'efforcent d'élargir leur coopération par le biais de consultations formelles et informelles sur les questions d'intérêt commun et d'évaluer périodiquement les avancées de ladite coopération.

### Article 7: Durée de l'Accord

Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature par l'une et l'autre des Parties et s'appliquera jusqu'à son terme.

Chacune des Parties peut proposer de mettre fin au présent Accord moyennant préavis écrit, trois mois à l'avance, faisant état de son intention de mettre fin au présent Accord.

### Article 8: Amendements

L'une ou l'autre des Parties peut proposer des modifications au présent Accord, sous forme écrite. Un accord sera trouvé par le biais d'échange de lettres.

En foi de quoi, les Parties ont signé le présent Accord en deux exemplaires, l'un remis à l'ISO, l'autre à l'OIE.

Date : 27 mai 2011

Pour l'Organisation internationale  
de normalisation (ISO)  
M. Rob Steele  
Secrétaire général

Pour l'Organisation Mondiale  
pour la santé animale  
Dr Bernard VALLAT  
Directeur général

# renforcement des services vétérinaires

## Processus PVS de l'OIE pour des Services vétérinaires efficaces

### Missions d'évaluation PVS

État d'avancement au 15 novembre 2011

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports disponibles pour diffusion aux bailleurs de fonds et partenaires
Afrique	52	50	46	35
Amériques	29	22	20	17
Asie et Pacifique	32	18	17	11
Europe	53	14	14	10
Moyen-Orient	12	12	11	5
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>116</b>	<b>108</b>	<b>78</b>

### Missions d'évaluation PVS (requêtes)

#### • Afrique (50)

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia (non membre de l'OIE), Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

#### • Amériques (22)

Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Équateur, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay.

#### • Asie-Pacifique (18)

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Rép. Dém. Pop. de Corée, Fidji, Indonésie, Iran, Laos, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Timor Leste, Vietnam.

#### • Europe (14)

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turquie, Ukraine.

#### • Moyen-Orient (12)

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, A.N. Palestinienne (non membre de l'OIE), Qatar, Syrie, Yémen.

En rouge : missions réalisées

## Missions d'analyse des écarts PVS

État d'avancement au 15 novembre 2011

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées
Afrique	52	33	26
Amériques	29	11	8
Asie et Pacifique	32	12	8
Europe	53	6	6
Moyen-Orient	12	8	2
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>70</b>	<b>50</b>

### Missions d'analyse des écarts PVS

#### • Afrique (33)

Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Rép. Dém. du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie.

#### • Amériques (11)

Barbade, Belize, Bolivie, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama.

#### • Asie-Pacifique (12)

Bhoutan, Brunei, Cambodge, Rép. Dém. Pop. de Corée, Indonésie, Laos, Mongolie, Myanmar, Nepal, Philippines, Sri Lanka, Vietnam.

#### • Europe (6)

Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turquie.

#### • Moyen-Orient (8)

Afghanistan, Émirats Arabes Unis, Koweït, Liban, Oman, A.N. Palestinienne (non membre de l'OIE), Syrie, Yémen.

En rouge : missions réalisées

## Missions relatives à la législation

État d'avancement au 15 novembre 2011

Région de l'OIE	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées
Afrique	52	20	13
Amériques	29	4	2
Asie et Pacifique	32	5	3
Europe	53	3	1
Moyen-Orient	12	4	4
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>36</b>	<b>23</b>

Ce tableau n'inclut pas les missions au Botswana et en Afrique du Sud ni la première mission réalisée en Zambie car le projet était alors dans sa phase pilote

### Missions relatives à la législation

#### • Afrique (20)

Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Rép. Dém. du Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Nigeria, Ouganda, Soudan, Togo, Zambie.

#### • Amériques (4)

Bolivie, Rép. Dominicaine, Haïti, Honduras.

#### • Asie-Pacifique (5)

Bhoutan, Cambodge, Laos, Mongolie, Vietnam.

#### • Europe (3)

Arménie, Kazakhstan, Kirghizistan.

#### • Moyen-Orient (4)

Afghanistan, Émirats Arabes Unis, Koweït, Liban.

En rouge : missions réalisées

# Ateliers régionaux de l'OIE destinés aux points focaux et séminaires d'information pour les nouveaux Délégués

## Afrique

### Séminaire régional d'information à l'intention des Délégués auprès de l'OIE récemment nommés

*Nairobi, Kenya, 7-9 juin 2011*

A l'instar de l'événement organisé en mars 2010 à Gaborone (Botswana), les Délégués de l'OIE récemment nommés par leur gouvernement ont pris part au séminaire régional d'information qui leur était destiné du 7 au 9 juin 2011 à Nairobi au Kenya.

Ce séminaire, maintenant bien standardisé, et qui est appelé à devenir régulier, a été conçu pour fournir aux Délégués les informations pertinentes pour accomplir leurs activités dans le respect des dispositions de l'OIE que leurs pays se sont engagés à mettre en place.

Au plan pratique, il était fondamental de pouvoir préciser les missions de l'OIE, son organisation et son fonctionnement, puis les droits et les obligations des Délégués auprès de l'OIE. Les normes internationales de l'OIE pour les animaux aquatiques et les animaux terrestres ont fait l'objet d'un développement important où ont été présentés, en particulier, les procédures d'élaboration des normes et les *Codes et Manuels* de l'OIE. L'ensemble de l'expertise offerte par l'OIE a été exposé, visant à faciliter les contacts des Délégués avec les personnes pertinentes susceptibles de répondre à leurs préoccupations. La notification des maladies animales et l'utilisation du système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS) ont été passées en revue. Enfin, la notion de qualité des Services vétérinaires a été abordée sous l'angle particulier du processus PVS mis en place par l'OIE pour améliorer les Services vétérinaires de ses Membres. Des présentateurs ont fait part de leur riche expérience en matière de stratégie en santé animale. À cet égard, le problème important de la morve au Moyen-Orient et la gestion de la fièvre de la Vallée du Rift au Kenya ont été exposés. Le



séminaire a été enfin l'occasion de donner aux nouveaux Délégués des repères concrets de telle sorte qu'ils prennent connaissance de l'information disponible à l'OIE leur permettant de mieux comprendre leur rôle, mais aussi de trouver la documentation utile pour présenter l'Organisation ou convaincre les décideurs de leur pays de la nécessité de soutenir les Services vétérinaires.

Signalons enfin que l'Année mondiale vétérinaire a été mise à l'honneur par une présentation retraçant l'histoire de la profession vétérinaire, en cette année où est fêté le 250<sup>e</sup> anniversaire de la création de la première école vétérinaire à Lyon (France) par Claude Bourgelat.

Une visite de terrain a été organisée pour deux groupes. Le premier groupe a visité un abattoir privé de bovins en périphérie de la capitale, dont le niveau de compétence en matière d'hygiène est très élevé, tandis que l'autre groupe s'est rendu au *Livestock Breeders Show and Sale*, qui est une manifestation se tenant tous les deux ans, destinée à la fois à faire concourir et à vendre les plus beaux bovins à viande et les bovins laitiers du pays.

Le séminaire a été suivi par les Délégués auprès de l'OIE (ou leurs adjoints) du Bénin, du Burundi, de Djibouti, de la Gambie, du Ghana, de Madagascar, de la Mauritanie, des Seychelles, de la Somalie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. Le Sud-Soudan, observateur, était représenté par un cadre de l'élevage.

## Séminaire (2<sup>e</sup> cycle) pour les points focaux nationaux pour les produits vétérinaires

*Dakar, Sénégal, 20-22 septembre 2011*

La Ministre de l'élevage du Sénégal, Madame Oumou Khaïry Gueye Seck, a accepté de présider l'ouverture de ce séminaire organisé avec l'appui et dans les locaux de l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (EISMV). De cette tribune elle a adressé un vibrant plaidoyer en faveur du renforcement de la gouvernance vétérinaire et d'un meilleur contrôle du médicament vétérinaire en utilisant au mieux les outils régionaux.

Ce séminaire, sur financement BTSF<sup>1</sup>, s'est adressé aux 21 points focaux nationaux pour les produits vétérinaires ayant déjà suivi le cycle de formation initial. Sur les 22 pays invités 21 étaient représentés à Dakar, ce qui souligne l'importance que les Pays Membres de l'OIE accordent à ce thème.

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) était

représentée à haut niveau par le Directeur de cabinet du Commissaire chargé de l'agriculture et de l'environnement et par le Président du Comité régional du médicament vétérinaire de l'UEMOA.

La formation était assurée par des cadres de l'OIE (Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, Siège de l'OIE) assistés par des collègues des Centres collaborateurs et Laboratoires de références (ANSES-ANMV<sup>2</sup> et EISMV-LACOMEV<sup>3</sup>). Les représentants de IFAH-Europe<sup>4</sup> et VICH<sup>5</sup>) ont également contribué à l'excellence de cette formation Enfin, un cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est venu spécialement pour présenter les travaux et activités de l'OMS en ce domaine de santé publique.



**De gauche à droite : le Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, la Ministre de l'élevage du Sénégal, le Directeur de l'EISMV**

1- BTSF : Initiative « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » de la Commission européenne

2- ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ; ANMV : Agence nationale du médicament vétérinaire (France)

3- EISMV : École inter-États des sciences et médecine vétérinaires ; LACOMEV : Laboratoire de contrôle des médicaments (Sénégal)

4- IFAH : International Federation for Animal Health (Fédération internationale de la santé animale)

5- VICH : *International Cooperation on Harmonisation of Technical Requirements for Registration of Veterinary Medicinal Products* (Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques s'appliquant à l'homologation des médicaments vétérinaires)



## Afrique australe

### Séminaire sous-régional sur les maladies aux points focaux de l'OIE pour la notification



Le Swaziland a accueilli des participants venus de toute l'Afrique australe<sup>1</sup> ainsi que des experts des Laboratoires de référence de l'OIE, pour un séminaire célébré du 14 au 17 juin 2011 à Ezulwini. Le Docteur Saley Mahamadou, du Niger, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, a également été invité à ce séminaire afin de rencontrer les principaux partenaires techniques en matière de santé animale dans la sous-région.

Ce séminaire a été honoré par la présence de hauts fonctionnaires du Swaziland, tel Monsieur Clément Dlamini, Ministre de l'Agriculture.

Les principaux objectifs de ce séminaire, organisé avec le concours financier du programme de l'Union européenne « Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres » (BTSF) en Afrique, étaient de partager des informations sur les

maladies des abeilles mellifères et d'établir des liens entre les points focaux de l'OIE pour la notification des maladies animales et les biologistes et entomologistes spécialistes des abeilles mellifères, afin d'améliorer la notification à l'OIE de ces maladies (actuellement six maladies des abeilles sont listées par l'OIE : l'acarisose, les loques américaine et européenne, l'infestation par le petit coléoptère des ruches [*Aethina tumida*], l'infestation par l'acararien *Tropilaelaps* et la varroose).

Les différentes sessions du séminaire ont porté sur l'apiculture, la biologie des abeilles, les maladies des abeilles, les normes de l'OIE relatives aux abeilles mellifères, ainsi que sur le système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (WAHIS).

Il a été recommandé que les pays d'Afrique australe s'abstiennent

d'importer des abeilles d'autres continents afin d'éviter l'introduction de parasites et de maladies du couvain telles que les loques américaine et européenne, ainsi que des maladies virales ou à protozoaires tels que *Nosema*.

Le manque de capacité diagnostique en matière de maladies des abeilles mellifères a été cité à diverses reprises et les participants se sont montrés déterminés à ce que cette lacune soit comblée, en particulier par le mécanisme OIE de jumelage avec les Laboratoires de référence de l'OIE situés en Argentine, en Allemagne et en France.

Le point de vue du secteur privé et non gouvernemental a été présenté respectivement par le Président de l'Organisation sud-africaine de l'industrie apicole (South African Bee Industry Organisation – SABIO) et par l'intervention d'un représentant de l'organisation *Bees for Development*.

1- Afrique du Sud, Angola, Botswana, Rép. dém. du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

## des abeilles mellifères destiné des maladies animales à l'OIE

*Ezulwini, Swaziland, 14-17 juin 2011*



L'établissement d'un réseau d'apiculture en Afrique australe a été discuté, afin d'associer les partenaires privés et publics et de compléter les Conseils d'Apiculture qui sont déjà établis dans certains pays comme l'Afrique du Sud, le Swaziland et la Zambie.

Enfin, les participants ont effectué une visite de terrain, au cours de laquelle ils ont pu se rendre compte de la pratique de l'apiculture au Swaziland. La visite d'une usine de transformation et d'emballage de miel a confirmé qu'il n'est pas nécessaire qu'une installation de transformation soit grande et couvre un grand nombre de producteurs pour que des systèmes d'assurance qualité y soient appliqués.

## Séminaire sous-régional destiné aux points focaux pour les animaux aquatiques

*Grahamstown, Afrique du Sud, 19-23 septembre 2011*

Une trentaine de cadres vétérinaires, de responsables du secteur de l'aquaculture et de professionnels de l'aquaculture ont participé à une formation avancée de l'OIE sur les animaux aquatiques, qui s'est déroulée du 19 au 23 septembre 2011 dans les locaux du Département d'Ichtyologie et des maladies des poissons de l'Université de Rhodes, à Grahamstown (province d'Eastern Cape, Afrique du Sud). Les participants venaient d'Afrique du Sud, d'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Namibie, des Seychelles, du Swaziland, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe.



Photographie de groupe des participants, intervenants et organisateurs



Visite des installations du Département d'Ichtyologie et des maladies des poissons de l'Université de Rhodes

© Q. Rouhani (RU) 2011

© Q. Rouhani (RU) 2011

© Q. Rouhani (RU) 2011



**Le Dr David Huchzermeyer, expert associé du Département d'Ichtyologie et des maladies des poissons de l'Université de Rhodes, au cours d'une démonstration de techniques simples d'examen anatomo-pathologique**

© Q. Rouhani (RU) 2011



**Visite du Laboratoire de recherche marine de Port Alfred (Université de Rhodes)**

Ce séminaire était animé par des enseignants-chercheurs de l'Université de Rhodes, par des vétérinaires de l'OIE, ainsi que par le Professeur Larry Hammell, du Centre collaborateur de l'OIE pour l'épidémiologie et l'évaluation du risque des maladies des animaux aquatiques<sup>1</sup>.

Ce séminaire de formation intensive a porté plus particulièrement sur les maladies des poissons d'élevage, et notamment sur les sujets suivants : normes et lignes directrices de l'OIE, Centres de référence de l'OIE et jumelage ; épidémiologie et biosécurité en aquaculture ; production aquacole et nutrition ; toxicologie, pollution et sécurité sanitaire des aliments ; anatomie, physiologie, endocrinologie et pharmacologie des poissons ; diagnostic des maladies ; certification et législation.

Les conférences en salle ont été complétées par une séance pratique sur l'(histo)pathologie des poissons et par la visite d'une station de recherche sur l'élevage des truites et la mariculture.

1- Atlantic Veterinary College (Charlottetown, Canada)

## **Atelier régional de formation de niveau avancé de l'OIE des maladies animales**

**5-7 juillet 2011, Buenos Aires, Argentine**

Dans le cadre du programme mondial de renforcement des capacités des points focaux nationaux de l'OIE, la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques a organisé un atelier de formation sur la notification des maladies animales, qui s'est déroulé du 5 au 7 juillet 2011 à Buenos Aires (Argentine).

L'atelier avait pour principal objectif de soutenir les activités des points focaux nationaux chargés de la notification à l'OIE des maladies animales, en leur apportant les informations dont ils ont besoin concernant les systèmes nationaux d'information sanitaire et les modalités de notification des maladies animales à travers le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) et la base de données WAHID de l'OIE. Au total, 35 coordinateurs et points focaux nationaux ont participé à l'atelier, provenant des 26 pays ou territoires suivants : Argentine, Aruba, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Uruguay.

Le Docteur Karim Ben Jebara et la Docteure Paula Cáceres, du Service de l'information sanitaire de l'OIE ont animé cet atelier, avec l'assistance des organisateurs de la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques, à savoir les Docteurs Luis Barcos, Leandro Barcos et Martín Minassian, et du représentant sous-régional de l'OIE pour l'Amérique centrale, le Docteur Filiberto Frago.

Les exposés ont principalement porté sur l'amélioration de la qualité des données et de leur traitement au sein du système WAHIS, en couvrant toutes les catégories de rapports sur les maladies des animaux terrestres et aquatiques, à savoir : les notifications immédiates, les rapports de suivi, les rapports semestriels et les rapports annuels. Parallèlement, les coordinateurs nationaux ont pu constater la manière dont l'information contenue dans les rapports fournis par les pays se déploie sur l'interface

## Amériques

### sur l'utilisation de WAHIS et de WAHID, destiné aux points focaux nationaux pour la notification à

WAHID, une fois traitée. Chaque exposé a été suivi de plusieurs exercices afin que les participants puissent se familiariser avec WAHIS. Les orateurs ont également souligné les améliorations apportées au système depuis 2009, date à laquelle ont été introduites des modifications visant à séparer les déclarations des foyers de maladie suivant que ces derniers surviennent chez des espèces animales domestiques ou sauvages ; quant aux améliorations qui seront apportées au système WAHIS II, elles ont fait l'objet d'une présentation détaillée.

Par ailleurs, des informations actualisées ont été présentées sur la situation de la notification des maladies dans la région ; l'excellente qualité des données fournies par les pays et le fait que les rapports semestriels et annuels sont remis dans les délais requis ont été particulièrement salués. L'une des observations les plus importantes avancées par les participants concernait la difficulté de réunir toutes les données dans les délais prévus, tâche rendue encore plus difficile par la nécessité de s'adresser à d'autres ministères pour obtenir des compléments d'information. Ils ont également indiqué que la notification de la situation sanitaire

chez les animaux sauvages présentait un certain nombre de difficultés.

La Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques a utilisé un logiciel en ligne afin de procéder à l'évaluation de l'atelier ; les résultats enregistrés ont montré que les participants s'estimaient absolument satisfaits de la qualité de l'organisation de l'atelier et du niveau élevé des séminaires proposés (bonne méthodologie, excellentes compétences et disponibilité des orateurs), ainsi que du climat positif et de l'esprit de camaraderie qui avaient régné tout au long de l'atelier. Les participants ont particulièrement apprécié les services de traduction simultanée proposés et le fait que les exposés aient été présentés en même temps en anglais et en espagnol. En outre, ils ont apprécié la possibilité qui leur avait été offerte d'éclaircir les doutes éventuels directement avec des représentants du Service de l'information sanitaire de l'OIE. Plusieurs propositions ont été avancées, en particulier pour prolonger de quelques jours les ateliers de formation de ce niveau et pour augmenter la fréquence des séminaires de formation.

© Paula DYMENT



## Asie et Pacifique

### Séminaire régional destiné aux points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires

*Siem Reap, Cambodge, 29 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2011*



Le premier séminaire organisé à l'intention des points focaux nationaux pour les produits vétérinaires dans la région Asie-Pacifique s'est tenu à Siem Reap au Cambodge, du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Accueilli par le ministère de l'Agriculture, des forêts et des pêches du Cambodge, ce séminaire a été organisé par la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est avec la collaboration du Siège de l'OIE.

Au total, 57 participants ont assisté au séminaire, dont les points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires et les représentants et observateurs de 26 pays de la région Asie-Pacifique.

Le programme de formation avait pour contenu des exposés techniques ou des présentations stratégiques de l'OIE dans le domaine des produits pharmaceutiques vétérinaires, présentés par des experts des trois centres collaborateurs de l'OIE pour les produits pharmaceutiques vétérinaires<sup>1</sup>. En outre, des représentants de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments ainsi que du Secrétariat de l'ANASE<sup>2</sup> ont fait le point sur les structures compétentes en matière de produits pharmaceutiques vétérinaires au niveau international et régional. Le point de vue du secteur privé a été défendu par un représentant de l'IFAH<sup>3</sup>.

Lors du séminaire ont également été présentées, d'une part, une étude de cas extrêmement complète sur les produits pharmaceutiques vétérinaires dans trois pays (Cambodge, Laos et Vietnam) et, d'autre part, une analyse de la réorganisation du marché des produits à usage vétérinaire, présentée par l'Association des éleveurs de Mongolie.

Trois groupes de travail parallèles ont été constitués et leurs participants ont tenté de répondre à cinq questions qui avaient été préparées au préalable, à savoir :

- 1) Connaissez-vous les diverses parties prenantes responsables des produits pharmaceutiques vétérinaires dans votre pays ?

1- Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), France ; National Institute of Animal Health [Institut national de la santé animale] (NIAH), Japon et National Veterinary Assay Laboratory [Laboratoire national des épreuves vétérinaires] (NVAL), Japon ; Food and Drug Administration [Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux] (FDA), États-Unis

2- ANASE: Association des nations de l'Asie du Sud-Est  
3- IFAH : Fédération internationale pour la santé animale

2) En tant que point focal national, quelles sont vos fonctions et vos responsabilités dans ce domaine ?

3) À votre avis, quels sont les besoins prioritaires à prendre en compte lors de la mise en œuvre d'une politique visant les produits pharmaceutiques vétérinaires ?

4) Comment améliorer la participation des pays au processus d'élaboration des normes de l'OIE et leur mise en conformité avec les normes internationales de l'OIE ?

5) Quels sont vos besoins et vos attentes ?

Chaque groupe de travail a brièvement présenté ses conclusions en séance plénière, laquelle a ensuite donné lieu à une discussion générale.

Les participants ont observé que le contexte entourant les systèmes de contrôle des produits pharmaceutiques vétérinaires variait considérablement d'un pays à l'autre, de même que les Autorités compétentes dans ce domaine (ministère de l'Agriculture ou de l'Élevage, agences chargées de réglementer la santé publique ou l'alimentation, etc.). De ce fait, les tâches et les responsabilités du point focal s'avèrent déterminantes pour mettre en place un réseau d'experts en matière de produits à usage vétérinaire au niveau national et régional. Les participants ont estimé qu'il serait utile d'organiser des consultations régulières auxquelles seraient invitées l'ensemble des Autorités compétentes, sur le thème des normes et des lignes directrices de l'OIE, afin de perfectionner les réglementations nationales en conformité avec les normes de l'OIE.

Le séminaire a atteint son objectif qui était de fournir une vue d'ensemble des activités de l'OIE relatives aux produits à usage vétérinaire, et de faire le point sur le rôle et les responsabilités des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires. Il a également fourni aux participants une excellente occasion d'établir de nouveaux contacts et d'examiner les problèmes et les expériences auxquelles ils sont tous confrontés. Les synergies régionales mises en place grâce à ce développement des réseaux contribueront de manière importante à améliorer la gestion et le contrôle des produits vétérinaires.

## Atelier de formation de niveau avancé sur le Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS) destiné aux points focaux pour la notification à l'OIE des maladies animales

*Vladimir, Russie, 15-17 juin 2011*

Un atelier régional destiné aux points focaux nationaux pour la notification à l'OIE des maladies animales, coparrainé et organisé par l'OIE et par le Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire du ministère russe de l'Agriculture, s'est tenu dans les locaux du Centre fédéral de protection de la santé animale (ARRIAH) à Vladimir, en Russie, du 15 au 17 juin 2011.

Cet atelier a offert une formation de suivi destinée aux points focaux ayant précédemment participé à la formation de base sur l'utilisation du Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS). D'autres ateliers régionaux destinés aux points focaux nationaux pour la notification des maladies animales s'étaient précédemment tenus en Géorgie, en 2005, et en France, en 2008.

### Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- familiariser davantage les participants avec les possibilités offertes par WAHIS et leur faire percevoir son utilité pour l'échange d'informations entre les Services vétérinaires des Membres de l'OIE et le siège de l'OIE,
- améliorer les compétences des participants dans l'utilisation de l'interface WAHIS/WAHID, au moyen d'exercices conçus spécifiquement à cette fin, d'études de cas et de simulations du processus de soumission d'un rapport de santé animale,
- apporter des réponses à certaines questions fréquemment posées, élucider les erreurs les plus fréquentes lors de l'utilisation de WAHIS et clarifier d'autres points concernant la collecte et la diffusion d'informations zoonosaires.





L'atelier a débuté avec une présentation générale de l'OIE par le Docteur N. Leboucq, représentant sous-régional de l'OIE à Bruxelles. Les Docteurs K. Ben Jebara et L. Weber-Vintzel, du Service de l'information sanitaire de l'OIE ont animé les séances pratiques.

L'atelier a accueilli 23 participants venus de 26 pays. Treize d'entre eux avaient déjà assisté au précédent atelier ; tous étaient très désireux de se perfectionner et de trouver une réponse aux questions qu'ils se posaient en tant qu'utilisateurs de WAHIS. Les dix autres participants étaient des débutants, soit parce qu'ils venaient d'être désignés par leur pays en tant que point focal pour la notification des maladies animales, soit parce qu'ils remplaçaient le point focal désigné.

Les présentations de l'atelier ont porté sur les différentes étapes nécessaires pour recueillir et traiter des informations de qualité en vue d'alimenter le système WAHIS (par le biais des notifications immédiates, des rapports de suivi, des rapports semestriels et des rapports annuels) ; les principales définitions de l'OIE en matière de notification des maladies animales ont été expliquées avec clarté, dans le souci d'assurer une meilleure harmonisation des données collectées par les différents pays. L'importance de soumettre les notifications à temps a été soulignée, ainsi que celle d'une communication et d'une collaboration efficaces au niveau national entre toutes les parties prenantes intervenant dans le réseau d'information zoonitaire.

Les facilitateurs de l'OIE ont reçu un retour d'information considérable sur les aspects pratiques des interfaces WAHIS/WAHID et plus généralement sur le système de notification des maladies à l'OIE. Les participants ont ainsi

estimé que le système WAHIS pouvait être perfectionné, notamment en ce qui concerne la préparation des rapports, de manière à offrir un support plus facile d'emploi et plus stable. Des conseils ont été donnés aux participants sur la manière de sauvegarder les pages où ils saisissent leurs informations, et sur l'importance de se déconnecter formellement de WAHIS à la fin d'une séance de travail afin d'éviter les problèmes de connexion. Les utilisateurs ont également appris à accéder à l'aide interactive de WAHIS et à consulter le manuel de l'utilisateur ainsi que la section « questions fréquentes ».

Les participants ont demandé que les documents de formation de base, les exercices et le mode d'emploi de WAHIS soient traduits en russe. L'OIE s'est engagé sur ce point, bien que le russe ne fasse pas partie des langues officielles de l'Organisation.

Tout au long de l'atelier et pendant la séance de clôture, les participants ont exprimé leur appréciation très positive quant au contenu, au format et à l'organisation de l'atelier. Ils ont estimé que cette formation leur sera utile dans l'exercice de leurs fonctions et leur permettra de mieux communiquer avec le Service de l'information sanitaire de l'OIE.

L'atelier a également fourni aux cadres d'ARRIAH une occasion magnifique de travailler en réseau avec leurs collègues de plusieurs pays, ce qui a posé de bonnes bases pour une collaboration future dans le domaine de la recherche vétérinaire, de l'analyse statistique et de la production de vaccins. Le professeur V.A. Gruby, directeur d'ARRIAH, a exprimé le souhait que son organisation poursuive sa collaboration avec l'OIE afin d'organiser et d'accueillir de futures manifestations de l'OIE.

## Séminaire régional pour les points focaux nationaux de l'OIE sur la communication

*Prague, République Tchèque, 28-30 septembre 2011*

La communication est le dernier sujet en date pour lequel l'OIE a demandé aux Délégués de ses Pays Membres de nommer un point focal. En septembre dernier, le premier séminaire organisé à l'intention de ces points focaux a réuni à Prague, pendant deux jours et demi, des représentants de plus de 40 pays européens. L'objectif de ce séminaire était de clarifier le rôle des points focaux de l'OIE et de créer dans la région un réseau de « communicants de l'OIE » afin de promouvoir, auprès de différents publics, les questions liées à la santé animale. Cette réunion a aussi permis d'insister sur la valeur stratégique de la communication dans les politiques de santé animale, cette valeur étant souvent sous-estimée, surtout en dehors des périodes de crise sanitaire.

Comme lors des autres séminaires de l'OIE destinés aux points focaux nationaux, le programme a été divisé en deux sessions principales : le premier jour a été consacré à des présentations institutionnelles sur l'OIE, et le second jour à des présentations techniques et à des séances de travail en groupe. Les discussions en groupe tout comme les sessions plénières ont montré que malgré un accord de principe sur

l'importance de la communication, il est rare que celle-ci soit effectivement comprise et efficacement appliquée.

Un consensus général est apparu à propos de l'initiative de l'OIE de prendre le leadership de la communication en matière de santé animale, ainsi que sur la proposition de créer une plate-forme permettant le partage de tous les outils et documents de communication : cette plate-forme constituerait une référence en matière de communication sur la santé animale dans la région et permettrait aussi aux pays disposant de moindres ressources d'avoir accès à du matériel utilisable gratuitement ou pour un coût modéré.

En ce qui concerne les aspects logistiques, ce séminaire a été très bien organisé par la Représentation régionale de l'OIE pour l'Europe de l'Est. Des remerciements doivent être adressés tout particulièrement au pays hôte, qui a mis à disposition des salles et des agents de l'Administration vétérinaire nationale tchèque et a fait en sorte que les participants passent un excellent séjour à Prague.



# réunions et visites

## Nom et fonction du personnel permanent de l'OIE présent lors de réunions ou visites : de juillet à septembre 2011

### Siège de l'OIE

#### Direction générale

Bernard Vallat	Directeur général
Alex Thiermann	Conseiller technique et Président de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres
Martin Nissen	Conseiller juridique
Maria Zampaglione	Chef de l'unité communication
Glaieul Mamaghani	Adjointe de la Chef de l'unité communication
Julie Strat	Chargée de mission
Monique Eloit	Directrice générale adjointe (administration, gestion, ressources humaines et actions régionales)
Alain Dehove	Coordonnateur du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux
Margarita Gómez-Riela	Chargée de projet – Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (jusqu'au 15 septembre 2011)
Julie Macé	Chargée de projet – Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (à partir du 22 août 2011)
Emily Tagliaro	Chargée de projet – Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux
Alix Weng	Chef de la cellule gestion budgétaire et financière
Jean-Pierre Croiziers	Chef de la cellule ressources humaines
Marie Bonnerot	Technicienne administrative et budgétaire
Kazuaki Miyagishima	Directeur général adjoint (santé animale, santé publique vétérinaire et normes internationales)

#### Service de l'administration, de la logistique et des publications

Daniel Chaisemartin	Chef de service
Paul-Pierre Pastoret	Conseiller scientifique
Marie Teissier	Documentaliste
Bertrand Flahault	1 <sup>er</sup> Adjoint du Chef de service et Chef de la cellule systèmes de gestion et événements
Alejandra Torres-Balmont	Coordonnatrice de conférences
Annie Souyri	2 <sup>e</sup> Adjointe du Chef de service et Chef de la cellule des publications
Tamara Benicasa	Gestionnaire de ventes et marketing

#### Service de l'information sanitaire

Karim Ben Jebara	Chef de service
Francesco Berlingieri	Adjoint du Chef de service
Laure Weber-Vintzel	Chargée de mission
Paula Cáceres	Vétérinaire épidémiologiste
Lina Awada	Vétérinaire épidémiologiste
Simona Forcella	Chargée de mission
Aziza Yassin Mustafa	Chargée de mission

#### Service du commerce international

Sarah Kahn	Chef de service
Gillian Mylrea	Adjointe de la Chef de service
Masatsugu Okita	Chargé de mission
Mariela Varas	Chargée de mission

#### Service scientifique et technique

Kazuaki Miyagishima	Chef de service
Joseph Domenech	Chargé de mission
Elisabeth Erlacher-Vindel	Adjointe du Chef de service
Kathleen Glynn	Chargée de mission
Alessandro Ripani	Chargé de mission
Yong Joo Kim	Chargé de mission
Susanne Münstermann	Chargée de mission
Bernardo Todeschini	Chargé de mission
Raffaella Nisi	Spécialiste de laboratoire
François Diaz	Responsable validation des tests de diagnostic
Keith Hamilton	Coordonnateur OFFLU
David Swayne	Responsable scientifique OFFLU
Lea Knopf	Responsable reconnaissance des statuts sanitaires des pays
Jennifer Lasley	Coordonnatrice de projet
Gounalan Pavade	Assistant technique
Sara Linnane	Secrétaire de rédaction scientifique

#### Service des actions régionales

François Caya	Chef de service
Nathaly Monsalve	Coordonnatrice de conférences/Secrétaire trilingue
Mara Elma González	Adjointe du Chef de service
Francisco D'Alessio	Chargé de mission
Marie Edan	Chargée de mission

### Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE

#### Afrique

Yacouba Samaké	Représentant régional pour l'Afrique (Bamako, Mali)	Neo Joel Mapitse	Représentant sous-régional adjoint pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Gaborone, Botswana)
Daniel Bourzat	Conseiller auprès du Représentant régional pour l'Afrique (Bamako, Mali)	Patrick Bastiaensen	Chargé de programme (Gaborone, Botswana)
Youma N'Diaye	Comptable (Bamako, Mali)	Mpho Mantsho	Assistante administrative et financière (Gaborone, Botswana)
Mariam Minta	Secrétaire (Bamako, Mali)	Nomsa Thekiso	Secrétaire (Gaborone, Botswana)
Aïssata Bagayoko	Secrétaire (Bamako, Mali)	Faouzi Kechrid	Représentant sous-régional pour l'Afrique du Nord (Tunis, Tunisie)
Bonaventure J. Mtei	Représentant sous-régional pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Gaborone, Botswana)	Vincent Brioudes	Chargé de programme (Tunis, Tunisie)
		Antonio Petrini	Chargé de programme (Tunis, Tunisie)

## Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE (suivi)

Mouna Bousleleh	Assistante administrative et financière (Tunis, Tunisie)	Yuka Fay	Secrétaire (Tokyo, Japon)
Inès Guitouni	Secrétaire (Tunis, Tunisie)	Ronello C. Abila	Représentant sous-régional pour l'Asie du Sud-Est et Coordonnateur régional du SEACFMD (Bangkok, Thaïlande)
Walter Masiga	Représentant sous-régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Nairobi, Kenya)	Alexandre Bouchot	Chef de projet (UE/HPED) et Conseiller technique (SEACFMD) (Bangkok, Thaïlande)
Antoine Maillard	Conseiller auprès du Représentant sous-régional pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Nairobi, Kenya)	Andrew Davis	Chef de projet (IDENTIFY) (Bangkok, Thaïlande)
Grace Omwega	Assistante administrative et financière (Nairobi, Kenya)	Quyen Tran	Chargée de projet (HPED) (Bangkok, Thaïlande)
Loise W. Ndungu	Secrétaire (Nairobi, Kenya)	Dirk Van Aken	Coordonnateur du programme STANDZ (Bangkok, Thaïlande)
<b>Amériques</b>		Mary Joy Gordoncillo	Chargée de mission (STANDZ) (Bangkok, Thaïlande)
Luis Osvaldo Barcos	Représentant régional pour les Amériques (Buenos Aires, Argentine)	Maria Cecilia Dy	Coordonnatrice pour l'initiative « M&E » (Bangkok, Thaïlande)
Martín Minassian	Assistant technique (Buenos Aires, Argentine)	Khun Chutikarn Dheebhasit	Secrétaire (Bangkok, Thaïlande)
Alicia Palmas	Secrétaire (Buenos Aires, Argentine)	Patitta Angvanitchakul	Secrétaire (Bangkok, Thaïlande)
Inés Borgeaud	Assistante de la secrétaire (Buenos Aires, Argentine)	<b>Europe de l'Est</b>	
Leandro Barcos	Assistant administratif (Buenos Aires, Argentine)	Nikola T. Belev	Représentant régional pour l'Europe de l'Est (Sofia, Bulgarie) et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe
Filiberto Frago Santamaria	Représentant sous-régional pour l'Amérique centrale (Ville de Panama, Panama)	Anatoly Vlasov	Expert (Sofia, Bulgarie)
Alina Gutierrez Camacho	Secrétaire (Ville de Panama, Panama)	Stanislav Ralchev	Assistant technique (Sofia, Bulgarie)
<b>Asie et Pacifique</b>		Rina Kostova	Secrétaire (Sofia, Bulgarie)
Itsuo Shimohira	Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, Japon)	Nadège Leboucq	Représentante sous-régionale pour l'Europe à Bruxelles (Belgique)
Tomoko Ishibashi	Adjointe au Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, Japon)	Jean-Pierre Vermeersch	Chef de projet (ADIS) (Bruxelles, Belgique)
Kenji Sakurai	Adjoint au Représentant régional pour l'Asie et le Pacifique (Tokyo, Japon)	<b>Moyen-Orient</b>	
Chantane Buranathai	Assistante technique régionale (Tokyo, Japon)	Ghazi Yehia	Représentant régional pour le Moyen-Orient (Beyrouth, Liban)
Hnin Thidar Myint	Experte vétérinaire régionale (Tokyo, Japon)	Mustapha Mestom	Consultant (Beyrouth, Liban)
Noriko Tesaki	Comptable (Tokyo, Japon)	Rita Rizk	Secrétaire (Beyrouth, Liban)
Takako Hasegawa Shimizu	Secrétaire (Tokyo, Japon)	Hani Imam	Assistant technique (Beyrouth, Liban)
Kazue Akagawa	Secrétaire (Tokyo, Japon)	Khodr Rjeili	Assistant (Beyrouth, Liban)
		Mahmoud Al Ghadaf	Assistant (Beyrouth, Liban)

## Nom et fonction des experts représentant l'OIE lors de réunions ou visites

Hassan Abdel Aziz Aidaros	Membre de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales	Mehdi El Harrak	Secrétaire général de la Commission des normes biologiques de l'OIE
Nasser Al-Hawamdeh	Commissaire aux comptes interne du Conseil de l'OIE et Délégué de la Jordanie auprès de l'OIE	Brian R. Evans	Membre du Conseil de l'OIE et Délégué du Canada auprès de l'OIE
Jean-Claude Balcet	Expert PVS certifié par l'OIE	Eric Fermet-Quinet	Expert PVS certifié par l'OIE
Rachid Bouguedour	Commissaire aux comptes interne du Conseil de l'OIE et Délégué de l'Algérie auprès de l'OIE	John Fischer	Membre du Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages
Gideon Brückner	Président de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales	Anthony Fooks	Expert pour l'OIE, Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage (Weybridge, Royaume-Uni)
Vincenzo Caporale	Président de la Commission des normes biologiques de l'OIE	Olga Haenen	Membre de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques
Hualan Chen	Membre de la Commission des normes biologiques de l'OIE et Experte pour l'OIE, Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire hautement et faiblement pathogène (volailles) (Harbin, République populaire de Chine)	William B. Karesh	Président du Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages
Tenzin Dhendup	Membre du Conseil de l'OIE et Délégué du Bhoutan auprès de l'OIE	Gardner Murray	Conseiller spécial pour l'OIE
		Darwin Murrell	Président du Groupe <i>ad hoc</i> de l'OIE sur les zoonoses parasitaires
		Wim Pelgrim	Consultant pour l'OIE
		Martial Petitclerc	Chef de projet pour l'OIE et Expert en chef pour le programme d'appui à la législation vétérinaire

## Liste des sigles

ADIS Système d'information sur les maladies animales de l'Union européenne	EAREN Réseau régional d'épidémiologie de l'Afrique de l'Est	OFFLU Réseau scientifique mondial conjoint OIE/FAO pour le contrôle de l'influenza animale
AHVLA Agence de laboratoires vétérinaires et de santé animale	EARLN Réseau régional des laboratoires de l'Afrique de l'Est	OIE Organisation mondiale de la santé animale
AIEA Agence internationale de l'énergie atomique	EDPLN Réseau de laboratoires de l'OMS sur les agents pathogènes dangereux et émergents	OIRSA Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux
ASFRISK Évaluation et maîtrise du risque de peste porcine africaine dans l'Union européenne	EFSA Autorité européenne de sécurité des aliments	OMC Organisation mondiale du commerce
AVMA Association américaine de médecine vétérinaire	EPT Menaces pandémiques émergentes	OMS Organisation mondiale de la santé
BAD Banque africaine de développement	ESV Société européenne de virologie vétérinaire	OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
BBIC Conférence internationale sur la biosûreté et la biosécurité	ESWI Groupe de travail scientifique européen sur l'influenza	PAN-SPSO Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire
BPT Fédération allemande des praticiens vétérinaires	ETPGAH Plateforme technologique européenne pour la santé animale mondiale	PVS Performances des Services vétérinaires
BTSF Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres (programme)	FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	SACIDS Centre de surveillance des maladies infectieuses en Afrique australe
CAMEVET Comité des Amériques pour les médicaments vétérinaires	FIL Fédération internationale de laiterie	SADC Communauté de développement de l'Afrique australe
CAPSCA Accord de coopération pour la prévention de la propagation des maladies transmissibles par les voyages aériens	GF-TADs Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières	SEACFMD Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine
CCFH Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	HPED Programme de coopération financé par l'Union européenne sur les maladies émergentes et ré-émergentes hautement pathogènes en Asie	SPS Mesures sanitaires et phytosanitaires
CE Commission européenne	IAHP Influenza aviaire hautement pathogène	STANDZ Halte aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses
CHORDS Coordination des organisations de santé pour la surveillance sanitaire à l'échelle régionale	IDENTIFY Projet de développement des capacités et mise en réseau des laboratoires	TAIEX Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations
CIRSA Comité international régional de santé des plantes et des animaux	IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement	TASW Vers un monde plus sûr
CISA Comité inter-américain de santé avicole	ISAH Société internationale pour l'hygiène animale	UA-BIRA Union africaine-Bureau interafricain des ressources animales
CMC Comité mixte de coordination	ISO Organisation internationale de normalisation	UE Union européenne
CODEX Commission du Codex Alimentarius	JSPS Société japonaise pour la promotion de la science	USAID Agence des États-Unis pour le développement international
CSIRLT Conseil scientifique international pour la recherche et la lutte contre la trypanosomiase	JTF Fonds fiduciaire du Japon	VICH Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'homologation des médicaments vétérinaires
DG SANCO Direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne	MCRI Mécanisme de coordination régionale intégrée	WAHID Base de données mondiale d'information zoonositaire de l'OIE
Discontools Outils de lutte contre les maladies	M&E Monitoring & Evaluation	WAHIS Système mondial d'information zoonositaire de l'OIE
EAFP Association européenne des pathologistes spécialistes des poissons	MZCP Programme méditerranéen pour le contrôle des zoonoses	
EAHIL Association européenne pour l'information et les bibliothèques de santé	OCDE Organisation de coopération et de développement économiques	

## réunions et visites

## Juillet 2011

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
5 <sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADS pour les Amériques	Ville de Panama (Panama)	1 <sup>er</sup> juillet	Dr B. Vallat, Dre M.E. González, Dr L.O. Barcos, Dr M. Minassian & Dr F. Frago Santamaria
2 <sup>e</sup> Assises nationales vétérinaires : « Le vétérinaire, partenaire du Plan Maroc Vert pour le développement et la sécurisation des productions animales », organisées par l'Ordre National des Vétérinaires du Maroc	Rabat (Maroc)	1-2 juillet	Dr F. Kechrid & Dr V. Brioudes
15 <sup>e</sup> Congrès international de l'ISAH sur l'hygiène animale	Vienne (Autriche)	3-7 juillet	Dr J. Domenech
Visite de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Europe de l'Est dans le cadre de l'audit administratif et comptable	Sofia (Bulgarie)	4-5 juillet	Dre M. Eloit & Mlle A. Weng
34 <sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius	Genève (Suisse)	4-6 juillet	Dr B. Vallat & Dre G. Mylrea
Atelier AIEA/FAO sur la sécurité biologique, la séquestration et l'analyse de risque pour les laboratoires détenant le virus de la peste bovine	Debre Zeit (Éthiopie)	4-7 juillet	Dr K. Hamilton
Réunion inter-agences de l'OMS sur la planification de la prévention et du contrôle des zoonoses négligées	Siège de l'OMS, Genève (Suisse)	5-6 juillet	Dre S. Münstermann
Atelier régional de formation avancée sur WAHIS et WAHID à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour la notification des maladies animales à l'OIE	Buenos Aires (Argentine)	5-7 juillet	Dr K. Ben Jebara, Dre P. Cáceres, Dr L.O. Barcos, Dr M. Minassian, M. L. Barcos & Dr F. Frago Santamaria
Atelier EAHIL 2011 : « Apprentissage actif et partenaires de recherche dans le domaine de la santé »	Istanbul (Turquie)	5-8 juillet	Mme M. Teissier
OIE/CE – Réunion du Comité pilote du système ADIS	Siège de l'OIE, Paris (France)	7 juillet	Mlle E. Tagliaro, Dr D. Chaisemartin & Dr J.-P. Vermeersch
Journée de concertation avec les structures en partage du secteur du développement rural au Mali	Bamako (Mali)	7 juillet	Dr Y. Samaké
Réunion régionale de la Banque mondiale sur le plan stratégique vétérinaire « Une seule santé » et les maladies transfrontalières	Antalya (Turquie)	7-8 juillet	Dr A. Dehove, Dre N. Leboucq, Dr E. Fermet-Quinet & Dr J.-C. Balcer
Atelier de l'Académie nationale américaine des sciences : « Anticiper les défis en matière de sécurité biologique posés par le nombre croissant de laboratoires de niveau de confinement élevé dans le monde »	Istanbul (Turquie)	11-13 juillet	Dr K. Hamilton
Réunion internationale sur « Un programme durable de prévention et d'élimination de la rage : le projet de Bohol sur la rage »	Tagbilaran (Philippines)	12-14 juillet	Dre T. Ishibashi
Groupe CE de pilotage du système ADIS	Bruxelles (Belgique)	13 juillet	Dr D. Chaisemartin & Dr J.-P. Vermeersch
Réunion du Comité pour la célébration du 50 <sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Nairobi	Nairobi (Kenya)	13 juillet	Dr W. Masiga
Mise en œuvre du programme de surveillance de l'influenza aviaire en Mongolie (2 <sup>e</sup> cycle)	Oulan-Bator (Mongolie)	13-16 juillet	Dr K. Sakurai & Dre H. Thidar Myint
1 <sup>re</sup> Conférence sur « Une seule santé » en Afrique, organisée par le SACIDS	Johannesbourg (Afrique du Sud)	14-15 juillet	Dr B.J. Mtei
Groupe de travail du CCFH sur « Directives pour le contrôle de parasites zoonotiques spécifiques dans la viande »	Grange (Irlande)	14-15 juillet	Dr D. Murrell
Conférence publique sur les activités de l'OIE à l'Université des études étrangères de Tokyo	Tokyo (Japon)	15 juillet	Dr K. Miyagishima

## réunions et visites

## Juillet 2011 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunion sur le plan de travail d'USAID par pays et visite du Laboratoire national de santé animale dans le cadre du programme IDENTIFY	Jakarta (Indonésie)	15-19 juillet	Dr A. Davis
148 <sup>e</sup> Convention annuelle de l'AVMA	Saint-Louis (États-Unis)	16-19 juillet	Dr B. Vallat
Session spéciale du Comité mixte de coordination (CMC) du MZCP	Genève (Suisse)	18-19 juillet	Dr D. Chaisemartin
Mission d'identification sur la législation vétérinaire	Conakry (Guinée)	18-22 juillet	Dre S. Münstermann & Dr M. Petitclerc
Congrès international 2011 sur la sûreté biologique, la sécurité biologique et la défense biologique	Kuala Lumpur (Malaisie)	19-20 juillet	Dr K. Hamilton
Réunion internationale sur la prophylaxie et le contrôle de la peste porcine africaine	Minsk (Biélorus)	19-21 juillet	Prof. Dr N.T. Belev
2 <sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage du programme HPED	Tokyo (Japon)	20 juillet	Dr K. Miyagishima, Dr A. Dehove, Dr I. Shimohira, Dre T. Ishibashi, Dr K. Sakurai, Dre C. Buranathai, Dre H. Thidar Myint, Mme N. Tesaki, Mme T. Hasegawa Shimizu, Mme K. Akagawa, Mme Y. Fay, Dr R.C. Abila, Dr A. Bouchot & Dr G. Murray
5 <sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage régional du GF-TADS pour l'Asie et le Pacifique	Tokyo (Japon)	21-22 juillet	Dr K. Miyagishima, Dr A. Dehove, Dr I. Shimohira, Dre T. Ishibashi, Dr K. Sakurai, Dre C. Buranathai, Dre H. Thidar Myint, Mme N. Tesaki, Mme T. Hasegawa Shimizu, Mme K. Akagawa, Mme Y. Fay, Dr R.C. Abila, Dr A. Bouchot & Dr G. Murray
7 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail du GF-TADS sur la fièvre aphteuse	Paris (France)	25-26 juillet	Dr J. Domenech & Dre N. Leboucq
Atelier de l'OMC pour les pays des Caraïbes	Bridgetown (Barbade)	25-29 juillet	Dr M. Minassian
1 <sup>re</sup> réunion du Groupe de conseil technique Asie-Pacifique de l'OMS sur la stratégie Asie-Pacifique sur les maladies émergentes	Manille (Philippines)	26-28 juillet	Dr R.C. Abila
Réunion de planification du travail au niveau régional concernant le programme EPT en Afrique	Kinshasa (République démocratique du Congo)	26-29 juillet	Dr N.J. Mpitse
Atelier de l'UA-BIRA sur la mise en place d'un cadre unique pour le mécanisme MCRI (atelier pour discuter d'un cadre de prévention et de contrôle des maladies animales transfrontalières et des zoonoses en Afrique)	Nairobi (Kenya)	27-29 juillet	Dr D. Bourzat, Dr W. Masiga & Dr A. Maillard
Réunion du Conseil exécutif de la CHORDS	Anancy (France)	28-29 juillet	Dre K. Glynn
Réunion tripartite régionale de coordination des événements	Manille (Philippines)	29 juillet	Dre T. Ishibashi
Mission de sensibilisation envers les autorités du Liberia pour l'adhésion de ce pays à l'OIE	Monrovia (Libéria)	31 juillet – 3 août	Dr Y. Samaké

## Août 2011

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Consultation OIE/OMS/FAO sur les activités de résistance aux antimicrobiens	Genève (Suisse)	5 août	Dre E. Erlacher-Vindel
Réunion extraordinaire de la Commission technique du Comité international régional de santé des plantes et des animaux (CIRSA) de l'OIRSA	San Pedro Sula (Honduras)	7-10 août	Dr F. Frago Santamaria
Rencontre avec les autorités belges (le Secrétaire du Comité interministériel pour la politique de siège) en vue d'un accord de siège	Bruxelles (Belgique)	8 août	M. M. Nissen & Dre N. Leboucq

## réunions et visites

## Août 2011 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Atelier de formation du projet IDENTIFY concernant les normes de l'OIE en matière de collecte et d'expédition de prélèvements	Nairobi (Kenya)	9-11 août	Dre J. Lasley, Dr N.J. Mapitse, Dr W. Masiga, Mme G. Omwega & Mme L.W. Ndungu
Rencontre avec le Ministre de la Politique Agricole de l'Ukraine et le Délégué de l'Ukraine auprès de l'OIE, également Vice-Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe	Kiev (Ukraine)	10 août	Prof. Dr N.T. Belev
Visite du Centre de diagnostic du Chubu (Service de quarantaine animale)	Nagoya (Japon)	10 août	Dr I. Shimohira, Dr K. Sakurai & Dre H. Thidar Myint
2 <sup>e</sup> Atelier technique de coordination avec les partenaires du projet PAN-SPSO	Bamako (Mali)	11 août	Dr Y. Samaké
Célébration de la journée de la profession vétérinaire en Ukraine	Kiev (Ukraine)	11 août	Prof. Dr N.T. Belev
5 <sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage du PAN-SPSO	Bamako (Mali)	12 août	Dr Y. Samaké
Séminaire sur le plan d'action régional de « Une seule santé »	Almaty (Kazakhstan)	16-17 août	Dre N. Leboucq
Mission IDENTIFY dans le pays et visite de laboratoire MCRI pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les zoonoses : atelier bilan et planification	Phnom Penh (Cambodge) Gaborone (Botswana)	16-19 août 17-19 août	Dr A. Davis Dr B.J. Mtei & Dr N.J. Mapitse
Réunion avec le Chef des Services vétérinaires de la République populaire de Chine à propos du projet de recherche OFFLU sur les vaccins et la vaccination contre l'influenza aviaire et réunion avec le Chef des Services vétérinaires de la République de Corée à propos du projet de recherche OFFLU sur les vaccins et la vaccination contre l'influenza aviaire	Pékin (République populaire de Chine) et Séoul (République de Corée)	17-24 août	Dr D. Swayne & Dre H. Chen
Atelier d'épidémiologie appliquée : « Impact de la notification des maladies au niveau international »	Divisa (Panama)	23 août	Dr F. Frago Santamaria
Visite de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est dans le cadre de l'audit administratif et comptable	Bangkok (Thaïlande)	29-31 août	Dre M. Eloit & Mlle A. Weng

## Septembre 2011

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunion avec la FIL	Siège de l'OIE, Paris (France)	1 <sup>er</sup> septembre	Dr A. Dehove & Dre E. Erlacher-Vindel
Déclaration de la zone frontalière du district de Renacimiento comme étant « techniquement indemne » de brucellose bovine entre Paso de Canoas et Piedra de Candela	Chiriquí (Panama)	2 septembre	Dr F. Frago Santamaria
8 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail du GF-TADS sur la fièvre aphteuse	Rome (Italie)	5 septembre	Dr J. Domenech & Dre N. Leboucq
Réunion du CISA	Buenos Aires (Argentine)	5 septembre	Dr L.O. Barcos & Dr M. Minassian
Réunion annuelle de coordination des réseaux EARLN/EAREN	Kigali (Rwanda)	5-7 septembre	Dr A. Maillard
64 <sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est	Jaipur (Inde)	6-9 septembre	Dre C. Buranathai
22 <sup>e</sup> Congrès latinoaméricain d'aviculture	Buenos Aires (Argentine)	6-9 septembre	Dr L.O. Barcos & Dr M. Minassian
Influenza 2011 : conférence sur l'influenza zoonotique et la santé publique	Oxford (Royaume-Uni)	7-9 septembre	Dr D. Swayne

## réunions et visites

## Septembre 2011 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Conférence mondiale sur la lutte contre la rage : « La prévention à la source animale est la solution la plus durable »	Incheon-Séoul (République de Corée)	7-9 septembre	Dr B. Vallat, Dr D. Chaisemartin, Mlle A. Torres-Balmon, Dr E. Erlacher-Vindel, Dr Y.J. Kim, Dre L. Knopf, Mlle M. Bonnerot, Dr Y. Samaké, Dr D. Bourzat, Dr B.J. Mtei, Dr F. Kechrid, Dr W. Masiga, Dr F. Frago Santamaria, Dr I. Shimohira, Dre T. Ishibashi, Mme Y. Fay, Dr A. Bouchot, Dre N. Leboucq, Dr G. Murray, Dr N. Al-Hawamdeh, Dr R. Bouguedour, Dr T. Dhendup, Dr B.R. Evans, Dr G. Brückner, Prof. H.A.A. Aidaros, Prof. V. Caporale, Dr M. El Harrak, Dr W.B. Karesh, Dr J. Fischer & Dr A. Fooks
Atelier TAIEX sur la santé animale couvrant les politiques régionales à mettre en œuvre pour soutenir les échanges commerciaux dans les pays méditerranéens voisins	Bruxelles (Belgique)	8-9 septembre	Dr A. Dehove, Dr G. Yehia & Dr A. Petrini
Inauguration des nouveaux bureaux de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique	Tokyo (Japon)	9 septembre	Dr B. Vallat, Dr I. Shimohira, Dre T. Ishibashi, Dr K. Sakurai, Dre C. Buranathai, Dre H. Thidar Myint, Mme N. Tesaki, Mme T. Hasegawa Shimizu, Mme K. Akagawa & Mme Y. Fay
15 <sup>e</sup> Réunion de coordination concernant le Centre régional de santé animale de l'Afrique australe	Gaborone (Botswana)	9 septembre	Dr N.J. Mpitse & Mme M. Mantsho
Conférence publique intitulée : « La profession vétérinaire : fonctions et responsabilités croissantes »	Tokyo (Japon)	10 septembre	Dr B. Vallat, Dr I. Shimohira, Dre T. Ishibashi, Dr K. Sakurai, Dre C. Buranathai, Dre H. Thidar Myint, Mme N. Tesaki, Mme T. Hasegawa Shimizu, Mme K. Akagawa & Mme Y. Fay
Réunion pour l'amélioration des activités des Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE au Japon	Tokyo (Japon)	10 septembre	Dr I. Shimohira & Dr K. Sakurai
4 <sup>e</sup> Conférence ESWI sur l'influenza	La Valette (Malte)	11-14 septembre	Dr D. Swayne
Lancement de l'initiative STANDZ et réunion du Comité de pilotage	Hanoï (Vietnam)	12 septembre	Dr A. Dehove, Dre C. Buranathai, Dr R.C. Abila, Dr A. Bouchot, Dr D. Van Aken, Dre M.J. Gordoncillo, Mme M.C. Dy, Mme P. Angvanitchakul & Dr G. Murray
Surveillance de l'influenza aviaire au Vietnam	Hanoï (Vietnam)	12 septembre	Dr K. Sakurai
Conférence internationale sur la biosûreté et la biosécurité (BBIC) 2011	Amman (Jordanie)	12-15 septembre	Dr G. Yehia
15 <sup>e</sup> Conférence internationale sur les maladies des poissons et des fruits de mer, organisée par l'EAFP	Split (Croatie)	12-16 septembre	Dre O. Haenen
31 <sup>e</sup> Conférence générale du Conseil scientifique international pour la recherche et la lutte contre la trypanosomiase (CSIRLT)	Bamako (Mali)	12-16 septembre	Dr Y. Samaké
Réunion de l'OCDE intitulée : « Mesures non tarifaires dans l'alimentation et l'agriculture : les prochaines étapes »	Siège de l'OCDE, Paris (France)	13 septembre	Dr K. Miyagishima & Dre G. Mylrea
Atelier « Monitoring & Evaluation » de l'initiative STANDZ	Hanoï (Vietnam)	13-14 septembre	Dre C. Buranathai, Dr R.C. Abila, Dr A. Bouchot, Dr D. Van Aken, Dre M.J. Gordoncillo, Mme M.C. Dy, Mme P. Angvanitchakul & Dr G. Murray

## réunions et visites

## Septembre 2011 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Conférence internationale d'AHVLA – Les maladies animales et leurs conséquences en 2011	Londres (Royaume-Uni)	13-15 septembre	Dre M. Eloit & Dr J. Domenech
Atelier régional de l'ISO sur la sécurité sanitaire, la qualité, la productivité et la durabilité des ressources halieutiques	Bali (Indonésie)	13-16 septembre	Dre T. Ishibashi
Atelier IGAD/BAD sur le développement de l'élevage et la préparation aux grandes sécheresses	Djibouti	14-15 septembre	Dr A. Maillard
4 <sup>e</sup> Réunion régionale de l'OIE sur le renforcement des réseaux d'information zoonositaire en Asie, dans le cadre du projet OIE/JTF pour le renforcement de la lutte contre l'IAHP en Asie	Chiang Mai (Thaïlande)	14-16 septembre	Dr I. Shimohira, Dr K. Sakurai, Dre H. Thidar Myint, Mme T. Hasegawa Shimizu & Dr A. Davis
Conférence TASW intitulée : « Préparation aux pandémies et approches pratiques en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes »	Rome (Italie)	15 septembre	Dr A. Dehove
Réunion du Comité de pilotage OFFLU	Siège de l'OIE, Paris (France)	15 septembre	Dr K. Hamilton & Dr G. Pavade
Réunion sur les matières à risque au regard des encéphalopathies spongiformes transmissibles	Ville de Panama (Panama)	15 septembre	Dr F. Frago Santamaria
14 <sup>e</sup> Réunion des coordonnateurs nationaux de la campagne SEACFMD	Hanoï (Vietnam)	15-16 septembre	Dre C. Buranathai, Dr R.C. Abila, Dr A. Bouchot, Dr D. Van Aken, Dre M.J. Gordoncillo, Mme M.C. Dy, Mme P. Angvanitchakul & Dr G. Murray
59 <sup>e</sup> réunion plénière du Groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux de l'EFSA	Parme (Italie)	15-16 septembre	Dre N. Leboucq
Réunion sur l'amélioration des débouchés pour les produits de l'élevage dans la région SADC	Gaborone (Botswana)	16 septembre	Dr N.J. Maitse & Dr P. Bastiaensen
Symposium sur le diagnostic et le contrôle des maladies des abeilles	Buenos Aires (Argentine)	19-20 septembre	Dr L.O. Barcos & Dr M. Minassian
55 <sup>e</sup> Conférence générale de l'AIEA intitulée « Manifestation en marge de l'éradication mondiale de la peste bovine » et visite du Centre collaborateur de l'OIE à Seibersdorf	Vienne (Autriche)	19-21 septembre	Dr K. Miyagishima
Assemblée régionale des partenaires de la région SADC sur les mesures SPS pour la sécurité sanitaire des aliments	Gaborone (Botswana)	19-21 septembre	Dr N.J. Maitse
Réunion du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe	Sofia (Bulgarie)	20 septembre	Prof. Dr N.T. Belev
CAPSCA : Première réunion en Europe	Paris (France)	20-21 septembre	Dre K. Glynn
Mission à la station de quarantaine de Mogadiscio	Mogadiscio (Somalie)	20-21 septembre	Dr W. Masiga
Atelier régional de l'EDPLN	Jakarta (Indonésie)	20-22 septembre	Dr K. Hamilton
Séminaire régional à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires	Dakar (Sénégal)	20-22 septembre	Dre E. Erlacher-Vindel, Dre S. Münstermann, Dr Y. Samaké, Dr D. Bourzat, Mme Y. N'Diaye & Mme A. Bagayoko
Séminaire sous-régional à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE pour les animaux aquatiques	Grahamstown (Afrique du Sud)	20-23 septembre	Dre G. Mylrea, Dr P. Bastiaensen & Mme M. Mantsho
Réunion du Groupe de planification « Santé publique et ravitaillement/eau » de l'OTAN sur les maladies animales émergentes	Bruxelles (Belgique)	21 septembre	Dre N. Leboucq
3 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction d'aide à la préparation des dossiers de reconnaissance officielle des statuts sanitaires au regard de la fièvre aphteuse	Tunis (Tunisie)	21-23 septembre	Dr F. Kechrid, Dr V. Brioudes & Dr A. Petri
39 <sup>e</sup> Séminaire sur la santé animale mondiale, dans le cadre du programme mondial des centres d'excellence de la JSPS	Obihiro (Japon)	22 septembre	Dre H. Thidar Myint

## réunions et visites

## Septembre 2011 (suite)

Nom de l'événement	Lieu	Date	Participants
Réunion avec les Laboratoires Battelle (États-Unis) et Sarl Microbiodétection (France)	Siège de l'OIE, Paris (France)	23 septembre	Dr A. Thiermann, Dr A. Dehove & Dre K. Glynn
Symposium ASFRISK	Lisbonne (Portugal)	23 septembre	Dre N. Leboucq
60 <sup>e</sup> Congrès annuel de la BPT	Mayence (Allemagne)	23-25 septembre	M. M. Nissen
8 <sup>e</sup> Symposium sur les pestivirus, organisé par l'ESV	Hanovre (Allemagne)	25-27 septembre	Dr A. Thiermann
9 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail du GF-TADs sur la fièvre aphteuse	Paris (France)	26 septembre	Dr J. Domenech & Dre N. Leboucq
« 4 <sup>e</sup> Projet de liaison » : atelier de formation à l'intention des experts en santé animale et en santé publique	Ain Sokhna (Égypte)	26-28 septembre	Dre S. Forcella
Réunion d'experts des méthodes de quarantaine dans la région des Amériques	Cananéia (Brésil)	26-30 septembre	Dr L.O. Barcos
Réunion du Comité de gestion du GF-TADs	Siège de l'OIE, Paris (France)	27 septembre	Dr B. Vallat, Dre M. Eloit, Dr K. Miyagishima, Dr A. Dehove, Dr D. Chaisemartin, Dr J. Domenech, Dr F. Caya & Dre M.E. González
17 <sup>e</sup> Séminaire du CAMEVET	Mendoza (Argentine)	27-29 septembre	Dr M. Minassian
Formation intitulée « Bien-être animal dans les élevages de porcs », dans le cadre du programme BTSF	Teramo (Italie)	27-30 septembre	Dr W. Pelgrim
Réunion CE/OIE sur le budget HPED	Bruxelles (Belgique)	28 septembre	Dr A. Dehove & Mlle E. Tagliaro
Journée mondiale de la rage 2011, organisée avec la FAO, l'UA-BIRA et les ministères de l'agriculture et de la santé du Botswana	Gaborone (Botswana)	28 septembre	Dr B.J. Mtei & Dr N.J. Mapitse
3 <sup>e</sup> Réunion des parties prenantes ETPGAH/Discontools et 3 <sup>e</sup> réunion Discontools sur le « Lot de travail 4 » : évaluation des technologies	Bruxelles (Belgique)	28-29 septembre	Dre E. Erlacher-Vindel
Symposium mixte sur l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle en Afrique du Nord et au Moyen-Orient	Le Caire (Égypte)	28-29 septembre	Dr K. Hamilton & Dr F. Kechrid
Séminaire régional à l'intention des points focaux nationaux de l'OIE sur la communication	Prague (République tchèque)	28-30 septembre	Dre M. Eloit, Mme M. Zampaglione, Mlle G. Mamaghani, Prof. Dr N.T. Belev, Mme R. Kostova & Dre N. Leboucq
Réunion préparatoire de la Conférence mondiale FAO/OIE sur le contrôle de la fièvre aphteuse, qui doit se tenir à Bangkok, Thaïlande, du 27 au 29 juin 2012	Rome (Italie)	29 septembre	Dr D. Chaisemartin
Réunion Crédit du Nord : « Scénario économique »	Paris (France)	29 septembre	Dr A. Dehove
Réunion préparatoire avec la DG SANCO en vue de la réunion du Groupe de travail « relations extérieures » de VICH qui doit se tenir à Tokyo	Bruxelles (Belgique)	30 septembre	Dre S. Münstermann



# Agriculture et apiculture en Afghanistan

## Présentation

Avec une population de 30 millions d'habitants, la république islamique d'Afghanistan couvre une superficie totale de 647 497 km<sup>2</sup> limitée à l'ouest par l'Iran, au sud et à l'est par le Pakistan et au nord par le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Une bande étroite de territoire, le Wakhan, s'étend vers le nord-est en longeant le Pakistan en direction de la région autonome chinoise du Xinjiang Uygur. La capitale et principale ville du pays est Kaboul.

L'essentiel du territoire afghan est constitué de hautes montagnes escarpées qui recouvrent tout le centre du pays à partir de l'imposante chaîne de l'Hindou Kouch (de plus de 7 315 m d'altitude). Toutefois, de nombreuses vallées et des plaines fertiles s'étendent entre ces chaînes montagneuses ainsi que sur leurs flancs. Dans le sud du pays, notamment dans le sud-ouest, se trouvent de grandes étendues désertiques, en particulier dans les régions du Seistan et du Registan. Au nord du pays, entre les chaînes montagneuses du centre (en particulier le Selseleh-ye Kuh-e Baba, ou Koh-i-Baba, et le Paropamisus) et le fleuve Amou-Darya (anciennement appelé l'Oxus) qui constitue une partie de la frontière septentrionale, se déploient les hauts plateaux du Badakhshan, le Turkestan afghan, la plaine d'Amou-Darya et la vallée fertile de l'Hérat en bordure du fleuve Hari Roud (anciennement appelé l'Arius), dans la pointe nord-ouest du pays (au centre de l'ancien territoire des Arya). Ainsi, si les régions diffèrent beaucoup entre elles, elles ont en commun un climat et des sols arides.

En règle générale, les fleuves ne sont pas navigables. Le fleuve Helmand, le plus long du pays, coule en direction du sud-ouest depuis l'Hindou Kouch jusqu'à la frontière iranienne. Il a servi pour l'irrigation pendant des siècles, de même que l'Hari Roud et l'Amou-Darya. La rivière Kaboul, qui traverse la capitale, est particulièrement célèbre car elle mène jusqu'au passage de Khyber et rejoint donc le Pakistan vers le sud.

Bien que les guerres qui ont secoué l'Afghanistan à la fin du XX<sup>e</sup> siècle aient entraîné des déplacements massifs de populations, avec l'exode de millions de réfugiés vers le Pakistan et l'Iran, les caractéristiques ethniques régionales demeurent essentiellement ce qu'elles étaient avant le conflit.

## Économie

L'Afghanistan est un pays essentiellement agricole, bien que moins de 10 % des terres soient cultivées ; une part importante des terres arables a été dévastée au cours des combats des années 80 et 90. Les cultures se limitent à une production de subsistance, en particulier de blé et d'autres céréales, de fruits et d'oléagineux. Le pavot, cultivé principalement pour

Reza Shahrouzi

Conseiller international pour  
l'agriculture et l'apiculture,  
P.O. Box 34185-451, Qazvin, Iran  
rezashahrouzi@yahoo.com



Carte de l'Afghanistan

© ONG Terre des hommes



Reza Shahrouzi en train d'enseigner  
l'apiculture moderne aux apiculteurs afghans





fournir le trafic international de stupéfiants constitue la principale culture de rapport en Afghanistan, qui est le plus grand producteur d'opium au monde. L'élevage pastoral est également très important pour l'économie. Les moutons à queue grasse constituent la base de la vie afghane, en fournissant des peaux et de la laine pour l'habillement, ainsi que de la viande et de la graisse pour l'alimentation humaine.

© ONG Terre des hommes



Reza Shahrouzi en train d'enseigner l'apiculture moderne aux apiculteurs afghans

Quelques entreprises manufacturières de petite taille produisent du coton et d'autres fibres textiles, des meubles, des chaussures, des engrais ainsi que des produits transformés issus de l'agriculture. L'effondrement général de l'industrie afghane a entraîné des taux de chômage extrêmement élevés, qui atteignaient 40 % en 2005.

Les principaux produits exportés sont l'opium, les fruits et les oléagineux, les tapis tissés à la main, la laine, le coton, l'astrakan et les gemmes ; le pays importe des biens d'équipement, des denrées alimentaires, des fibres textiles et d'autres biens manufacturés, ainsi que des produits pétroliers. La guerre civile a eu pour effet l'effondrement de toutes les exportations à l'exception du trafic de l'opium et du haschisch. Le pays est également devenu un gros producteur d'héroïne, qui est un dérivé de l'opium. L'Afghanistan est fortement tributaire de l'aide internationale. Ses principaux partenaires commerciaux sont le Pakistan, les États-Unis et l'Inde.

Les routes et les voies de communication sont de piètre qualité et insuffisantes, malgré la reconstruction du réseau routier existant à la fin du régime des talibans. Les bêtes de somme sont un moyen de transport important à l'intérieur du pays. La route et le tunnel construits en 1964 par les Russes sous le passage de Salang fournissent une voie de communication rapide et praticable en toute saison entre le nord et le sud de l'Afghanistan.

© ONG Terre des hommes



### L'apiculture

Les espèces autochtones d'abeilles mellifères en Afghanistan sont notamment *Apis cerana* et *A. dorsata*. Si la présence d'*Apis florea* est attestée par le passé, une nouvelle identification s'avère probablement nécessaire. *Apis mellifera*, l'abeille mellifère européenne, a été introduite en Afghanistan par la FAO en 1965.

L'auteur a dénombré 150 colonies d'abeilles *A. mellifera* en Afghanistan ; il s'agit de petites colonies, faibles, dociles, faciles à manipuler, produisant chacune entre 10 et 40 kg de miel par an. Au Pakistan et dans le nord de l'Inde (Haryana, Punjab), l'élevage d'abeilles mellifères européennes est pratiqué à grande échelle. Dans ces régions qui ne s'adonnaient pas à l'apiculture précédemment, l'élevage de cette espèce s'avère une réussite. Il s'agit de plaines arides où est pratiquée une agriculture extensive recourant à l'irrigation : les champs de tournesol et de *Brassica* en monoculture fournissent aux abeilles une excellente source de fourrage.





Les apiculteurs pratiquent un élevage d'abeilles migratoire, en déplaçant les stocks vers de nouvelles zones en fonction des cycles de floraison. Dans les régions en bordure de l'Hindou Koush et de l'Himalaya, la diversité des habitats garantit la présence de plantes en floraison tout au long de l'année. C'est une région exceptionnelle pour l'apiculture, où la récolte de miel peut dépasser les 20 à 30 kg par colonie et par an. L'apiculture migratoire suppose l'existence de routes, de moyens de transport, de personnel qualifié ainsi que d'équipements permettant le déplacement permanent des colonies d'abeilles.

À condition que des méthodes de gestion rigoureuses soient appliquées, l'abeille *A. mellifera* permet de récolter davantage de miel et de cire d'abeille que *A. cerana*. Néanmoins, le coût des intrants est également plus élevé. Ceci s'explique par le fait que l'abeille *A. mellifera* est une espèce exotique provenant d'un climat tempéré, dont l'élevage nécessite par conséquent plus de ressources (temps, traitement contre les maladies endémiques, protection contre les prédateurs). Un certain nombre de pays asiatiques ont déjà pu constater que les élevages d'abeilles *A. mellifera* sont plus rentables que les élevages d'abeilles *A. cerana*, à condition d'être pratiqués à grande échelle. Toutefois, si l'objectif d'un projet est d'aider les paysans pauvres ou sans terre, la promotion de l'abeille *A. mellifera* peut s'avérer inappropriée. Les apiculteurs afghans, apparemment peu conscients des problèmes sanitaires et parasitaires, ignorent comment identifier et lutter contre les maladies, et cette méconnaissance ne peut qu'aggraver les risques de propagation des maladies des abeilles. Étant donné que les méthodes et la technologie apicoles sont importées du Pakistan, les apiculteurs afghans sont fortement tributaires du Pakistan pour la fourniture de matériel ; c'est le cas notamment des feuilles de cire gaufrée utilisées pour construire le cadre des ruches.

Très peu de projets ont tenté de promouvoir des méthodes apicoles durables et adaptées aux besoins des paysans pauvres. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) proposent actuellement des projets comportant un volet apicole, mais la fourniture d'assistance technique sera déterminante. En 2008 et en 2009, l'ONG Terre des hommes a importé du Tadjikistan 150 colonies destinées au Rustaq en Afghanistan. Le Rustaq héberge désormais 1 000 colonies, tenues par 91 apiculteurs, dont 22 sont des femmes, et compte également une coopérative fort active. Ces apiculteurs ont été formés par l'auteur entre 2008 et 2010, dans le cadre d'un programme également organisé par Terre des hommes.

Les ruches traditionnelles et les ruches murales permettent de récolter de 6 à 10 kg de miel par an environ.

© ONG Terre des hommes



© ONG Terre des hommes



Femmes afghanes en train d'apprendre l'apiculture moderne





Cette production est faible comparativement à ce que peuvent produire les ruches à cadre. Toutefois, nombre d'apiculteurs pauvres utilisant des ruches à cadre se contentent de récolter les mêmes quantités qu'ils auraient obtenues dans des ruches en bois ou murales. Un apiculteur peut acquérir plusieurs ruches traditionnelles pour le prix d'une ruche à cadre. Ces considérations ne sont plus de mise dès lors que les projets fournissent des ruches gratuitement.

© ONG Terre des hommes



Femmes afghanes en train d'apprendre l'apiculture moderne

### Conclusion

D'après Sannie Satti, Sayed Khan Panjshri, directeur de la coopérative, et Shahrouzi (2010), il existe en Afghanistan de 150 000 à 200 000 colonies d'abeilles mellifères. Les ruches modernes à cadre permettent de récolter de 10 à 40 kg de miel par an. Ceci peut représenter une grande différence, en termes économiques, pour une famille afghane. En 2004, l'auteur a publié un article présentant un programme décennal qui visait à créer 10 000 emplois dans l'apiculture grâce à la mise en place d'un million de colonies d'abeilles. En outre, l'auteur a rédigé un manuel d'apiculture en dari et traduit dans cette même langue plusieurs CD produits par l'Office pour l'information et la documentation en apiculture, pour les besoins des apiculteurs afghans. L'auteur espère que l'Afghanistan aura atteint d'ici 2015 l'objectif d'un million de ruches et 10 000 apiculteurs en activité. Depuis 2005, date de l'ouverture par la France d'un bureau à Kaboul destiné à favoriser le développement de l'agriculture en Afghanistan, la collaboration franco-afghane a été très fructueuse dans le domaine de l'apiculture, notamment grâce au travail de M. Marc Jean de la Banque mondiale. Il convient également de citer le travail de nombreuses ONG intervenant dans le développement rural en Afghanistan, grâce à des projets portant sur la sylviculture, l'élevage bovin et ovin, la réduction des gaz à effet de serre, etc. Par exemple, en 2010, près de 5 millions d'euros ont été investis rien que dans la sylviculture. L'objectif est de créer 30 000 emplois dans le secteur agricole d'ici 10 ans. La tâche est difficile, mais, en vérité, il faudra beaucoup d'efforts pour assurer à l'agriculture afghane un avenir optimiste.

### Références

Shahrouzi R. (2008). – L'apiculture dans le développement agricole. L'exemple de la région de Rustaq en Afghanistan, 25.07.2008. Site Web : [www.beekeeping.com/articles/fr/apiculture\\_developpement\\_agricole\\_afghanistan.pdf](http://www.beekeeping.com/articles/fr/apiculture_developpement_agricole_afghanistan.pdf).

Shahrouzi R. (2008). – Natural and chemical control of *Varroa destructor* and *Tropilaelaps mercedesae* in Afghanistan, 25.07.2008. Site Web : [www.beekeeping.com/articles/us/natural\\_chemical\\_control\\_%20of\\_varroa.pdf](http://www.beekeeping.com/articles/us/natural_chemical_control_%20of_varroa.pdf).

Shahrouzi R. (2009). – Causes de mortalité des colonies d'abeilles en Afghanistan, Iraq, Iran, 22.03.2009. Site Web : [www.apiservices.com/articles/fr/abeilles\\_afghan\\_iran\\_iraq.pdf](http://www.apiservices.com/articles/fr/abeilles_afghan_iran_iraq.pdf).

Shahrouzi R. (2009). – La création de 10 000 emplois en apiculture pour les afghans, 13.02.2009. Site Web : [www.apiservices.com/articles/fr/emplois\\_apiculture\\_afghanistan.pdf](http://www.apiservices.com/articles/fr/emplois_apiculture_afghanistan.pdf).

Shahrouzi R. (2009). – La situation actuelle de l'apiculture afghane, 20.07.2009. Site Web : [www.beekeeping.com/articles/fr/api\\_afghan.pdf](http://www.beekeeping.com/articles/fr/api_afghan.pdf).

Waghchoure-Camphor E.S. & Martin S.J. (2008). – Beekeeping in Pakistan: a bright future in a troubled land. *Am. Bee J.*, **148**, (726-728).



# *L'OIE et ses partenaires*

## activités des laboratoires de référence & centres collaborateurs

### Le rôle des vaccins et de la vaccination dans le contrôle et l'éradication de l'influenza aviaire

**L**es Pays Membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont l'obligation de notifier à celle-ci tout foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ou faiblement pathogène (IAFP) à déclaration obligatoire survenu dans les populations de volailles. Depuis 1959, le monde a connu 29 épizooties distinctes d'IAHP, dont la plus grave a été la pandémie d'IAHP due au virus H5N1, qui a affecté les populations de volailles et/ou l'avifaune de 63 pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est. Si le premier cas a été signalé en Chine en 1996, la maladie n'a commencé à se propager à l'échelle mondiale qu'en 2003.

Historiquement, l'abattage sanitaire a été la stratégie d'éradication appliquée dans 24 de ces épizooties, tandis que la vaccination n'a été utilisée que dans 4 épizooties, en complément de l'abattage sanitaire.

Devant la nécessité d'améliorer les méthodes de prophylaxie et d'éradication de cette maladie, le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) a réalisé une évaluation mondiale des programmes de contrôle de l'influenza aviaire mis en œuvre entre 2002 et 2010, en mettant particulièrement l'accent sur l'utilisation des vaccins et la vaccination. Les résultats de cette étude ont montré que les réactions aux foyers d'influenza aviaire ont été très diverses selon les pays,

en fonction de leur situation économique, des systèmes de production aviaire, des infrastructures des laboratoires, des capacités de diagnostic et de plusieurs autres facteurs liés aux Services vétérinaires. Une corrélation a été constatée entre les densités plus élevées des populations aviaires dans les pays moins développés, d'une part, et le nombre plus élevé de foyers d'influenza aviaire, leur durée plus longue, et le délai plus long avant l'éradication, d'autre part. Une corrélation a également été observée entre la faiblesse des performances des Services vétérinaires, d'une part, et le délai plus long avant l'éradication de l'influenza aviaire, des taux de mortalité plus élevés, des taux d'abattage plus importants et un nombre également plus élevé de foyers, d'autre part.

Un questionnaire a été adressé à 80 pays ayant notifié des foyers d'IAHP ou d'IAFP à déclaration obligatoire ; 69 d'entre eux ont rempli et retourné le questionnaire. Plus de 113 milliards de doses de vaccin contre l'influenza aviaire ont été administrées dans 15 pays aux populations de volailles jugées à risque, lesquelles comptaient 135 milliards d'individus (couverture vaccinale de 50,3 %). La couverture vaccinale globale pour l'ensemble des volailles s'est élevée à 13,7 %. Les vaccins utilisés contre l'influenza

aviaire (95,6 %) étaient dans leur grande majorité des vaccins à virus inactivé, pour lesquels il était nécessaire d'attraper les volailles une par une afin de leur injecter le produit ; les vaccins à virus vivant recombiné ont été très peu utilisés (4,4 %), mais leur application par spray s'est avérée plus facile. Une grande majorité des vaccins contre l'influenza aviaire a été utilisée lors de l'épidémie d'IAHP à H5N1, et plus de 99 % de ces vaccins ont été utilisés en Chine, en Égypte, en Indonésie et au Vietnam. La vaccination a été introduite dans ces quatre pays après que l'IAHP à H5N1 soit devenue endémique chez les volailles domestiques. Le recours aux vaccins a contribué à prévenir la maladie clinique ainsi que la mortalité chez les poulets, tout en préservant les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des sociétés rurales. La principale raison ayant motivé l'utilisation de vaccins contre l'influenza aviaire a été l'échec ou les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des programmes d'abattage sanitaire en vue d'obtenir l'éradication. La conception et la mise en œuvre de stratégies de sortie pour mettre fin à la vaccination ont été difficiles.

Compte tenu de la mutation de certains virus de type H5 et H7, précédemment faiblement pathogènes mais devenus hautement pathogènes, il est devenu obligatoire à partir de 2006 de notifier tout foyer d'IAFP H5 et H7 (dorénavant désignée sous le nom d'IAFP à déclaration obligatoire). Les foyers notifiés d'IAFP à déclaration obligatoire ont été moins nombreux que ceux d'IAHP, et six pays seulement ont utilisé la vaccination dans le cadre de leur programme de lutte. Ces pays ont représenté moins de 9 % de l'utilisation totale des vaccins contre l'influenza aviaire de type H5 et H7 ; le Mexique, le Guatemala, le Salvador et l'Italie ont été les principaux pays utilisateurs de ces vaccins. Même si les programmes d'abattage sanitaire sont considérés comme la méthode de choix pour faire face à l'IAHP et à l'IAFP à déclaration obligatoire, le recours à la vaccination peut être envisagé lorsque les programmes d'abattage sanitaire s'avèrent inefficaces, lorsque les Services vétérinaires ne remplissent pas leur mission ou lorsque les capacités de diagnostic et de surveillances sont insuffisantes pour détecter les premiers cas dès leur apparition, avant que le foyer ne se propage.

## Quelques Centres de ré leurs champs de comp

### Centres collaborateurs

#### Centre collaborateur de l'OIE pour les programmes de réglementation des médicaments vétérinaires

Centre de médecine vétérinaire (CVM), Agence fédérale pour les médicaments et l'alimentation (FDA), Département de la santé et des services sociaux, 7519 Standish Place, HFV-1, Room 177, Rockville, Maryland 20855, États-Unis d'Amérique

Tél. : (+1-240) 276.90.25 ; E-mail : erton.smith@fda.hhs.gov ; [www.fda.gov/AnimalVeterinary/default.htm](http://www.fda.gov/AnimalVeterinary/default.htm)

Point de contact : **Docteur Merton V. Smith**



Le Centre collaborateur de l'OIE pour les programmes de réglementation des médicaments vétérinaires (CVDRP), situé dans le Centre de médecine vétérinaire de la FDA aux États-Unis (Food and Drug Administration), soutient les efforts permanents de l'OIE pour renforcer les capacités techniques et de gestion, la législation et la bonne gouvernance en matière de contrôle, d'autorisations de mise sur le marché et d'utilisation des médicaments vétérinaires. Le CVDRP soutient fermement la responsabilité de chaque pays dans le renforcement de ses capacités de réglementation des médicaments vétérinaires, qu'il conçoit comme un intérêt commun et vital. Les efforts visant à protéger la santé animale et la santé humaine

# férence de l'OIE récemment désignés et étences

dépendent de la disponibilité et de l'utilisation adéquate de produits vétérinaires sûrs et efficaces. Le renforcement des systèmes de réglementation peut contribuer significativement à atteindre ces objectifs sanitaires mondiaux. Le CVDRP est persuadé que la collaboration et les investissements consentis par les gouvernements pour renforcer les capacités nationales ou régionales afin de produire des médicaments vétérinaires et des denrées alimentaires d'origine animale conformes à des normes et à des pratiques strictement réglementées, harmonisées et fondées sur la science, garantissent, à terme, une amélioration de la santé publique et de la santé animale, dont les effets bénéfiques vont bien au-delà des frontières nationales. Le CVDRP intervient pour s'assurer que les agences chargées de la réglementation adhèrent aux normes de l'OIE et s'y conforment ; en outre, il participe aux activités de l'OIE dans le domaine des médicaments vétérinaires. Il est également chargé d'organiser des échanges d'informations ainsi que des offres de formation destinées aux responsables officiels de la réglementation dans les Pays Membres de l'OIE, afin de contribuer au renforcement des systèmes de contrôle des médicaments vétérinaires au niveau national et régional. Par ailleurs, la FDA collabore ou intervient dans le cadre de jumelages en liaison avec d'autres centres collaborateurs de l'OIE compétents, en particulier, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (France) et le Laboratoire national pour les épreuves vétérinaires (Japon), afin de contribuer aux activités nécessaires au renforcement du contrôle des médicaments vétérinaires et de la réglementation dans ce domaine.

## Laboratoires de référence

### Grippe équine et rhinopneumonie équine

Institut de virologie, Département de médecine vétérinaire, Université libre de Berlin, Philippsstrasse 13, 10115 Berlin, Allemagne

Tél. : (+49-30) 20.93.65.63

E-mail : [borchers@zedat.fu-berlin.de](mailto:borchers@zedat.fu-berlin.de)

Expert de référence désigné : **Dre Kerstin Borchers**



Ce Laboratoire de référence de l'OIE à Berlin est spécialisé dans les méthodes virologiques, sérologiques et de biologie moléculaire employées pour la détection des infections à herpèsvirus équin de types 1 et 4 (EHV-1 et EHV-4) et du virus de la grippe équine. En outre, cette équipe, animée par le Prof. Klaus Osterrieder, la Dre Kerstin Borchers, le Dr Armando Damiani et plusieurs techniciens s'occupe également de la coordination des projets de coopération nationaux et internationaux, de la formation de vétérinaires et d'étudiants et des prestations de conseil auprès de cliniciens et de praticiens.

### Anaplasma spp. et Babesia spp.

Centre national d'observation de la santé animale (CENAPA), Carretera Cuernavaca Cautla #8534, Colonia Progreso, CB 62550, Jiutepec, Morelos, Mexique

Tél. : (+52-777) 3.19.02.02 / 3.20.43.62 ;

E-mail : [para.cen@senasica.sagarpa.gob.mx](mailto:para.cen@senasica.sagarpa.gob.mx)

Expert de référence désigné : **Dr Fernando Parrodi López**



Le CENAPA, qui emploie plus de 100 personnes, est situé à Jiutepec dans l'état de Morelos au Mexique. C'est le Laboratoire de référence national pour le diagnostic de plusieurs maladies animales. Il a été désigné il y a quelques années par la FAO comme son Laboratoire de référence pour les mécanismes de la résistance des tiques aux insecticides en Amérique latine et

aux Caraïbes ; il est également reconnu par plusieurs autres organisations internationales chargées de la certification des normes de qualité, par exemple l'Organisme mexicain d'accréditation (EMA), le Service de sécurité sanitaire des aliments et d'inspection de l'USDA, l'Union européenne, l'OIE, le réseau International Quality Net (IQ Net) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) 9000, entre autres.

### Grippe porcine

Laboratoire national des Services vétérinaires (NVSL),  
1920 Dayton Ave, Ames, IA 50010, États-Unis  
Tél. : (+1-515) 337.75.51 ;

Fax : (+1-515) 337.73.48 ;

E-mail : [sabrina.l.swenson@aphis.usda](mailto:sabrina.l.swenson@aphis.usda)

Expert de référence désigné :

**Dr Sabrina L. Swenson**



Le Laboratoire de diagnostic virologique du NVSL a les capacités nécessaires pour réaliser les épreuves d'isolement viral sur cultures cellulaires ou sur œufs embryonnés, ainsi que l'épreuve d'amplification en chaîne par polymérase pour la détection du gène de la protéine de matrice des virus influenza N1, le séquençage d'isolats, la caractérisation sérologique des virus (H1/N1), la microscopie électronique et l'inhibition de l'hémagglutination pour la détection sérologique d'anticorps. Ce laboratoire détient également des réactifs de référence et met en œuvre des procédures opérationnelles standard pour la réalisation d'épreuves diagnostiques. Le laboratoire développe actuellement, en association avec le Réseau des laboratoires nationaux de santé animale des États-Unis (NAHLN), une collection d'isolats du virus de la grippe porcine, qui sont collectés au fur et à mesure des opérations de surveillance ; les données de séquençage sont ensuite déposées dans la base de GenBank.

### Fièvre aphteuse

Institut de recherche vétérinaire du Lanzhou, CAAS,  
Laboratoire national de référence pour la fièvre aphteuse,  
Xujiaping No.1, Yanchangpu, Lanzhou, Gansu Province 730046,  
Chine (République populaire de)

Tél. : (+86-931) 834.25.85 ;

Fax : (+86-931) 834.09.77 ; (+86-931) 834.20.52 ;

E-mail : [hnxiangtao@hotmail.com](mailto:hnxiangtao@hotmail.com)

Expert de référence désigné : **Dr Xiangtao Liu**



Les activités de ce laboratoire sont axées sur la santé et le bien-être des animaux de production.

Elles concernent principalement le diagnostic de la fièvre aphteuse, la surveillance épidémiologique, la sélection des souches virales recommandées pour la mise au point des vaccins, la promotion de la prévention des maladies et des techniques de prophylaxie, les prestations de conseil et l'offre de formations. Le laboratoire rend de nombreux services aux Pays Membres de l'OIE, dont : l'analyse de prélèvements sérologiques, l'isolement viral, la comparaison et l'évaluation des réactifs utilisés pour le diagnostic, des programmes de formation, la diffusion d'informations sur l'épidémiologie moléculaire, et tous les services qu'un laboratoire P3 est à même de proposer.

### Anémie infectieuse équine

Laboratoire pour l'anémie infectieuse équine, Institut de recherche vétérinaire du Harbin, Académie chinoise des sciences agronomiques, 427 Maduan Street, Harbin 150001, Chine (République populaire de)

Tél. : (+86-189) 46.06.61.24 ; Fax : (+86-451) 82.73.31.32 ;

E-mail : [jianhua\\_uc@126.com](mailto:jianhua_uc@126.com)

Expert de référence désigné : **Dr Jianhua Zhou**



Ce laboratoire réalise des épreuves sérologiques (essentiellement l'épreuve d'immunodiffusion en gélose) et virologiques (amplification en chaîne par polymérase nichée, tests d'immunofluorescence et isolement viral) et fournit des réactifs appropriés pour la détection de l'anémie infectieuse équine. Il propose également des

services d'assistance technique à d'autres laboratoires et s'intéresse à la mise au point de vaccins contre les infections à lentivirus. Il collabore volontiers avec d'autres laboratoires sur l'épidémiologie et la recherche fondamentale en matière d'anémie infectieuse équine.



site Web : [www.ysfri.ac.cn](http://www.ysfri.ac.cn)

Expert de référence désigné : **Dr Jie Huang**

Ce laboratoire de référence de l'OIE a des activités de recherche et dirige des projets de surveillance afin d'une part, d'élucider l'épidémiologie et la pathologie moléculaire des virus de la maladie des points blancs et de la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse, et, d'autre part, de mettre au point des technologies et des normes pour la surveillance, le diagnostic et la prophylaxie de ces deux maladies.

Aux Pays Membres de l'OIE qui en font la demande, des trousseaux de diagnostic et des réactifs de référence pour la maladie des points blancs et pour la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse, ainsi que des services de diagnostic, des préparations microscopiques pour l'analyse histopathologique, des formations techniques et des activités de recherche en collaboration sur ces deux maladies, peuvent être fournis.

## Virémie printanière de la carpe

Bureau de quarantaine et d'inspection des importations et exportations du Shenzhen, AQSIQ,

2049 Heping Road, Shenzhen, 518001,

Chine (République populaire de)

Tél. : (+86-755) 25.58.84.10; Fax : (+86-755)

25.58.86.30; E-mail : [liuhong@szciq.gov.cn](mailto:liuhong@szciq.gov.cn)

Expert de référence désigné : **Dre Hong Liu**



La Dre Liu a étudié la virologie des poissons pendant 17 ans, avec un intérêt particulier pour la virémie printanière de la carpe, la nécrose hématopoïétique infectieuse, la nécrose pancréatique infectieuse, l'herpèsvirose de la carpe koï et l'infection à iridovirus des tortues. L'équipe qu'elle dirige anime le Centre régional de ressources au sein du réseau des Centres d'aquaculture de la région Asie-Pacifique. Cette équipe joue un rôle important dans le programme chinois de surveillance de la santé des animaux aquatiques, et propose également des programmes de formation sur l'isolement viral chez les poissons et sur les tests moléculaires et immunologiques, à l'intention non seulement des techniciens chinois mais aussi des chercheurs de toute la région Asie-Pacifique.

## Maladie des points blancs et nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse

Laboratoire de prophylaxie et de pathologie moléculaire, Institut de recherche sur les pêches de la mer Jaune (YSFRI), Académie chinoise des sciences de la pêche, 106 Nanjing Road, Qingdao, Shandong Province 266071, Chine (République populaire de)  
Tél. : (+86-532) 582.30.62 ext. 802 ;  
Fax : (+86-532) 581.15.14; E-mail : [huangjie@ysfri.ac.cn](mailto:huangjie@ysfri.ac.cn) ;  
[aquadis@public.qd.sd.cn](mailto:aquadis@public.qd.sd.cn)

## Infection de l'ormeau due à un pseudo-herpèsvirus

Laboratoire australien de la santé animale (AAHL), CSIRO Livestock Industries, 5 Portarlington Road, East Geelong, Victoria 3220, Australie

Tél. : (+61-3) 52.27.51.18; Fax : (+61-3) 52.27.55.55;

E-mail : [mark.crane@csiro.au](mailto:mark.crane@csiro.au)

Expert de référence désigné : **Dr Mark Crane**



Le Laboratoire australien pour la santé et les maladies des poissons de Geelong, à Victoria, poursuit ses activités de recherche sur l'infection de l'ormeau due à un pseudo-herpèsvirus, avec la collaboration du ministère des Industries primaires, également situé à Victoria. Ce Laboratoire de référence peut fournir des informations complémentaires sur les procédures diagnostiques appliquées actuellement, ainsi que sur les réactifs et les sérums de contrôle positifs utilisés pour le diagnostic moléculaire.

# Collaboration entre l'OIRSA et l'OIE pour l'application du Processus PVS de l'OIE visant le renforcement des Services vétérinaires en Amérique centrale



Fig. 1

Missions d'évaluation PVS dans les pays membres de l'OIRSA



Fig. 2

Missions d'analyse des écarts PVS dans les pays membres de l'OIRSA



Fig. 3

Missions de l'OIE relatives à la législation vétérinaire dans les pays membres de l'OIRSA

- Mission réalisée
- Rapport disponible
- Demande reçue

L'Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et la santé animale (OIRSA) est une organisation intergouvernementale spécialisée dans le domaine de la sécurité sanitaire agroalimentaire. Elle a été fondée en 1953 dans le but de fournir aux ministères et aux secrétariats de l'agriculture et de l'élevage de ses États membres l'assistance technique nécessaire pour protéger et développer les ressources de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et de la sylviculture de la région, et produire ainsi des denrées alimentaires exemptes de risque pour la santé et le bien-être de la population. Les pays suivants sont membres de l'OIRSA : Belize, Costa Rica, République Dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama.



Le 21 mai 2005, l'OIRSA et l'OIE ont signé un accord de coopération technique visant à contribuer plus efficacement à la réalisation de leurs objectifs et intérêts communs. La coopération ainsi définie est centrée, en particulier, sur l'harmonisation des législations et des réglementations sanitaires applicables aux maladies animales et aux zoonoses, sur la collaboration technique dans le domaine de la santé animale et des zoonoses, sur l'échange d'informations scientifiques, la diffusion du système d'information sanitaire de l'OIE concernant la présence des maladies animales et des zoonoses, la diffusion et la promotion de la mise en œuvre des normes contenues dans les *Codes* et les *Manuels* de l'OIE pour les animaux terrestres et aquatiques, et le renforcement des Services vétérinaires conformément aux normes de l'OIE.



De 2007 à 2009, l'OIE a dépêché des missions d'évaluation des Services vétérinaires dans huit des neuf pays membres de l'OIRSA (Fig. 1), dans le cadre du Processus PVS. Ces missions ont été organisées à la demande des pays dans le but d'aider les Services vétérinaires à déterminer leurs points forts et leurs faiblesses par rapport aux normes internationales de l'OIE, à élaborer une vision commune avec toutes les parties prenantes (y compris celles du secteur privé), à hiérarchiser les priorités et à mettre sur pied des initiatives stratégiques.

Dans le cadre de l'accord de coopération susmentionné, en mai 2010 l'OIRSA a demandé à l'OIE de pouvoir participer en qualité d'observateur aux missions d'analyse des écarts PVS que l'OIE organiserait dans les pays membres de l'OIRSA, afin de contribuer ensuite à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'activités qui en résulteraient. En novembre 2010, cette requête a été reconduite en prévoyant également la possibilité pour l'OIRSA de participer aux missions du programme de l'OIE pour le renforcement de la législation vétérinaire.

Ainsi, à ce jour, sur les quatre missions d'analyse des écarts PVS que l'OIE a conduites dans des pays membres de l'OIRSA (Fig. 2), trois d'entre elles ont été suivies par une équipe d'observateurs de l'OIRSA, composée généralement d'un vétérinaire et d'un économiste. L'OIE a également effectué une mission d'évaluation de la législation vétérinaire, qui a également été accompagnée par un représentant de l'OIRSA (Fig. 3).

Cette collaboration se poursuivra à l'avenir, puisque la participation de l'OIRSA est prévue dans deux autres missions d'analyse des écarts PVS déjà organisées, et que, sous réserve que les pays intéressés l'y autorisent, l'OIE continuera à transmettre à l'OIRSA une copie des rapports des missions du processus PVS conduites dans les pays membres de cette organisation.

## publications



**En anglais**  
2<sup>e</sup> édition  
Novembre 2010  
312 pages  
ISBN: 978-1-84593-663-1  
orders@cabi.org

### **Applied Animal Endocrinology** **[Endocrinologie animale appliquée]**

Par *E.J. Squires*

Ce manuel explique l'importance des hormones pour tout ce qui concerne l'amélioration et le suivi de la production animale, ainsi que des performances, de la reproduction, du comportement et de la santé des animaux. L'ouvrage met l'accent sur les animaux d'élevage (bovins, porcins, ovins et équidés, mais aussi volailles et poissons) et utilise une approche intégrée afin de couvrir les fonctionnements endocriniens d'une espèce à l'autre. Cette édition a été mise à jour et augmentée de nouveaux sujets dans chaque section, d'une bibliographie actualisée, d'études de cas revues et corrigées et d'un index thématique enrichi. Cet ouvrage sera indispensable aux étudiants en sciences animales et vétérinaires ainsi qu'aux enseignants, aux chercheurs et aux professionnels du secteur de l'élevage s'intéressant aux applications de l'endocrinologie dans les systèmes de production animale.



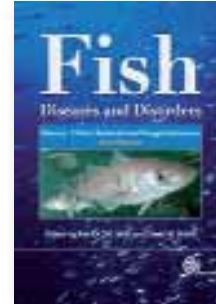
**En français**  
Mai 2011  
Éditions Quæ – Guide pratique  
312 pages  
ISBN: 978-2-7592-0925-5  
www.quae.com

### **Microscopie des plantes consommées par les animaux**

Par *J. Rech*

Ce guide présente une méthode originale d'identification des plantes ingérées par les animaux. L'auteur y présente une méthode d'observation de fragments d'une plante (feuille, graine, fruit, écorce), non reconnaissables à l'œil nu ou à la loupe, qui se retrouvent dans les matières fécales, dans les contenus digestifs des animaux ou dans les matières premières réduites en farine lors de la fabrication d'un aliment. L'identification d'une espèce végétale ingérée par le bétail, sa toxicité éventuelle pour l'alimentation animale et humaine, sa traçabilité dans les produits alimentaires industriels sont autant d'applications et d'enjeux de cette nouvelle approche.

L'ouvrage comporte une description précise et une codification de chaque caractéristique observée. Celle-ci est systématiquement illustrée pour en faciliter l'identification. Plus de 150 planches de dessins réalisés à l'encre de Chine par l'auteur y figurent.



**En anglais**  
2<sup>e</sup> édition  
Février 2011  
944 pages  
ISBN: 978-1-84593-554-2  
orders@cabi.org

### **Fish Diseases and Disorders** **Volume 3: Viral, Bacterial and Fungal** **Infections**

**[Maladies et pathologies des poissons**  
**Volume 3 : Infections virales, bactériennes et**  
**fongiques]**

**Coordinateurs : P.T.K. Woo & D.W. Bruno**

Ce troisième et dernier volume de la célèbre trilogie *Fish Diseases and Disorders* traite des maladies infectieuses virales, bactériennes et fongiques affectant les poissons et les mollusques. L'ouvrage aborde des sujets aussi variés que le virus de la nécrose pancréatique infectieuse, le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse, les maladies virales des poissons d'eau froide et d'eau chaude, les infections à *Rickettsia* ou à *Chlamydia*, la furonculose, les *Aeromonas* mobiles, la vibriose, les maladies dues à des flavobactéries et les maladies des mollusques. Rédigé par des spécialistes renommés dans leur discipline, entièrement revu et corrigé afin de refléter les plus récentes découvertes scientifiques, et augmenté de nouveaux chapitres sur les alphavirus, les virus oncogènes, la génomique et la protéomique, cet ouvrage constitue une référence absolue pour les spécialistes de la santé des animaux aquatiques, les vétérinaires, les microbiologistes, les zoologistes, ainsi que pour les chercheurs et les étudiants en aquaculture.

## Conférence mondiale sur la lutte contre la rage

### La prévention à la source animale est la solution la plus durable

Incheon Séoul, République de Corée, 7-9 septembre 2011

Plus de 350 participants venus de plus de 90 pays, incluant des responsables de haut niveau des Services vétérinaires et des Services de santé publique, des vétérinaires praticiens, des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, des scientifiques ainsi que des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, ont assisté à cette conférence.

Les recommandations présentées ci-après furent adoptées à la fin de la conférence. Elles mettent en avant le rôle important des Services vétérinaires pour la prévention de la rage à sa source animale et par conséquent pour la santé publique. Elles constituent également les lignes directrices futures pour les actions de l'OIE dans ce domaine.



## Recommandations



### CONSIDÉRANT QUE :

**1.** La rage est une zoonose très répandue qui est à la fois négligée et fortement sous-déclarée, dont l'issue est mortelle dans presque 100 % des cas chez l'homme et l'animal non traités à temps et qui fait peser une charge considérable sur de nombreux pays au niveau social et économique ;

**2.** Le chien est le principal réservoir de la rage dans le monde et est responsable de près de 99 % des cas mortels chez l'homme ;

**3.** Seuls 32 Pays Membres de l'OIE sur 178 peuvent prétendre au statut historiquement indemne de rage conformément aux dispositions prévues au *Code terrestre* ou ont réussi à éliminer la maladie chez les animaux domestiques ; la rage est, en revanche, considérée comme endémique dans au moins 110 Pays Membres et est une maladie à notification obligatoire chez le chien dans 161 Pays Membres seulement ;

**4.** Une bonne gouvernance vétérinaire est une condition préalable au respect des normes, des lignes directrices et des recommandations internationales destinées à prévenir et contrôler la rage chez les animaux ;

**5.** Bien que disposant de méthodes scientifiques pour lutter contre la rage chez le chien, la mise en œuvre effective de ces programmes et méthodes de contrôle de la maladie est tributaire de la volonté politique, de l'engagement des communautés et de la mise à disposition de ressources financières suffisantes aux niveaux mondial, régional, national et local ;

**6.** L'utilisation de la vaccination pour lutter contre la rage canine et l'éliminer demeure le seul moyen rentable de protéger durablement l'homme contre la maladie ;

**7.** L'abattage massif des populations de chiens ou d'animaux sauvages, si il est utilisé en tant que mesure de contrôle

unique appliquée de façon provisoire ou en urgence, ne constitue pas une méthode durable et son efficacité pour contrôler ou éliminer la rage canine n'a pas été prouvée scientifiquement ;

**8.** L'évaluation en cours de la situation mondiale de la rage permettra de mieux promouvoir la lutte contre cette dernière dans le monde entier ;

**9.** L'OIE, l'OMS et la FAO ont publié une note conceptuelle sur le partage des responsabilités et la coordination de leurs activités internationales afin de répondre aux risques sanitaires à l'interface homme-animal-écosystèmes ;

**10.** La présence de la rage chez les réservoirs sauvages demeure importante dans de nombreuses parties du monde et met en danger la biodiversité notamment lorsque la faune sauvage est victime de la rage canine ;

**11.** L'OIE a adopté des normes internationales sur la prévention et le contrôle de la rage et n'a de cesse de les actualiser ;



## Recommandations sur la lutte contre la rage



**12.** La formation régulière des points focaux nationaux chargés de la notification à l'OIE des maladies animales et des points focaux chargés de la faune sauvage a permis d'accroître leurs connaissances sur la rage et de mieux notifier sa situation dans leurs pays respectifs ;

**13.** L'initiative de l'OIE dite de jumelage entre laboratoires permet, dans certaines régions du monde, d'améliorer les capacités des Pays Membres en matière de diagnostic et d'expertise scientifique au regard de la rage ;

**14.** Les Laboratoires de référence de l'OIE et les Centres collaborateurs de l'OMS sur la rage ont considérablement contribué au développement de vaccins et d'autres produits biologiques utiles contre la rage, ainsi que d'épreuves de diagnostic et de méthodes de prévention et de contrôle de la rage à la fois plus efficaces et plus sûres ;

**15.** L'OIE encourage et applique le concept de banques de vaccins régionales pour la vaccination des chiens ;

**16.** Un nombre croissant d'organisations non gouvernementales soutiennent la lutte contre la rage à la source animale et les campagnes de sensibilisation sur la maladie ;

**17.** L'objectif de cette conférence visait à soutenir l'élimination de la rage à l'échelle mondiale en offrant une plateforme internationale afin d'encourager l'échange d'expériences en matière de prévention et de contrôle de la rage à la source animale et de promouvoir les concepts de collaboration intersectorielle entre les différents acteurs.

### LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE RECOMMANDENT QUE :

**1.** Les gouvernements, les bailleurs de fonds, les fondations et les ONG se mobilisent à l'échelle mondiale, sous l'égide de l'OIE, de l'OMS et de la FAO, afin de continuer à investir dans la prévention et le contrôle de la rage canine et d'accroître et soutenir la dynamique de cette lutte et de l'élimination ultérieure de la maladie dans le monde en mettant l'accent sur la rage canine ;

**2.** Tous les gouvernements donnent la priorité à la lutte contre la rage et veillent à ce que la législation nationale considère la rage en tant que maladie à notification obligatoire ;

**3.** L'OIE, l'OMS et la FAO considèrent la rage comme une maladie à combattre en priorité et encouragent la solidarité internationale et le soutien des bailleurs de fonds à l'égard des pays nécessitant des ressources pour démarrer et poursuivre les programmes de lutte contre la rage ;

**4.** Les Pays Membres de l'OIE soient encouragés à soutenir les campagnes de sensibilisation de lutte contre la rage (en participant à l'initiative de la Journée mondiale de la rage, par exemple) ;

**5.** La réévaluation de la situation mondiale de la rage (chez l'homme et l'animal) et les analyses coût-efficacité soient finalisées afin de disposer de données actualisées et pouvoir ainsi mieux promouvoir la lutte contre la rage à l'échelle mondiale ;

**6.** La gouvernance des Services vétérinaires soit renforcée grâce à la

participation active des pays au processus PVS de l'OIE afin d'accroître leurs capacités et aptitudes et de mettre en œuvre des investissements humains et financiers suffisants pour pouvoir lutter contre la rage ;

**7.** Les Services vétérinaires des pays endémiques, en collaboration avec les services de santé publique (ministère de la santé publique), les municipalités et les communautés locales mobilisent un soutien financier suffisant auprès du budget public et d'autres sources afin de bénéficier des avantages, notamment sur le plan coût-efficacité, liés à l'élimination de la rage à la source animale ;

**8.** Le budget alloué aux programmes de lutte contre la rage couvre le coût et la mise à disposition des vaccins humains destinés à protéger les vétérinaires, les para-vétérinaires, le personnel de laboratoire et tous les autres employés directement impliqués dans ces programmes, afin de réduire tout risque professionnel d'infection par la rage ;

**9.** Les associations possibles entre les programmes de lutte contre la rage et d'autres interventions ou programmes de prévention et de contrôle des zoonoses soient sérieusement explorées ;

**10.** La surveillance et la notification des cas de rage, chez l'homme, les animaux domestiques et la faune sauvage, soient sans cesse améliorées à l'échelle nationale et internationale, et les données ainsi obtenues soient partagées entre les différents secteurs par le biais de WAHIS/WAHID et GLEWS, par exemple ;





## Recommandations sur la lutte contre la rage



**11.** Seules les épreuves de laboratoire, conformes au *Manuel terrestre* de l'OIE, soient utilisées afin d'établir toute confirmation de diagnostic de rage chez les animaux ;

**12.** Les Laboratoires de référence de l'OIE et les Centres collaborateurs de l'OMS continuent à œuvrer pour l'harmonisation internationale des méthodes de laboratoire utilisées pour poser des diagnostics et contrôler la qualité des vaccins, et poursuivent également le développement et l'évaluation de nouvelles techniques et méthodes de lutte contre la rage ;

**13.** Les programmes de jumelage et de formation au profit des laboratoires soient encouragés afin d'améliorer leurs capacités de diagnostic dans les pays en développement ;

**14.** Les programmes de lutte soient mis en œuvre de façon stratégique et continuellement évalués dans le monde entier afin d'accroître et d'améliorer la capacité à prendre des décisions au regard des meilleures stratégies de vaccination à adopter ;

**15.** Les stratégies de lutte soient sans cesse revues et adaptées en tenant compte, par exemple, de la densité de la population canine, de la rapidité avec laquelle elle se reproduit et de son accessibilité ;

**16.** Plus de programmes de recherches soient entrepris afin de travailler sur des méthodes, concrètes et réalisables, de

contraception chimique ou immunologique susceptibles d'être utilisées en association avec une vaccination parentérale ou orale contre la rage et ce, en tenant dûment compte des questions de sécurité, de santé publique et animale ainsi que des conséquences environnementales des vaccins oraux ;

**17.** Les normes de l'OIE relatives à la prévention et au contrôle de la rage soient sans cesse actualisées afin de refléter les nouvelles avancées scientifiques ;

**18.** L'OIE étende la création de banques de vaccins régionales afin d'offrir un accès à des vaccins de haute qualité aux pays qui en ont un besoin urgent ;

**19.** Les populations canines soient gérées dans le respect des normes de l'OIE ;

**20.** L'information et la formation du grand public sur la rage soient une priorité nationale et soient renforcées par l'échange d'information et d'expériences ainsi que par la coopération entre les autorités médicales, vétérinaires, éducatives, environnementales et douanières, les canaux de communication compétents et le secteur privé ;

**21.** Les organisations gouvernementales et non gouvernementales actives dans la lutte contre la rage communiquent et coordonnent leurs efforts techniques et financiers avec les autorités nationales et les organisations internationales, afin

d'optimiser la durabilité de leur collaboration et de leurs projets communs ;

**22.** L'OIE, l'OMS et la FAO continuent à encourager les gouvernements à moderniser leur législation afin de se conformer aux normes pertinentes pour parvenir à une prévention efficace de la rage et d'adopter l'approche « Une seule santé » pour lutter contre la maladie ;

**23.** La gestion de la population canine, la lutte contre la rage et le bien-être animal soient inclus dans un tronc commun de base lors de la formation initiale des vétérinaires et des para-vétérinaires ;

**24.** Les organismes statutaires vétérinaires veillent à ce que leurs règles prévoient les normes d'excellence déontologique requises pour les vétérinaires et les professionnels para-vétérinaires dans des situations où la rage présente un risque pour les animaux et l'homme ;

**25.** La lutte contre la rage soit considérée comme un bien public mondial et puisse, à ce titre, bénéficier de la solidarité internationale et, si nécessaire, du soutien des bailleurs de fonds, et soit également considérée comme un modèle prioritaire par les pays et les organisations intergouvernementales lors de la mise en œuvre du concept « Une seule santé ».

## Présence du Président de la République du Paraguay lors de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'OIE



La 79<sup>e</sup> Session générale de l'OIE a constitué un événement historique pour la communauté internationale tout entière, puisqu'elle a été l'occasion de célébrer la victoire de la profession vétérinaire sur l'une des maladies animales les plus redoutées : la peste bovine. Le Président de la République du Paraguay, M. Fernando Lugo a honoré l'Assemblée de sa présence et a prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture de la Session générale.



## Cérémonie de remise des distinctions honorifiques de l'OIE



Le Docteur Barry O'Neil (Nouvelle Zélande), ancien Président de l'OIE, reçoit la médaille d'or

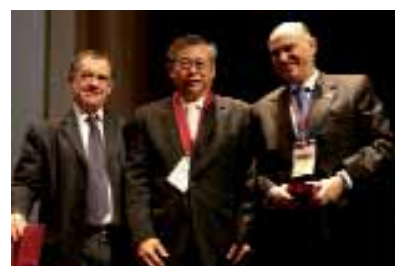
Le Docteur Carlos Correa Messuti, Président de l'Assemblée mondiale des Délégués auprès de l'OIE a fait l'éloge du Docteur O'Neil, ancien Président de l'OIE, et après avoir rappelé les principaux éléments de sa carrière ainsi que les éminents services qu'il a rendus à l'OIE et à la communauté vétérinaire, il lui a remis la médaille d'or. Il a prononcé ensuite l'éloge du Docteur Berthe, du Docteur Limlamthong et du Docteur Hargreaves et leur a remis la médaille du mérite. Le Docteur Hargreaves, souffrant, a délégué Mme Gillian Dilmitis pour recevoir sa distinction.



Remise de la médaille du mérite à Mme Gillian Dilmitis, représentante du Docteur Stuart Hargreaves (Zimbabwe)



Le Docteur Franck Berthe (France) reçoit la médaille du mérite



Le Docteur Yukol Limlamthong (Thaïlande) reçoit la médaille du mérite



*Genoveva Kriechbaum*

### **Moyen-Orient** **Soin des pieds** **d'une chamelle**

Un sédatif a été administré à cette chamelle afin qu'elle se laisse soigner les pieds. Il a pourtant fallu la force de cinq hommes et d'une femme pour faire prendre à la « patiente » une position appropriée pour la suite des opérations

## Remise des prix du concours photographique international Vet2011

Afin de marquer l'Année vétérinaire mondiale 2011, l'OIE et la Direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne ont lancé un concours photographique sur Internet consacré au thème : « Les vétérinaires au quotidien ». Des photographes amateurs et professionnels du monde entier ont participé au concours et soumis au total plus de 2 500 photographies.

Le jury, composé de cinq membres, dont des vétérinaires, des experts en communication et des photographes professionnels a désigné un gagnant pour chaque région de l'OIE, à savoir : l'Afrique, l'Europe, la région Asie-Pacifique, les Amériques et le Moyen-Orient. Les lauréats ont participé à deux cérémonies de remise des prix, tenues respectivement à Bruxelles, en Belgique, lors de la Semaine vétérinaire de l'Union européenne, et à Paris, en France, lors de la 79<sup>e</sup> Session générale de l'OIE ; chaque lauréat s'est vu remettre un équipement photographique professionnel d'une valeur de 1 000 €.

Le gagnant finaliste, désigné lors de la Session générale de l'OIE, a reçu de surcroît un équipement photographique d'une valeur de 2 000 €.

L'OIE a décidé de récompenser une sixième photographie et de remettre un prix spécial de 1 000 € à Bojia Endebu Duguma, photographe éthiopien.

Les six photos récompensées ont été exposées dans la salle de réception de la Maison de la chimie durant toute la Session générale.

*Somenath Mukhopadhyay*

### **Asie-Pacifique** **L'ami de la famille**

Alors que j'accompagnais un vétérinaire de village lors de ses tournées, j'ai eu la chance de saisir ce moment attachant où il prend la température d'une chèvre atteinte de peste des petits ruminants. C'était la troisième fois que ce vétérinaire se rendait auprès de cette famille, et la chèvre se trouvait en voie de guérison grâce aux médicaments qui lui avaient été administrés. Pour moi, cette photo est le portrait le plus fidèle de ce qu'un vétérinaire signifie pour nous





*Ariel Alejandro  
Corvalán Herrera*

**Amériques  
Lamantin  
des Antilles**

Photographie prise en  
février 2010, à Playa  
del Carmen au Mexique

## Europe

### La clinique des oiseaux d'Hortobágy I

Cette cigogne (*Ciconia ciconia*) a été blessée au bec lors d'un accident de la circulation.

Le docteur Séri János, vétérinaire de la clinique des oiseaux d'Hortobágy en Hongrie a pratiqué une intervention chirurgicale avec un collègue afin de réparer le bec de l'oiseau

Molly Feltner

## Afrique

### Des soins main dans la main

Le Docteur Jan Ramer, vétérinaire spécialisé dans les gorilles et Directeur régional du Projet de médecine vétérinaire pour les gorilles des montagnes tient la main de Mukunda, un gorille à dos argenté qui a été transféré d'un village de la République démocratique du Congo vers son site d'origine dans le Parc national Virunga





*Bojja Endebu Duguma*

**Prix spécial de l'OIE**  
**Sensibiliser les communautés**  
**à l'amélioration du bien-être des**  
**ânes et des mulets**

Cette photo montre des propriétaires venus avec leurs ânes pour les faire vermifuger, et tenant à la main le bâton avec lequel ils frappent leurs bêtes. En Éthiopie, le Sanctuaire des ânes (*Donkey Sanctuary*) œuvre auprès des communautés locales afin d'améliorer les conditions de travail des ânes et des mulets. Les blessures infligées à ces animaux posent un véritable problème et le fait de les traiter au cas par cas ne constitue guère une solution durable. Le vétérinaire propose d'aborder le problème des blessures physiques à leur source, en travaillant auprès des communautés : il a ainsi mis au point un harnais amélioré, peu onéreux, facile à acquérir et sans danger pour le bien-être animal. Ce vétérinaire s'efforce d'améliorer les connaissances, le comportement, les croyances et les pratiques des propriétaires d'animaux, et invite les parties prenantes locales à prendre part au processus

# 2012

## Février

*11<sup>e</sup> Colloque international sur la paratuberculose 2012*

**5-10 février**

**Sydney (Australie)**

icp2012@conceptevents.com.au

www.icp2012.com.au

*Commission des normes biologiques*

**7-10 février**

**Paris (France)**

Scientific.dept@oie.int

*Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales*

**13-17 février**

**Paris (France)**

Scientific.dept@oie.int

*Sommet de la santé 2012.*

*Une santé – Une planète -*

*Un Futur. Risques et opportunités*

**19-23 février**

**Davos (Suisse)**

Scientific.dept@oie.int

## Mars

*Conférence GalvMed*

**13-15 mars**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

## Mai

*80<sup>e</sup> Session générale de l'OIE*

**20-25 mai**

**Paris (France)**

www.oie.int

## Juin

*19<sup>e</sup> Congrès mondial sur la viande (OIV)*

**5-6 juin**

**Paris (France)**

oie@oie.int

*2<sup>e</sup> Conférence mondiale FAO/OIE*

*sur la fièvre aphteuse*

**27-29 juin**

**Bangkok (Thaïlande)**

oie@oie.int

## Juillet

*Conférence conjointe de la WDA EWDA :*

*convergence*

*en matière de santé*

*de la faune sauvage*

**22-27 juillet**

**Lyon (France)**

wda2012.vetagro-sup.fr/

## Août

*Colloque international sur l'épidémiologie vétérinaire et l'économie*

**20-24 août**

**Maastricht (Pays-Bas)**

a.seeverens@zinmaastricht.nl

www.isvee13.org/

## Septembre

*Commission scientifique pour les maladies animales*

**3-7 septembre**

**Siège de l'OIE**

**Paris (France)**

oie@oie.int

*9<sup>e</sup> Congrès international de virologie vétérinaire*

**5-7 septembre**

**Madrid (Espagne)**

www.esvv.eu/

*25<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe*

**18-21 septembre**

**Fleesensee (Allemagne)**

regactivities.dept@oie.int

*Conférence IABS (Association internationale pour les produits biologiques) Alternatives aux antibiotiques en santé animale : défis et solutions*

**26-28 septembre**

**Siège de l'OIE**

**Paris (France)**

## Octobre

*Colloque mondial LFDA/GRIDA*

*Droit de l'animal*

**18-19 octobre**

**OIE, Paris (France)**

## Novembre

*3<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal*

**6-8 novembre**

**Kuala-Lumpur**

**(Malaisie)**

www.oie.int

*21<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques*

**26-29 novembre**

**Barbade**

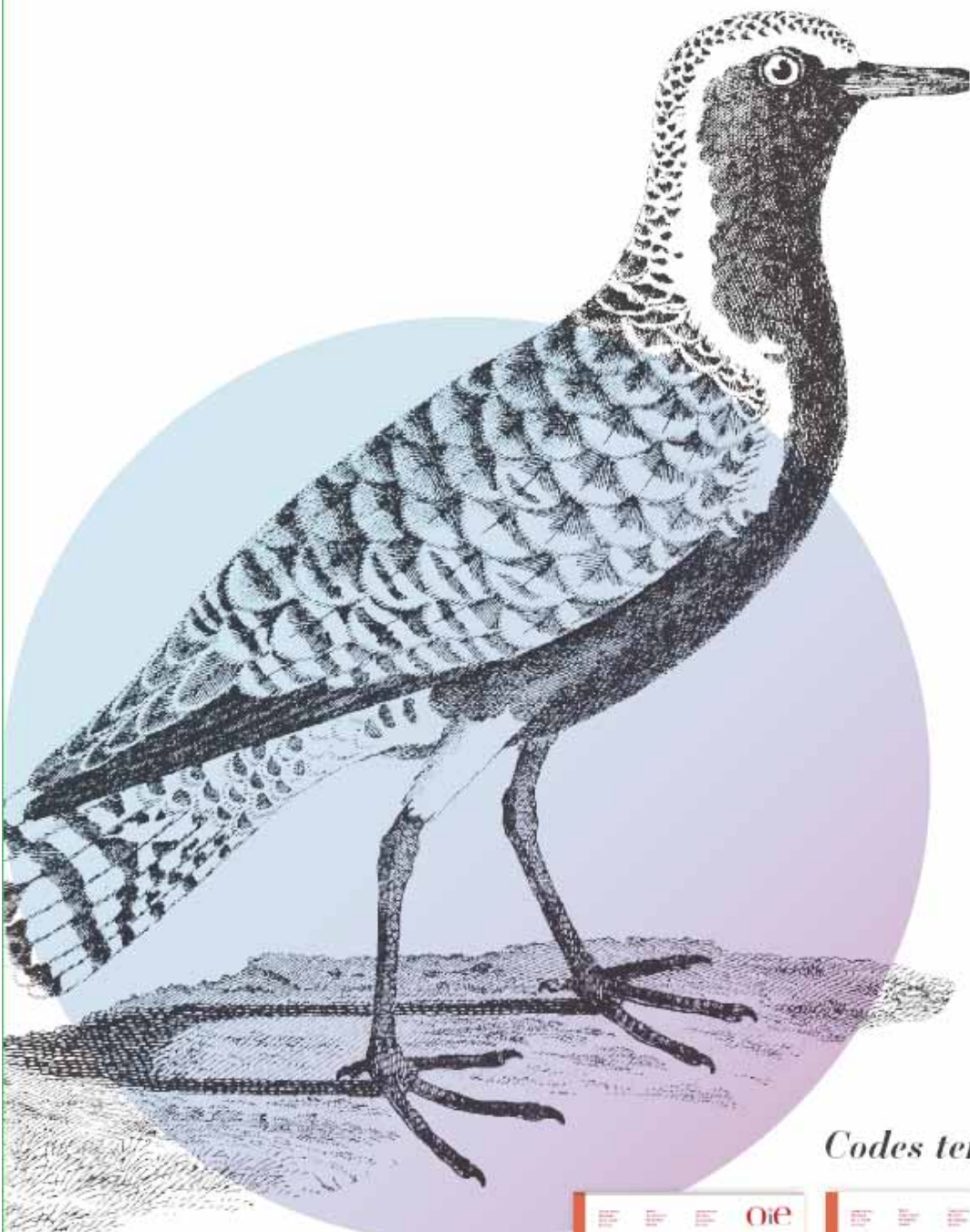
regactivities.dept@oie.int

# Les membres de l'OiE

## (178)

AFGHANISTAN	CÔTE D'IVOIRE	KIRGHIZISTAN	POLOGNE
AFRIQUE DU SUD	CROATIE	KOWEÏT	PORTUGAL
ALBANIE	CUBA	LAOS	QATAR
ALGÉRIE	DANEMARK	LESOTHO	ROUMANIE
ALLEMAGNE	DJIBOUTI	LETTONIE	ROYAUME-UNI
ANDORRE	DOMINICAINE (REP.)	LIBAN	RUSSIE
ANGOLA	ÉGYPTE	LIBYE	RWANDA
ARABIE SAOUDITE	EL SALVADOR	LIECHTENSTEIN	SAINT-MARIN
ARGENTINE	ÉMIRATS ARABES UNIS	LITUANIE	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
ARMÉNIE	ÉQUATEUR	LUXEMBOURG	SÉNÉGAL
AUSTRALIE	ÉRYTHRÉE	MADAGASCAR	SERBIE
AUTRICHE	ESPAGNE	MALAISIE	SEYCHELLES
AZERBAÏDJAN	ESTONIE	MALAWI	SIERRA LEONE
BAHAMAS	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	MALI	SINGAPOUR
BAHRÉÏN	ÉTHIOPIE	MALDIVES	SLOVAQUIE
BANGLADESH	EX-RÉP. YOUG. DE MACÉDOINE	MALTE	SLOVÉNIE
BARBADE	FIDJI	MAROC	SOMALIE
BÉLARUS	FINLANDE	MAURICE	SOUDAN
BELGIQUE	FRANCE	MAURITANIE	SRI LANKA
BELIZE	GABON	MEXIQUE	SUÈDE
BÉNIN	GAMBIE	MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	SUISSE
BHOUTAN	GÉORGIE	MOLDAVIE	SURINAME
BOLIVIE	GHANA	MONGOLIE	SWAZILAND
BOSNIE-HERZÉGOVINE	GRÈCE	MONTÉNÉGRO	SYRIE
BOTSWANA	GUATEMALA	MOZAMBIQUE	TADJIKISTAN
BRÉSIL	GUINÉE	MYANMAR	TAIPEI CHINOIS
BRUNEI	GUINÉE-BISSAU	NAMIBIE	TANZANIE
BULGARIE	GUINÉE ÉQUATORIALE	NÉPAL	TCHAD
BURKINA FASO	GUYANA	NICARAGUA	TCHÈQUE (RÉP.)
BURUNDI	HAÏTI	NIGER	THAÏLANDE
CAMBODGE	HONDURAS	NIGERIA	TIMOR-LESTE
CAMEROUN	HONGRIE	NORVÈGE	TOGO
CANADA	INDE	NOUVELLE-CALÉDONIE	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CAP VERT	INDONÉSIE	NOUVELLE-ZÉLANDE	TUNISIE
CENTRAFRICAINE (RÉP.)	IRAK	OMAN	TURKMÉNISTAN
CHILI	IRAN	OUGANDA	TURQUIE
CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)	IRLANDE	OUZBÉKISTAN	UKRAINE
CHYPRE	ISLANDE	PAKISTAN	URUGUAY
COLOMBIE	ISRAËL	PANAMA	VANUATU
COMORES	ITALIE	PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE	VÉNÉZUÉLA
CONGO	JAMAÏQUE	PARAGUAY	VIETNAM
CONGO (RÉP. DÉM. DU)	JAPON	PAYS-BAS	YÉMEN
CORÉE (RÉP. DE)	JORDANIE	PÉROU	ZAMBIE
CORÉE (RÉP. DÉM. POP. DE)	KAZAKHSTAN	PHILIPPINES	ZIMBABWE
COSTA RICA	KENYA		





REMISE SUR TOUTES LES  
PUBLICATIONS DE L'OIE

**25%**

SUR TOUTE COMMANDE  
DANS LA LIBRAIRIE EN LIGNE  
\*CODE PROMO: OIE25

**Nouveau !**  
**Normes OIE**  
*Codes terrestre & aquatique*



L'objectif des *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques* est de contribuer à améliorer la santé et la protection animales dans le monde et d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateur et exportateur doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant la création de barrières injustifiées au commerce. Les *Codes* de l'OIE sont des ouvrages de référence indispensables à tous les opérateurs concernés par les échanges internationaux d'animaux et de leurs produits dérivés ainsi qu'à tous les vétérinaires impliqués dans la prévention et le contrôle des maladies animales.

**COMMANDEZ EN LIGNE  
MAINTENANT !**

[WWW.OIE.INT/BOUTIQUE](http://WWW.OIE.INT/BOUTIQUE)

\*Afin de bénéficier de la remise, saisissez **OIE25**  
dans le Code salon et cliquez sur «Prendre en compte»



SG  
80

2012

20-25 mai  
Paris      may  
                 de mayo



Oie